



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 12 OCTOBRE 2018

PROCES-VERBAL

Séance du 12 octobre 2018 (matin)

Étaient présents : Mme ARINI, M. ASSO, Mme AZEMAR-MORANDINI, MM. AZINHEIRINHA, BARTOLETTI, BAUDIN, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, MM. CHIKLI, CIOTTI, COLOMAS (pouvoir à M. CIOTTI à partir de 11 h 00), CONSTANT, Mmes DESCHARENTRES, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, M. DUPLAY, Mme FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GIUDICELLI, GOURDON, MM. KONOPNICKI, LOMBARDO, MARTIN, Mmes MERLINO-MANZINO, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OLIVIER, PAGANIN, PIRET, RAMOS-MAZZUCCO (pouvoir à M. BAUDIN à partir du rapport n°2), MM. ROSSI, ROSSINI, Mme SALUCKI, M. SEGURA, Mmes SERGI, SERVELLA-CIPPOLINI, SIEGEL, MM. SOUSSI, TAMBAY, Mme TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA.

Étaient excusés : M. CESARI (pouvoir à M. BECK), Mme KHALDI-BOUOUGHROUM (pouvoir à M. MARTIN), M. LISNARD (pouvoir à Mme ARINI), Mmes OUAKNINE (pouvoir à M. AZINHEIRINHA), SATTONNET (pouvoir à M. GINESY), M. SCIBETTA (pouvoir à M. SEGURA).

Suspension de séance de 14 h 04 à 15 h 10.

Séance du 12 octobre 2018 (après-midi)

Étaient présents : Mme ARINI, M. ASSO, Mme AZEMAR-MORANDINI, MM. AZINHEIRINHA, BARTOLETTI, BAUDIN, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, MM. CHIKLI, CIOTTI, CONSTANT, Mmes DESCHARENTRES, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, M. DUPLAY, Mme FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mme GOURDON, MM. KONOPNICKI, LOMBARDO, MARTIN, Mmes MERLINO-MANZINO, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OLIVIER, PAGANIN, PIRET, MM. ROSSI, ROSSINI, Mme SALUCKI, M. SEGURA, Mmes SERGI, SERVELLA-CIPPOLINI, SIEGEL, M. SOUSSI, Mme TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA.

Étaient excusés : MM. CESARI (pouvoir à M. BECK), COLOMAS (pouvoir à M. CIOTTI), Mme KHALDI-BOUOUGHROUM (pouvoir à M. MARTIN), M. LISNARD (pouvoir à Mme ARINI), Mmes OUAKNINE (pouvoir à M. AZINHEIRINHA), RAMOS-MAZZUCCO (pouvoir à M. BAUDIN), SATTONNET (pouvoir à M. GINESY), MM. SCIBETTA (pouvoir à M. SEGURA), TAMBAY (pouvoir à Mme DUHALDE-GUIGNARD à partir de 15h10).

Était absente : Mme GIUDICELLI.

L'an deux mille dix-huit le 12 octobre, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 36 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. le Président.- Mes chers collègues, bonjour à tous. Je passe la parole à Mme BORCHIO-FONTIMP et lui demande de procéder à l'appel.

Mme BORCHIO-FONTIMP procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. le Président.- Je vous remercie. Je constate que le quorum est atteint. Avant d'aborder notre ordre du jour et de vous faire mon propos introductif, je voudrais vous dire deux mots suite aux intempéries et aux pluies diluviennes qui se sont abattues hier sur l'ouest du département et sur le département du Var.

Nous avons constaté, avec le SMIAGE et les services départementaux, que des pluies sont tombées en grande quantité. J'ai reçu un appel de M. MARRO m'indiquant qu'à un certain moment, le Riou était notamment monté de plus de trois mètres en moins d'une heure. Des inquiétudes sont montées et le préfet a lui-même lancé ce plan de vigilance. Nous avons, avec le Département des Alpes-Maritimes, lancé ce dispositif de surveillance et aucun dégât n'a été à déplorer sur l'ouest de notre département. Ce n'est malheureusement pas le cas pour le département du Var, auquel j'apporte toute la solidarité du Département des Alpes-Maritimes, ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui ont été mobilisés pour les secours. Toutes nos condoléances aux familles des deux disparus puisque là encore, des drames se sont produits. Je voulais faire passer ce message au Département du Var, et en particulier à la ville de Fréjus qui a été touchée et où une voiture a été emportée au large. Cela montre la force de l'eau lorsqu'elle est en mouvement. Elle représente un véritable danger pour nos populations. Nous avons eu à le subir en 2015. Toute notre sympathie va au Département du Var.

Mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui réunis pour notre débat d'orientations budgétaires 2019 et le vote de la décision modificative du budget 2018. Ce moment est essentiel pour la vie de notre assemblée et nous permet d'exprimer les grands axes politiques inscrits au budget primitif 2019 qui sera soumis au vote le 30 novembre prochain. Ces grands axes sont bien sûr les marqueurs de notre action publique. Ils définissent nos choix budgétaires, c'est-à-dire ceux qui seront mis en œuvre en 2019 par notre administration pour nos concitoyens.

La pertinence de ces choix est aussi la clé de notre réussite. Aussi, cette séance est-elle très importante pour affirmer, au travers d'une motion, avec force et fermeté, notre engagement individuel et collectif pour défendre le Conseil départemental des Alpes-Maritimes sur tout le territoire du département et dans toutes ses compétences. Nous sommes tous conseillers départementaux d'un canton mais nous sommes avant tout conseillers

départementaux d'un Département, celui des Alpes-Maritimes. Cette fonction, pour laquelle nos électeurs nous ont fait confiance, nous oblige. Elle nous oblige en premier lieu à être les défenseurs de cette collectivité dont nous sommes les acteurs, de ses valeurs de solidarité territoriale, humaine et fiscale, de ses grands engagements pour les Alpes-Maritimes.

Avant d'aborder véritablement le contenu de cette séance, je tiens à accueillir notre nouveau Directeur général des services, Christophe PICARD, en remplacement de Christophe NOEL du PAYRAT, parti le 30 août dernier. Christophe PICARD n'est pas un inconnu dans cette maison pour la plupart d'entre vous. Il y a exercé ses talents pendant de nombreuses années en tant que Directeur général adjoint aux finances, aux moyens généraux et aux ressources humaines. Sa progression l'a conduit en 2015 à nous quitter et à prendre le poste de Directeur général des services du Département du Nord. C'est fort de cette expérience et dans un Département très concerné par les problématiques de solidarité humaine, notamment l'insertion professionnelle, qu'il revient aujourd'hui pour prendre la tête de notre administration. Je ne peux que m'en réjouir, le remercier, et je lui souhaite, et je pense que vous le lui souhaitez tous également, beaucoup de succès dans cette mission.

L'ordre du jour appelle maintenant au débat d'orientations budgétaires. En préambule, je rappellerai très simplement les grandes tendances qui ont conduit ce débat d'orientations budgétaires. La première est la constante du désengagement de l'État qui se poursuit inexorablement. Nous le répétons régulièrement mais on ne répète jamais assez ce qui nous contraint. Concernant d'abord la dotation globale de fonctionnement : ce sont moins 90 M€ en 6 ans : nous percevrons 41 M€ en 2019 contre 130 M€ en 2013. Ces chiffres sont éloquentes et pesants. En parallèle, notre participation aux fonds de péréquation et de solidarité atteindra 52 M€ en 2019. Un record : 10 M€ de plus qu'en 2018. Là aussi, on voit que la péréquation horizontale frappe de plus en plus fort. Enfin, la non-compensation des Allocations individuelles de solidarité (AIS) reste toujours aussi forte : 140 M€ ne nous seront pas remboursés en 2019.

L'État frappe de plus en plus fort avec ce triple effet ciseaux qui nous est infligé. Toutes les collectivités locales, de la Commune aux intercommunalités en passant par les Départements, ont été soumises à cette même cure d'austérité sous le couvert de la fameuse contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques. Nous sommes pressurisés par l'État.

Combien d'années faudra-t-il encore pour assainir les comptes de la nation ? A ce rythme, nous serons, je le crains, épuisés, et l'objectif ne sera jamais atteint. L'État ne s'impose en effet jamais à lui-même le régime drastique qu'il nous fait subir. La dette publique de la France est ainsi en progression constante chaque année. Depuis l'élection d'Emmanuel MACRON, elle a augmenté de 25 milliards d'euros et a atteint son record historique de 2 300 milliards d'euros, frôlant le seuil psychologique de 100 % du PIB en termes d'endettement.

Les efforts demandés aux collectivités locales ont-ils été compensés par des baisses d'impôts pour les Français ? Certainement pas. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2018, le taux des prélèvements obligatoires a dépassé la barre des 45 %. La France se paie ainsi le luxe d'être le deuxième pays de l'OCDE dans lequel la pression fiscale est la plus forte, juste derrière le Danemark. Et je ne parle pas là de la dépense publique qui, avec 56,5 % du PIB, constitue tout simplement un record mondial. Après l'espoir de l'État jupitérien, celui-ci nous montre exactement ce qu'il ne faut pas faire. En réalité, le nouveau monde est encore pire que l'ancien et n'a fait que complexifier notre problématique. C'est l'heure de la désillusion. 70 % des Français sont désormais mécontents de l'action du président de la République qui retrouve ainsi, dans les profondeurs des sondages, son illustre prédécesseur.

Ici, sur les bancs de l'assemblée départementale, je vous propose que nous soyons fidèles à nos convictions, à nos engagements, à nos électeurs, à la parole donnée et à celle qui nous a rassemblés, notamment pour la majorité des conseillers départementaux qui ont été élus en 2015 sur le programme d'Eric CIOTTI.

Notre budget primitif 2019 sera donc élaboré sur deux grands piliers, avec tout d'abord la poursuite du désendettement de notre collectivité. A la fin de l'année 2018, nous aurons atteint un désendettement de 100 M€ en 4 ans. Je vous propose pour 2019 de poursuivre cette cible vertueuse à hauteur de 15 M€. En parallèle, je vous propose une baisse d'impôts de 5 % offrant 15 M€ à l'économie azurée au travers de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont le taux passera de 12,42 % à 11,8 %.

En mettant en œuvre cette baisse d'impôts, le Département des Alpes-Maritimes prendra une décision exceptionnelle et deviendra le premier et seul Département de France de la strate des Départements dits millionnaires en nombre d'habitants, à baisser cet impôt depuis 2010. Bien qu'exceptionnelle, cette baisse d'impôts reste prudente, possible et de bon sens. Nous ne gérons pas l'abondance. Nous l'avons dit et répété en conférence de presse. Il n'est pas question pour nous de dire que nous sommes très riches. En revanche, nous sommes solidaires des contribuables qui sont dans la pénurie, et nous sommes solidaires face à la pression fiscale qui pèse sur les entreprises. Cette baisse d'impôts correspond à une vision moderne de l'action publique, globale et cohérente. Elle ne touche pas notre politique de désendettement. Elle ne touche pas notre politique de stabilité des dépenses de fonctionnement. Elle n'impactera pas le budget que nous dédions chaque année aux investissements qui reste à hauteur de 220 M€ au budget primitif. Restituer 15 M€ pour l'économie azurée, c'est ce que nous nous proposons de faire avec cette baisse d'impôts. Cela résulte d'une gestion rigoureuse, vertueuse, engagée depuis plus de 10 ans maintenant par mon prédécesseur Eric CIOTTI, et que je poursuis avec le soutien unanime de la majorité départementale. Grâce également au dynamisme des encaissements des Droits de mutation (DMTO) dont la cible à 435 M€ sera atteinte fin 2018, nous mettons en œuvre ici, dans les Alpes-Maritimes, ce que tous les citoyens français espèrent de leurs élus locaux : baisser les impôts lorsque cela est possible, sans mettre la collectivité en difficulté.

J'en arrive à présent aux grandes politiques que je vous propose de mettre en œuvre au travers de notre budget 2019. Ces grandes politiques sont d'abord portées et opérées par nos agents que je veux ici remercier. 4 250 personnes que je remercie en votre nom et qui au quotidien font un travail de qualité, se dévouent avec compétence sur tout le territoire azuréen pour atteindre nos objectifs. Nous avons, au cours des dernières années, ajusté nos effectifs au plus juste, et cet effort continu demandé à notre administration porte aujourd'hui ses fruits. Je souhaite que ces fruits profitent à une partie de ces agents qui ont fait cet effort. Et pour cela, je vous propose deux orientations que nous avons convenues avec Christophe PICARD.

La première concerne le complément indemnitaire annuel, ou prime au mérite. Je remercie Xavier BECK, qui est en charge de l'administration générale, pour son engagement et son efficacité sur le sujet. Dotée initialement d'une enveloppe d'1 M€ et abondée en mai 2018 de 400 000 €, la prime au mérite doit aujourd'hui être assouplie pour bénéficier à un plus grand nombre d'agents. Nous avons pour cela décidé de supprimer la notion de quotas. Je tiens à remercier les organisations syndicales, avec lesquelles nous avons eu des discussions préalables et qui se sont exprimées hier en comité technique, pour les relations que nous avons pu établir avec elles et qui ont permis d'adopter très largement cet aménagement. Nous allons pouvoir le valider dans la présente séance.

La deuxième décision traduite dans le débat d'orientations budgétaires porte sur un effort particulier en termes de ressources humaines, avec des redéploiements de personnel notamment dans les secteurs sensibles du social et des collèges, souvent appelés par vos interventions comme étant un peu en souffrance. Ces efforts seront accompagnés par l'arrivée progressive du SMART Deal avec la simplification des démarches administratives, la dématérialisation, l'acquisition d'applications métiers modernes et la mise en place de gestion de données s'inscrivant dans le cadre du développement des concepts liés à l'intelligence artificielle. Un monde nouveau arrive dans lequel notre collectivité bascule et s'adapte.

Je profite également de cet instant pour remercier l'ensemble des agents qui se sont mobilisés pour la première édition du salon Connect'06 qui s'est tenu il y a 15 jours à l'Alliance Riviera. Sincèrement, je ne m'attendais pas à un tel succès. Ce fut un beau résultat. Cette rencontre, qui avait pour vocation de valoriser l'ensemble des services de notre collectivité auprès de tous nos partenaires, a été une véritable réussite. Elle a fait découvrir une partie de l'étendue de nos 220 métiers. Elle a mis en avant la force d'innovation et de créativité de nos services. Elle a également traduit l'étendue des domaines de compétences dans lesquels nous intervenons au quotidien pour tous les habitants des Alpes-Maritimes.

Le budget 2019 reprendra bien sûr tous les engagements que nous avons mis en œuvre depuis des années. Je ne vous ferai pas l'offense d'en dresser la liste exhaustive mais je souhaite pointer au travers de ce débat d'orientations budgétaires deux domaines clés pour 2019 sur lesquels j'attire votre attention : celui des infrastructures routières et celui de l'autonomie et de la dépendance.

Concernant les déplacements des Azuréens, c'est aujourd'hui une difficulté majeure pour tous les habitants de notre département : nos réseaux routiers sont congestionnés et fréquemment saturés. Les actifs, les entreprises, ceux qui font tourner l'appareil économique de notre territoire, en sont les principales victimes avec une bande littorale qui concentre 95 % des flux pour 3,4 millions de déplacements quotidiens. En 2004, le Département avait lancé son plan de résorption des points noirs routiers. Aujourd'hui, plus de 139 points noirs ont été identifiés et résolus, avec un budget d'investissement qui a atteint près de 1,2 milliard d'euros. C'est ce qui a été réalisé. Ce plan arrive aujourd'hui à son terme et il est temps de relancer à nouveau un programme ambitieux.

Les enjeux de 2018 ne sont d'ailleurs plus exactement les mêmes que ceux de 2004. Les questions de mobilité douce, de mobilité durable, de covoiturage, de coworking sont désormais entrées dans notre fonctionnement sociétal. Au printemps 2018, une plateforme participative, « Mieux circuler dans les Alpes-Maritimes », a été lancée par notre collectivité. 9 000 contributions ont généré plus de 250 propositions que nous avons étudiées. Pour répondre à ces enjeux, le budget d'investissement des routes passera de 32 M€ réalisés en 2018 à 40 M€ proposés pour 2019.

C'est une augmentation de 25 % qui sera consacrée à des projets, notamment en lien avec le GREEN Deal, dans le respect de l'environnement et de la qualité de vie des azuréens. Elle regroupera essentiellement : 3 M€ consacrés à l'acquisition foncière, M. le maire de Grasse, cher Jérôme VIAUD, pour finaliser la pénétrante Cannes-Grasse et réoxygéner l'agglomération grasseoise ainsi que l'ouest du département ; 2 M€ consacrés à un réseau de parkings de covoiturage sur le réseau routier départemental, après avoir expérimenté avec succès différents parkings, comme celui de Mouans-Sartoux, Marie-Louise GOURDON, et celui de Grasse, Jérôme. Chaque parking relais sera également équipé de bornes de recharge électrique pour accompagner le développement des véhicules propres. Nous consacrerons également 1 M€ au réseau de pistes cyclables. C'est un budget multiplié par trois pour la mobilité douce, notamment sur les secteurs les plus sensibles où les déplacements domicile-bureau sont possibles. La technopole de Sophia Antipolis sera une priorité pour démultiplier les trajets à vélo. Le succès du vélo à assistance électrique (VAE) est un encouragement pour relancer cette politique et j'ai le sentiment que nous venons en complément de ce que vous mettez en place à la CASA, sous la présidence de Jean LEONETTI.

Enfin, le sujet de l'autoroute A8 bis est également au cœur de vos préoccupations. C'est le plus gros point noir du département et c'est pourtant la colonne vertébrale de tous les départements. Nous aurons à adopter en fin de séance une motion relative à l'A8 bis – à l'A8, excusez-moi du lapsus, j'ai corrigé tout de suite M. VINCIGUERRA ! – et à son concessionnaire, la société ESCOTA, filiale de Vinci Autoroutes, pour réitérer nos demandes concernant des aménagements structurants et nécessaires aux déplacements sur notre territoire et qui dépendent directement de ce concessionnaire autoroutier : l'échangeur de Mougins, la bretelle de Cannes-La Bocca, l'aménagement de l'échangeur des Tourrades, la voie dédiée à la circulation du car à haut niveau de service entre Nice et Sophia Antipolis, l'amélioration du

complexe d'Antibes-est, l'accélération du projet de création de la bretelle de Beausoleil, en rappelant que le débat s'est tenu localement mais aussi nationalement, puisqu'Eric CIOTTI est intervenu à l'Assemblée nationale de nombreuses fois sur ce sujet qui semble être débloqué par le gouvernement.

Voilà autant d'enjeux que nous aurons à prendre en main en 2019 et autour desquels la direction des services techniques du Département est entièrement mobilisée. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour féliciter tous les agents qui œuvrent au service de la construction des grandes infrastructures livrées au cours de ces derniers mois, et qui sont autant de preuves de l'efficacité du Département. Citons aussi de grands chantiers lancés par mon prédécesseur et qui ont été livrés et inaugurés récemment : le collège Simone Veil à Nice, le collège Arnaud Beltrame à Pégomas. J'ouvre une parenthèse pour remercier celles et ceux qui se sont mobilisés pour la réussite de cette belle inauguration que nous avons faite il y a peu de temps, en particulier Joëlle ARINI qui porte la Vice-présidence des collègues, David KONOPNICKI, Michèle PAGANIN, Jérôme VIAUD, qui ont retroussé leurs manches pour faire en sorte que ce soit vraiment un succès et un engouement. Lors de l'inauguration de ce collège, nous avons vu, au travers des chants dont les enfants nous ont fait bénéficier, un véritable engouement de la part des enseignants, des élèves et des parents d'élèves. Ce fut un beau succès.

Citons ensuite le contournement de Vallauris, ma chère Michelle SALUCKI, le Centre de recherche et d'études des Alpes-Maritimes que nous donnerons à l'EPA dans la Plaine du Var au cours de cette séance, l'accompagnement par les SDA du chantier titanesque de la pose de la fibre optique dans les Alpes-Maritimes qui progresse, avec un objectif de 25 000 prises livrées en 2019 et qui suscite tant de convoitises. Nous sommes regardés et enviés par les autres Départements de France et par la Région. Le Département des Alpes-Maritimes réussit le tour de force d'amener le très haut débit dans toutes ses communes d'ici 2021. C'est un pari risqué et nous sommes en train de le réussir. Ces infrastructures, et tant d'autres, font la fierté de notre collectivité et participeront activement au bien-être et à la qualité de vie de nos concitoyens.

Sur le deuxième sujet, qui concerne la dépendance et l'autonomie, nous poursuivrons bien sûr nos efforts sur les EHPAD, avec un grand plan d'investissement que nous avons déjà décidé, soit 20 M€ sur 3 ans dans les 7 EHPAD du département. Pour cela, Philippe ROSSINI, qui est en charge de cette politique, est mobilisé, et je l'ai sollicité pour qu'il fasse entrer le programme d'animation des seniors dans nos maisons de retraite. Citons aussi Vanessa SIEGEL pour le sport, Anne-Marie DUMONT pour la culture, pour essayer d'animer nos EHPAD avec les compétences que nous portons. Il y a là une dynamique multiculturelle et intergénérationnelle qu'il faut savoir créer, avec l'enfance portée par Auguste VEROLA.

Mais je pense que nous devons sortir de ce modèle classique. Je souhaite que l'on accentue notre politique pour sortir du schéma de l'EHPAD à tout prix et que l'on réinvente une forme d'aide à nos personnes âgées pour un modèle du 21^{ème} siècle. Nous avons fait de

grands pas en la matière, en réorientant au fur et à mesure des années notre politique vers le maintien à domicile. Ce fut fait par Eric CIOTTI. Mon ambition pour 2019 est d'ouvrir, avec nos partenaires du secteur, une large réflexion sur le logement pour les seniors, sur la prévention, sur le soutien aux aidants et l'accompagnement à domicile des seniors dans la perspective de la mise en œuvre du schéma gérontologique départemental 2019-2023. L'innovation, l'inventivité et la créativité doivent nous conduire à de nouvelles expérimentations telles que l'EHPAD hors les murs. Nous aurons le temps de revenir sur ce projet. Il y a de grandes et belles ambitions pour ce programme.

Enfin, concernant les personnes handicapées, l'année 2019 sera charnière avec la mise en place par la MDPH, sous la conduite d'Anne SATTONNET, du dispositif « Réponse accompagnée pour tous », dont l'ambition est de trouver des solutions à toutes les personnes en situation de handicap.

Voilà mes chers collègues rapidement présentés les grands axes autour du budget primitif 2019 pour lequel je vous demanderai votre confiance.

Je ne saurais conclure mon propos sans aborder la question institutionnelle qui agite l'actualité, celle des Départements et des Métropoles. Nous avons vu, sans tambours ni trompettes, en plein milieu de l'été et en plein milieu de notre mandat, la raison d'être du Département remise en cause, malgré la pertinence, pour le Département des Alpes-Maritimes, de son efficacité, sa proximité, de par la démonstration de ce qu'il a toujours fait depuis plus de 158 ans. Ma conviction est profonde sur le sujet. Mon Département, votre Département, notre Département n'est pas à vendre.

Le président de la République a profité de l'été et de la torpeur du mois d'août pour rencontrer en sous-main les présidents des cinq Métropoles de France afin de discuter de l'absorption des Départements par les Métropoles. J'ai pu dénoncer cette démarche et le réitérer plus ouvertement il y a quelques jours, car nous avons été mis à l'écart de cette discussion. Les présidents de Département n'ont pas été entendus.

Je me suis associé avec quatre collègues des Départements de la Loire-Atlantique, de la Gironde, de la Haute-Garonne et du Nord, toutes tendances politiques confondues, pour écrire au président de la République et lui demander expressément de nous recevoir et de mettre un terme à ces discussions bilatérales. Aujourd'hui, j'attends toujours sa réponse. Au sein même des territoires métropolitains, le débat est vif. La Métropole nantaise s'est désolidarisée de ces réunions et de ces objectifs. J'ai reçu hier un courrier du président de Saint-Etienne Métropole qui dénonce également ces rencontres faites en catimini. Localement, le Département des Alpes-Maritimes a toujours assuré son rôle avec efficacité, proximité, humanité et équité.

J'ai la profonde conviction que la dimension même du département et notre représentation géographique et géomorphologique donnent toute sa pertinence à ce Département : son rôle de partenaire privilégié des communes – s'il n'y a plus de

Département, c'est la fin des communes, il faut y réfléchir – à qui il apporte un soutien humain, technique et financier, dans le respect des décisions prises par les maires et leurs conseils municipaux ; un rôle de garant d'une solidarité sociale au profit des citoyens les plus fragiles ; un rôle de garant d'une solidarité territoriale et d'un aménagement équilibré du territoire.

J'y reviens et je le répète : notre Département des Alpes-Maritimes n'est pas à vendre. Il a vraiment démontré toute la pertinence de son existence et de sa réalité. Il ne peut pas être vendu, en tout cas avec une approche administrative, technocratique, selon une vision parisienne qui voudrait dissoudre une organisation territoriale efficace et pertinente. Il ne peut pas être vendu par la volonté d'une seule partie prenante alors que nous sommes profondément attachés à une organisation territoriale d'adhésion. J'ai toujours été favorable à l'intercommunalité. Très tôt, j'ai mené un combat pour avoir la première intercommunalité du moyen et du haut pays mais par adhésion, parce que chacun peut y retrouver son compte, et parce qu'il faut que les communes puissent continuer à être ces aménageurs du territoire. Notre Département ne peut pas être vendu pour accentuer des fractures territoriales et sociales, alors que nous sommes garants de cette cohésion. En réaffirmant que notre Département n'est pas à vendre, ma volonté, celle que je vous demande d'approuver au travers d'une motion, est qu'il continue de jouer pleinement son rôle.

Je vous remercie pour votre écoute.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- M. le Président, M. le Président de la commission des Finances, mes chères et chers collègues, l'objet de cette séance est le débat sur la présentation des orientations budgétaires pour 2019. Nous avons bien lu tout ce qui était proposé. Il y a de beaux projets dans le Département et nous avons retenu quatre décisions ou orientations importantes sur lesquelles nous donnerons notre avis.

2019 marquera d'abord un anniversaire. En effet, il y a 10 ans, en 2009, les taux de fiscalité étaient augmentés de 15 % sur l'ensemble des impôts prélevés par le Département (taxe d'habitation, taxe foncière, foncier non bâti) avec ensuite pendant 10 ans un maintien des taux. La surprise de ce débat d'orientations budgétaires est donc la baisse volontaire des recettes fiscales. Vous avez décidé de baisser de 5 % le taux de la taxe foncière, dernière recette fiscale du Département, dont le volume global s'élève aujourd'hui à peu près à 290 M€. Une remarque préliminaire sur la forme : nous l'avons appris par la presse il y a cinq semaines, avant que la commission des Finances ne se réunisse : nous trouvons que c'est un peu cavalier par rapport aux membres du Conseil. Je referme la parenthèse formelle.

Nous avons quelques interrogations sur cette baisse. Nous pourrions nous en réjouir mais elle a suscité quelques questions.

Première interrogation : d'un côté, vous dénoncez, à juste titre, et nous partageons cela, la baisse des dotations de l'État que nous subissons tous dans nos collectivités, et de l'autre, vous baissez une recette fiscale stable : la taxe foncière. Est-ce logique ? Ensuite, la taxe foncière sur les propriétés bâties sera probablement transférée aux communes, c'est en tous cas dans l'air, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation ou en partie, comme c'est annoncé depuis cet été. C'est en tout cas prévu comme ça.

Enfin, ce cadeau éphémère – éphémère car nous n'aurons peut-être plus ce revenu l'année prochaine – de 15 M€ est, je cite votre rapport « la traduction de la solidarité du Département envers ses habitants qui œuvrent chaque jour au dynamisme de notre territoire ». En lisant cette phrase, nous nous sommes interrogés. Est-ce que seuls les propriétaires fonciers et les entreprises participent au dynamisme de notre département ? Peut-être que les mots ont dépassé votre idée.

Nous avons remarqué que votre cible était peut-être en partie manquée. En effet, les propriétaires des 187 112 résidences secondaires n'habitent souvent ni le département, ni la région, parfois même pas la France, et que quasiment toutes les communes des Alpes-Maritimes ont surtaxés déjà, vont bénéficier de la solidarité du Département envers ses habitants, comme les autres propriétaires. Peut-être qu'il y a ici une erreur d'appréciation qui va à l'encontre des besoins importants en termes de logements pour les habitants, les locaux qui vivent et travaillent dans le département.

De plus, la moitié de nos contribuables auront droit à cette baisse puisque les non-propriétaires n'y auront pas droit par définition. Les non-propriétaires représentent quand même 48 % des contribuables, soit quasiment la moitié. Or ils contribuent aussi au dynamisme de notre département. Non seulement ces derniers ne bénéficieront pas de cette baisse mais, et c'est là que nous ne sommes pas d'accord, ils vont être privés des améliorations de services ou des investissements que le Département aurait pu faire avec ces 15 M€.

Que pourrait-on faire avec 15 M€ pour améliorer la vie de ceux qui en ont besoin justement ? Améliorer encore plus les conditions d'accueil dans les résidences de retraite, en amplifiant votre plan triennal de soutien aux EHPAD par exemple. Augmenter le budget des aides aux jeunes en difficulté, qui reste désespérément stable. Aménager un ou deux parkings de covoiturage ou plus, des pistes cyclables, etc. Bref, cette baisse ne touchant qu'une partie de la population, la moitié exactement, est pour nous inégalitaire. C'est une conception de la justice fiscale que nous ne partageons pas.

Par ailleurs, vous annoncez que cette perte de 15 M€ sera sans effet sur le montant des investissements car elle sera compensée par l'augmentation des droits de mutation. Compenser des ressources pérennes par des ressources instables, dans un contexte économique fragile, cela nous semble périlleux, j'y reviendrai tout à l'heure. Une question insidieuse a effleuré notre esprit sur la raison de cette décision mais nous espérons nous

tromper et ne pas être pris dans le jeu de la course aux baisses fiscales. C'est la mauvaise langue.

Autre orientation que vous avez choisie : poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est déjà bien engagé depuis plusieurs années. Vous dites qu'après un léger recul du RSA en 2017, les dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité devraient repartir à la hausse en 2018 et 2019. Effectivement, vous êtes déjà obligé d'ajouter 4,3 M€ à cette décision modificative pour le RSA. Que peut-on faire encore comme économies dans ce domaine. Sur le personnel ?

Vous conservez la ligne de non-remplacement de deux départs à la retraite sur trois. A partir d'un certain point, le service public n'est peut-être plus rendu correctement et nous savons que les besoins ne cessent de progresser. Il y a peut-être un point limite dans le non-remplacement. Le service à la population, et que la population attend, surtout dans le domaine social qui est notre compétence première, est rendu avant tout par de l'humain. On ne pourra pas remplacer l'humain par de l'informatique partout. En tous cas, on le souhaite.

Troisième point : poursuivre le désendettement du Département. De plus d'1 milliard d'euros en 2011, vous arriverez en 2018 à un encours de dette de 812 M€. Soit 750 € par habitant pour une moyenne des Départements millionnaires de 494 € selon les chiffres du ministère des Finances. C'est une baisse significative, mais elle reste très importante et c'est peut-être encore notre talon d'Achille. C'est la raison pour laquelle nous nous demandons pourquoi les 15 M€ ne sont pas allés aussi au désendettement.

Enfin, concernant les investissements, nous n'avons pas grand chose à dire. Vous annoncez que l'augmentation des DMTO va soutenir les investissements. Ces DMTO pourraient atteindre au minimum 435 M€ selon les prévisions du budget primitif, soit 20 M€ de plus que les encaissements de l'année dernière. Si nous rapportons 20 M€ à 15 M€, nous n'avons plus que 5 M€ de suppléments. Nous nous demandons donc pourquoi perdre ces 15 M€. C'est important mais, baser des projets d'équipement sur une taxe volatile nous semble périlleux. Nous l'avons vu il y a 10 ans en 2008, quand les droits de mutation se sont effondrés brutalement avec la crise. Nous appelons à la prudence et nous préférerions maintenir les ressources pérennes pour réaliser tous les projets inscrits pour les années à venir et les innovations intéressantes que vous avez énumérées.

Pour conclure et pour regarder l'avenir immédiat, le président de la Métropole a annoncé dernièrement son désir de fusionner le département et la métropole sur le territoire de celle-ci. Les discussions sont en cours au plus haut niveau de l'État. Nous avons vu que l'avis des Départements n'avait pas été sollicité, en tous cas aujourd'hui, ce qui nous semble invraisemblable. Vous savez que nous ne sommes pas favorables à cette métropolisation, quel que soit le territoire. Vous le savez car nous l'avons déjà exprimé en 2011, contrairement à la plus grande partie des membres de cette assemblée qui ont voté avec conviction pour la création de la Métropole niçoise. Nous avons vu juste je crois, et nous savions que cela allait

apporter quelques déboires. Ce que j'avais dit en 2011 va exactement dans le sens de votre motion.

Alors, une question M. le Président : quand débattons-nous officiellement, au sein de cet hémicycle, dans le cadre officiel d'un débat inscrit à l'ordre du jour, de cette question essentielle pour l'avenir de notre collectivité à laquelle nous sommes attachés, tout autant que tout le monde ici sur ces bancs ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie pour cette intervention. La réponse à votre question concernant la baisse d'impôts était dans mon discours. Nous avons arrêté un choix avec le Président de la commission des Finances : celui de restituer à l'économie locale une capacité. C'est un choix en définitive de dépenser une partie de cet argent. Cela nous permet de baisser tout d'abord la pression fiscale. Vous avez raison, une partie des personnes ne sont pas forcément concernées mais, parmi celles qui sont concernées, nous trouvons aussi les entreprises et les bailleurs sociaux. Lorsque nous considérons les difficultés qu'il y a dans ce département au niveau du logement et des bailleurs sociaux, ce n'est pas un non-sens que de leur donner un coup de main, avec cette restitution d'impôts qui apporte un peu d'oxygène sur la liberté qu'ont les entreprises de créer des emplois et une dynamique. La pression fiscale est trop forte en France. Elle est forte dans les Alpes-Maritimes. Nous participons à oxygéner un peu cette économie.

Nous nous plaignons effectivement de la baisse des dotations de l'État mais, comme je l'ai dit, via les droits de mutation, nous avons la capacité financière de réaliser raisonnablement cette restitution d'impôts. C'est un choix délibéré d'investir dans l'économie locale. Ce n'est pas pour restituer de l'argent à ceux qui n'habitent pas ce département. C'est un effort dont dépend aussi l'attractivité du département. Vous avez aussi parlé de certains investissements, comme les parkings de covoiturage. Nous aurions pu les monter un peu plus haut. Il est toujours possible de dépenser un peu plus. Mais ce qui pénalise aujourd'hui la France, c'est aussi l'action publique qui est portée à 57 %, là où l'Allemagne en est à 47 % de la dépense publique. Nous sommes au niveau national dans une situation qui nous met en difficulté. Je pense qu'il est bon que le Département prenne cette décision. Cela ne remet en cause ni notre désendettement, ni nos dépenses d'investissement. C'est une décision symbolique que nous assumons, sans aucune dégradation de la politique qui a été menée ces dernières années et qui est une politique saine.

En ce qui concerne les départs de nos personnels, il y a des réajustements. Nous sommes dans une société qui bouge. Le débat que nous avons eu avec les organisations syndicales me laisse penser que nous sommes dans le droit fil de ce qu'il faut faire. Le monde bouge, les métiers évoluent. Même si nous continuons à avoir une compétence au niveau du social, que nous voulons assumer avec responsabilité, et nous le faisons, ces non-remplacements de deux départs à la retraite sur trois ne pénaliseront pas ces secteurs. Il y a

des secteurs qui seront réorientés en fonction des nouveaux métiers et des nouvelles organisations. Voilà ce que je peux répondre à ce que vous venez de m'indiquer.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- M. le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

La virulence des propos que votre majorité, encore aujourd'hui par votre voix M. le Président, tient à l'égard du président de la République nous laissait penser que les orientations budgétaires pour 2019 prendraient radicalement le contre-pied de cette politique. Même si nous n'en sommes pas réellement surpris, nous constatons qu'il n'en est rien.

Comme vous l'avez fait successivement sous les présidences de François HOLLANDE et de Nicolas SARKOZY, vous nous invitez donc à accompagner, voire à amplifier en 2019, l'orientation très libérale de réduction de la dépense publique, ici de la dépense de fonctionnement, alors que tout montre à l'échelle du pays que cette politique ne profite qu'aux riches, aux grands groupes financiers et à leurs actionnaires, au détriment du plus grand nombre. Vous êtes d'ailleurs un certain nombre à l'observer aujourd'hui avec beaucoup de clarté.

Une orientation qui se traduit concrètement par un recul des services publics chargés d'assurer l'égalité entre citoyens et par une diminution des investissements qui pèse lourdement sur la vie économique et sur celle de nos concitoyens. Sans compter que cette orientation, dont la décision modificative est la continuation, affaiblit les capacités d'intervention de notre institution à un moment où, à l'inverse, nous devrions les renforcer pour confirmer son rôle irremplaçable dans l'organisation de notre République.

Les coups portés au Département par la baisse de 90 M€ des dotations globales de fonctionnement et par la non-compensation des charges transférées, qui atteint 140 M€ en matière d'allocations individuelles de solidarité, sont, il est vrai, des coups très durs portés à notre collectivité.

Mais, il ne sert à rien ou pas grand-chose de relever cette situation s'il n'y a pas en face des actes concrets de résistance, comme par exemple cette idée que nous avons développée ici-même il y a quelques années, et qui reste toujours d'actualité, celle de demander la recentralisation du financement et la gestion notamment du RSA au niveau de l'État. Ou encore, celle d'engager, au plan national certes, une véritable lutte contre l'évasion fiscale et la fraude fiscale qui ne font que croître et embellir pour atteindre, nous dit-on, près de 100 milliards d'euros par an, soit deux fois l'annuité de la dette de la Nation. Constat lamentable face auquel la majorité La République En Marche de l'Assemblée nationale vient d'opposer, avec le concours du groupe Les Républicains, non pas un renforcement des moyens de lutte mais des reculs qui laissent libre cours aux fraudeurs, au détriment des recettes financières de l'État.

S'il est vrai que, tant qu'une telle situation persiste, nos collectivités sont contraintes, de gré ou de force, de s'adapter à la baisse de leurs ressources et à l'augmentation imposée de

leurs charges, rien en revanche ne justifie que l'on rajoute une dose supplémentaire d'austérité à notre niveau. C'est pourtant ce que vous faites, d'au moins trois façons.

D'abord, en choisissant de continuer, à quelques bémols près que vous avez évoqués et qui ne sont pas négligeables, à faire du personnel une variable d'ajustement de nos charges de fonctionnement. C'est ce qui ressort de votre volonté de continuer, vous avez insisté, la politique de non-remplacement de deux départs d'agents de notre collectivité sur trois. Ce sont des pratiques qui affectent lourdement le fonctionnement de nos services.

Ensuite, en continuant à encadrer de façon si drastique les dotations de fonctionnement aux établissements chargés des personnes âgées dépendantes, des handicapés et des jeunes en difficulté, que ces établissements, déjà confrontés à la dure politique d'austérité de l'État, ont de plus en plus de mal à assurer leurs missions avec du personnel trop peu nombreux et en grande souffrance.

Enfin, en décidant de priver le Département de 15 M€ de recettes par la diminution de 5 % du taux de la taxe sur le foncier bâti. Choix que nous jugeons malvenu, pour ne pas dire autre chose, d'abord parce qu'il n'appartient pas à notre collectivité de jouer les redresseurs de tort en compensant une hausse de la fiscalité décidée par une autre collectivité. Mais surtout parce que ces 15 M€ abandonnés, s'ils constituent une aubaine momentanée pour les contribuables départementaux, privent le Département et ses habitants d'une possibilité de relance des investissements utiles à la population, Mme GOURDON l'a évoqué, au moins à la hauteur de 15 M€ sinon davantage, compte tenu des crédits complémentaires qu'ils permettraient de mobiliser.

Vous nous expliquez que cette décision n'affectera pas nos possibilités d'investissement en 2019 en raison du haut niveau des droits de mutation. Certainement. Sauf que nous n'avons aucune certitude sur le maintien du haut niveau des droits de mutation à l'avenir alors que nous aurions la certitude de conserver les ressources émanant de la taxe sur le foncier bâti si vous n'aviez pas procédé à sa diminution.

De telles positions ne sont pas sans conséquence sur les principaux domaines d'intervention de notre collectivité. Dans le domaine des solidarités humaines, si nous partageons votre volonté de diversifier les modes d'accueil des seniors, il ne peut nous échapper que les difficultés de fonctionnement des établissements en charge de cette responsabilité, notamment les EHPAD, ne seront que très peu atténuées par l'annonce gouvernementale d'une dotation supplémentaire de 125 M€ à l'échelle du pays. Ces établissements doivent faire l'objet d'une attention particulière de notre collectivité, notamment en matière de fonctionnement, en rappelant en même temps l'État à ses responsabilités.

L'effort à réaliser en moyens humains reste particulièrement conséquent, il faut que nous en ayons conscience, même si les projets d'agrandissement et de construction d'EHPAD au rythme de 6,5 M€ par an pendant 3 ans, que nous avons récemment décidés, sont de nature à améliorer les conditions d'accueil des résidents et les conditions de travail des personnels.

Dans le domaine des infrastructures routières départementales, les moyens engagés au cours des dernières années, tout en restant conséquents, ne garantissent plus le maintien du niveau d'entretien qui avait été atteint dans les années 2008/2009. La résorption de nombreux points noirs reste à réaliser. Ceux qui sont évoqués dans le rapport n°1 et ceux que vous avez vous-même évoqués mais également d'autres plus à l'est, un peu moins à l'ouest, je n'ai rien contre l'ouest évidemment, au contraire, notamment celui du contournement de Borghéas de Peillon sur lequel nous vous alertons régulièrement. Il vient de faire l'objet, avec votre accord, d'une belle étude de la part de nos services qui conclut à la possibilité d'entreprendre ces travaux à un coût quatre fois inférieur au projet qui avait été techniquement validé il y a une quinzaine d'années. Voilà une source d'économies, sans que le projet remette en cause le but de cet aménagement. Nous souhaitons vivement que ces travaux soient programmés, ou en tout cas engagés, dès le budget primitif 2019. Cette voie départementale, est-il bon de le rappeler, est en effet celle qui dessert, entre autres, l'une des plus importantes entreprises industrielles des Alpes-Maritimes, la cimenterie Vicat, qui par ailleurs est prête à participer à ces travaux.

Ne perdons pas de vue, non plus, la nécessaire participation de notre collectivité à la réalisation urgente d'aménagements de la pénétrante du Paillon qui permettrait de circuler dans de meilleures conditions dans les Paillons et vers l'autoroute. Des aménagements que les promoteurs du projet de la prison de Nice sur le plateau Tercier voudraient nous vendre comme allant de pair avec la construction de la prison sur ce plateau, ce que récusent les 13 maires des communes du Pays des Paillons, et je pense l'ensemble des habitants de ces communes qui s'opposent à ce projet. Non pas parce qu'il s'agit de la construction d'une prison, dont nous avons bien conscience qu'elle est absolument nécessaire dans ce département, mais parce que le plateau Tercier est un vaste espace naturel riche d'un site archéologique et d'un patrimoine faunistique et floristique exceptionnel, mais aussi et surtout le réceptacle des eaux qui alimentent des nappes phréatiques dont une étude approfondie, réalisée avec le concours du Département, nous indique qu'il s'agit sans doute des nappes phréatiques parmi les plus riches, sinon les plus riches des Alpes-Maritimes, celles dont nous aurons besoin, y compris sur le littoral, pour alimenter nos populations. A ce titre, nous demandons que ce plateau Tercier soit définitivement préservé de toute urbanisation.

Devant la pression qu'exerce, malgré ces arguments fondamentaux, l'État pour imposer ce projet, nous souhaiterions que s'exprime ici, aujourd'hui, la solidarité de notre assemblée à l'égard de la position que je viens d'exprimer. C'est une position de raison qui s'inscrit indéniablement dans les enjeux de développement durable du GREEN Deal auquel vous êtes attaché.

En matière de solidarité territoriale, domaine dans lequel les interventions du Département sont toujours restées conséquentes, ce n'est pas au moment où le Département est remis en cause qu'il faut diminuer ces efforts mais, à l'inverse, les augmenter en soulignant combien la libre administration des communes est une réalité, grâce à la nature des rapports qu'entretiennent ces communes ou leurs intercommunalités avec le Département. Vous l'avez développé tout à l'heure, nous nous rejoignons complètement.

Reste tout de même à préserver dans ce domaine un équilibre raisonnable entre les soutiens aux sept syndicats mixtes et ceux dont bénéficient les autres collectivités. Évoquant les syndicats mixtes, vous ne serez pas surpris, M. le Président, que je vous rappelle notre demande, toujours sans suite, de constitution d'un tel syndicat dans la Roya ou à l'échelle des deux vallées, la Roya et la Bévéra, en accord bien entendu avec la CARF et les élus locaux. Ce sont les deux seules vallées du département qui en sont dépourvues. Ces vallées, notamment la Roya, ont grandement besoin d'une solidarité supplémentaire tant les difficultés de toute nature auxquelles elles font face sont importantes.

La dernière en date est la décision de la SNCF, non remise en cause par la Région, et nous ne pouvons que le regretter, de quasiment fermer, ou rendre non opérationnelles, plusieurs gares dont celles de Tende, Sospel et La Trinité. Et ceci en même temps que les travaux de réhabilitation de la ligne Nice-Breil-Tende relevant du contrat de plan État-Région sont toujours différés. Cette situation donne la mesure des menaces de fermeture qui pèsent sur cette ligne, alors qu'elle constitue le moyen le plus rapide, le plus économique et le plus respectueux de l'environnement pour desservir les Paillons, la Bévéra et la Roya, c'est-à-dire l'est du département. Là aussi, ce projet peut être un modèle pour le GREEN Deal.

Autre domaine qui ne relève pas de nos missions obligatoires mais dans lequel nous sommes engagés : celui du logement social. Avec la loi ELAN, celui-ci se trouve confronté à des décisions gouvernementales qui peuvent être graves de conséquences. Nous en avons évoqué certaines lors de la session du 18 mai. Elles restent particulièrement d'actualité avec notamment l'obligation faite aux bailleurs sociaux de la dimension d'Habitat 06 de s'adosser à des groupes d'envergure nationale. Vous avez fait le choix, M. le Président, ainsi que M. ROSSINI, que je remercie pour son engagement exceptionnel au service du fonctionnement de cette SEM, de prévoir cet adossement en préservant la position de partenaire majoritaire du Département, avec tout ce que cela engagera en matière financière, et en marquant votre volonté de conserver à Habitat 06 des missions diversifiées portant sur le logement social mais également sur l'accueil des seniors, l'immobilier de tourisme et les aménagements de villages.

C'est un choix que nous approuvons. Il nécessite pour nous tous un fort engagement de notre collectivité qui doit s'inscrire dans la durée si nous voulons continuer à bénéficier de cet outil efficace.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci M. TUJAGUE pour ces propos. Je ne reviendrai pas sur le côté positif et l'approbation que vous faites. Sur le principe général, vous regrettez le recul des services publics et vous dites que nous regrettons ce que fait l'État tout en faisant un peu comme lui. Je n'ai pas ce sentiment et je ne partage pas cette vision. Vous l'évoquez en disant que nous devrions essayer d'agir sur le RSA, la fraude fiscale, l'ARS, etc. Ce sont des domaines sur lesquels nous n'avons pas les moyens d'agir. Ce sont des sujets sur lesquels l'État seul a la main. Ce que nous faisons en revanche, avec l'Assemblée des Départements de France, c'est demander à l'État, sur le RSA par exemple, de compenser intégralement l'action

que nous menons sur le terrain. Nous revendiquons évidemment le fait de continuer à assumer le RSA. C'est une compétence qui véritablement est bien appliquée avec la proximité dont je parlais précédemment. Mais en même temps, il faut que nous ayons la pleine et entière compensation de cette responsabilité qui appartient à l'État.

Quant à la réduction de la dette, c'est ce que nous faisons en effet, et je regrette que l'État n'en fasse pas autant. L'endettement qu'atteint la France aujourd'hui est colossal et je regrette que l'État ne s'engage pas dans la maîtrise de la dépense publique, comme nous le faisons ici, dans cette collectivité. Je n'ai donc pas le sentiment, avec ce budget primitif 2019, de vous présenter des orientations allant dans le même sens que celui de l'État.

Par ailleurs, je suis d'accord avec vous, des réorganisations seraient nécessaires sur les temps de travail, sur les domaines de nos activités, mais il n'est pas question pour nous de dégrader la qualité des services rendus au public. Quant à l'investissement, je répète que nous sommes à 103 € par habitant pour les Alpes-Maritimes alors que la moyenne pour les Départements millionnaires, auxquels nous appartenons, est de 77 € par habitant. Sur l'investissement et le fonctionnement, nous sommes donc au-delà de ce qui peut être fait.

En ce qui concerne le contournement de Borghéas, comme vous l'avez dit, nous avons mené une étude, et nous aboutissons aujourd'hui à des résultats quatre fois inférieurs aux chiffres qui nous avaient été donnés préalablement. Je reviendrai donc vous voir. Quant à l'implantation des syndicats mixtes et de certains projets dont vous auriez besoin, je vous confirme mon intérêt à venir vous rencontrer sur place. J'attends le président de la Communauté d'agglomération de la Riviera Française pour venir avec lui étudier la possibilité de mettre un syndicat mixte là où il serait nécessaire. C'est une promesse que j'ai pu vous faire et je la tiendrai.

M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Je souhaite simplement vous faire part de deux remarques. Tout d'abord, lorsque vous avez voulu évoquer notre autoroute, vous avez parlé de l'A8 bis. Je souhaite qu'il ne s'agisse pas d'un lapsus significatif derrière lequel nous pourrions rechercher l'une des raisons de votre demande de la gratuité de l'A8. Si c'est un lapsus non significatif, j'en suis ravi.

Par ailleurs, lorsque vous évoquez un certain nombre de projets qui se font sur les territoires où nous avons été élus, je le rappelle au scrutin majoritaire, il m'apparaît drôle que vous évitiez de nous citer, Marie-Louise GOURDON et moi. Lorsque vous parlez de la continuation de la pénétrante pour laquelle je me bats depuis 20 ans, à contre-emploi apparemment, que vous citiez Jérôme VIAUD, c'est tout à fait normal, mais que vous m'oubliiez, ça ne l'est pas. Lorsque vous parlez du collègue de Pégomas, vous citez beaucoup de personnes mais vous oubliez que pendant plus de 10 ans, Marie-Louise GOURDON et moi-même sommes intervenus pratiquement à chaque réunion de l'assemblée pour demander que l'on avance sur ce collègue. J'ai obtenu de la part de Christian ESTROSI son inscription au plan des collègues, j'ai participé à la commission Jury qui a désigné le maître d'œuvre, j'ai

discuté longuement avec le maire de Pégomas, avec qui je ne m'entendais que sur ce sujet, pour obtenir un terrain et nous l'avons obtenu.

Je trouve un peu dommage que vous oubliiez le rôle que nous avons joué. Nous sommes élus, je le rappelle, au scrutin majoritaire. Je ne comprendrais pas ici une exclusion pour des raisons d'appartenance politique lorsqu'il s'agit de gérer un territoire. Pour ma part, je ne fais pas attention aux étiquettes dans ce cadre de gestion des territoires. Je ne fais attention qu'à l'attitude de ceux avec qui je travaille, et c'est pour cela que je travaille très facilement avec le maire de Grasse. Je souhaitais rappeler cela, peut-être un peu lourdement, car je voudrais qu'une forme de protocole soit respectée, car le protocole est ce qui permet aux individus de vivre en paix.

M. le Président.- M. VINCIGUERRA, vous savez l'attention que j'accorde à celles et ceux qui portent des responsabilités, et loin de moi l'idée de ne pas vous citer dans les vôtres. Je n'ai par exemple pas oublié de citer Mme GOURDON en parlant de l'espace de covoiturage sur Mouans-Sartoux. J'ai simplement, par mesure de précaution, pour éviter de faire une longue énumération qui rendrait le discours inconvenant, cité uniquement les personnes en responsabilité ou celles avec lesquelles j'ai travaillé. C'est pour cette raison que, sur le collège de Pégomas, j'ai cité Mme ARINI qui est Vice-présidente en charge de cette délégation, ainsi que M. KONOPNICKI et Mme PAGANIN qui sont les deux conseillers départementaux qui sont venus me voir avec des interventions à la clé, et avec lesquels j'ai travaillé pendant plus d'un mois sur un équilibre. Vous connaissez le débat que nous avons eu avec les parents d'élèves et les professeurs qui étaient soucieux de cet équilibre. Je n'ai pas participé à la réunion de Pégomas en votre présence. Sans cela, M. VINCIGUERRA, si vous aviez été dans ces différentes réunions, je vous aurais associé sans aucun état d'âme.

M. VINCIGUERRA.- Je n'y ai pas été invité.

M. le Président.- C'est le maire de Pégomas qui a organisé localement ces réunions. Je lui ferai part de votre sentiment mais loin de moi l'idée de vous écarter. Je suis comme vous, je suis un conseiller départemental des Alpes-Maritimes, et je pense que l'important est ce que nous faisons pour notre territoire et ses habitants.

M. SEGURA.

M. SEGURA.- Mes chers collègues, M. le Président, j'interviendrai bien sûr sur le débat d'orientations budgétaires et ensuite, si vous le permettez, puisque beaucoup de choses ont été dites sur le vœu concernant le Département et la Métropole, j'y reviendrai à l'issue de mon intervention sur le débat d'orientations budgétaires.

M. le Président, mes chers collègues, à l'occasion de ce débat, je vous indiquerai évidemment la position de notre groupe sur vos orientations budgétaires mais je vous adresserai aussi plusieurs questions auxquelles nous attendrons des réponses précises. Le budget 2019 sera votre premier budget propre, M. le Président GINESY et, je le dis avec beaucoup de respect, *M. le Président virtuel*. Avant votre élection, nous attendions des axes

nouveaux, des priorités nouvelles, un plan d'investissement ambitieux et novateur, et des dispositifs nouveaux en faveur des communes. Pourquoi *président virtuel* ? Parce que vous venez de nous confirmer que votre débat d'orientations budgétaires est la continuité du programme de votre prédécesseur. J'entends bien sûr le président de la commission des Finances, qui usurpe votre titre et vos prérogatives. En fait, le président réel est le président de la commission des Finances qui répète en boucle, comme un slogan, que ce budget témoigne de sa bonne gestion, d'un désendettement hors normes, d'une baisse massive des impôts dont il a pris la décision. Le Département est dirigé aujourd'hui par un *président virtuel* et un président réel. Jusqu'à quand ?

Pourtant, le contenu de vos orientations budgétaires est comme toujours bien différent de la communication du président de la commission des Finances. Parlons tout d'abord de la dette. Vous indiquez dans votre rapport que le stock de la dette a diminué. Fort heureusement d'ailleurs ! Vous oubliez de préciser tout simplement le produit de la cession des parts de l'aéroport que les communes de la Côte d'Azur, par leur attractivité, ont permis de valoriser. Vous oubliez d'affecter ces parts.

Vous oubliez également d'indiquer que la chambre régionale des comptes a, dans son rapport de décembre 2017, indiqué que la baisse faciale de l'encours de l'emprunt était un leurre et n'était liée qu'au transfert des routes à la Métropole et que, à périmètre constant, la dette avait augmenté de 120 M€. Vous oubliez de mentionner dans ce même rapport que les frais de personnel ont augmenté, même s'il y a aujourd'hui des efforts, de 11 M€ entre 2010 et 2015, malgré les transferts opérés à la Métropole.

Évidemment, le président de la commission des Finances se vantera d'avoir le plus fort désendettement de toutes les collectivités de France. Et pourtant, le président par délégation ne peut pas échapper au bilan de son prédécesseur. L'encours par habitant reste de façon alarmante très supérieur à la moyenne : 750 € par habitant, contre 499 € pour la moyenne de la strate.

Parlons maintenant de l'investissement. Alors que le président de la commission des Finances affirme disposer d'une politique d'investissement élevée, vous devez reconnaître que les dépenses d'équipement par habitant sont très largement inférieures à la moyenne : 68 € contre 90 € pour des strates identiques. Elles ont d'ailleurs été divisées par trois depuis 2009, sacrifiant ainsi des dizaines d'emplois pour nos enfants dans les secteurs du BTP. Car oui, l'investissement a bien baissé, constamment, sous la précédente mandature.

Dans le même esprit, le taux d'exécution budgétaire du Département reste très faible : 70 % contre 88 % par exemple pour la Métropole. Cette comparaison démontre qu'en réalité, le président de la commission des Finances nous annonce de gros investissements au débat d'orientations budgétaires et au budget, qui se transforment en petits investissements pour vous-même au compte administratif.

Nous sommes d'ailleurs en droit de vous demander, M. le Président GINESY : quelle vision avez-vous réellement pour ce territoire ? Quelle est votre stratégie d'aménagement ?

Est-ce une vision purement comptable ou une vision destinée à répondre aux besoins criants d'infrastructures dans notre territoire ?

Nous sommes pour notre part désireux que vous puissiez aller plus loin sur l'accompagnement des plus fragiles et, vous l'avez dit, nous félicitons également notre collègue M. ROSSINI sur cette politique en faveur de nos seniors. Faut-il rappeler que le point GIR est le moins élevé de France ? Nous sommes par ailleurs extrêmement inquiets sur le retard très important de l'examen des dossiers des personnes handicapées à la Maison départementale, qui entraîne des pertes de revenus ou des fins de droits pour des familles en situation de fragilité.

Vous le savez, ce sont les plus fragiles qui sont frappés par votre manque d'ambition et par la vision uniquement comptable du président de la commission des Finances. Il faut nous dire, M. le Président, comment vous comptez remédier au problème.

Évoquons désormais la fiscalité. Vous proposez une diminution de 5 % du taux de la taxe foncière. Cela va évidemment dans le bon sens, mais le président de la commission des Finances nous dira qu'il s'agit de la diminution la plus forte de l'histoire du Département, alors que vous devrez bien reconnaître qu'il ne s'agit que d'un gadget qui ne fera pas oublier l'augmentation par le Département, en 2009, de 15 % des quatre taxes locales. En 2009, le Département des Alpes-Maritimes, sous la présidence de votre prédécesseur, avait relevé les quatre taxes locales – taxe d'habitation, taxe foncière, taxe sur le foncier bâti et non bâti, et taxe professionnelle – de près de 15 %. Lorsque j'entends parfois le slogan « avec nous, pas d'augmentation d'impôts », je pense qu'il faudrait rejuger ce slogan.

En cumulé depuis 2008, plus de 500 M€ ont été ponctionnés aux contribuables, propriétaires, locataires et entreprises. En 2014, le Département a relevé le taux des droits de mutation à titre onéreux jusqu'au maximum autorisé : plus 50 M€ entre 2014 et 2015, soit, en cumulé depuis 2008, près de 200 M€ ont été ponctionnés aux contribuables.

Nous aurions pu attendre de votre prédécesseur, qui ne cesse de répéter dans un mensonge permanent que lui n'a jamais augmenté sa fiscalité, qu'il propose de rembourser les sommes perçues, au moins par cohérence puisqu'il a demandé la même chose aux 49 maires de la Métropole. Il n'en est rien. La diminution d'aujourd'hui représente une baisse de seulement 15 M€ sur le Département alors que pendant ce temps-là la pression fiscale de la Métropole Nice Côte d'Azur baisse en 2019 de 20 M€ sur son périmètre.

J'ajoute enfin que, si les droits de mutation ont augmenté considérablement entre 2009 et 2018, passant de 236 M€ à 435 M€, soit plus de 84 %, c'est le fruit du travail des maires des Alpes-Maritimes qui ont cherché chacun dans leur commune à vendre leur attractivité, faisant ainsi progresser les prix de l'immobilier. Ce sont les maires qui doivent recueillir les fruits de cette progression. A l'heure où certains cherchent à faire croire que la commune pourrait être un jour sacrifiée, nous constatons que, contrairement au fonctionnement de nos intercommunalités qui préservent le rôle de chaque maire, notre Conseil départemental ne dispose d'aucune instance de concertation ou de dialogue avec les maires du département.

Alors nous sommes en droit de nous demander à quoi ont servi ces hausses d'impôts. Pas aux investissements routiers, puisque les crédits consacrés à ces infrastructures ont diminué considérablement : 58 M€ sur le périmètre du département alors que la Métropole Nice Côte d'Azur, qui constitue un tiers du département, y consacre 90 M€. S'agissant des économies, le président de la commission des Finances énoncera qu'elles portent sur la gestion interne de notre collectivité. Mais vous, M. le Président, devrez reconnaître qu'elles sont faites sur le dos des communes et des intercommunalités. L'exemple de la Métropole Nice Côte d'Azur vient de donner témoignage d'un désengagement de 26 M€ annuels sur la compensation du transfert des routes, et 2,3 M€ sur la programmation de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine de la métropole dans les quartiers défavorisés.

Contre toute logique, le Département a cessé d'apporter depuis 2014 à la Métropole Nice Côte d'Azur sa contribution au ticket de transport à 1 €. Nous avons formulé un vœu à ce sujet. Je note que l'assemblée métropolitaine a compensé à hauteur de 6 M€ par an pour maintenir ses tarifs parmi les plus bas de France. Ainsi, nous vous demanderons en fin de séance l'adoption d'un vœu : que le Département des Alpes-Maritimes cesse de se désengager du financement de ces politiques de mobilité et de transport et prenne la décision de verser à la Métropole les subventions correspondantes. Y êtes-vous prêt M. le Président ?

Que dire de votre désengagement et même, j'ose le terme, du chantage que vous exercez sur l'Opéra de Nice ? Après une baisse de la subvention de près de 15 % entre 2013 et 2014, vous n'avez toujours pas versé la subvention de l'année 2018 au motif que l'exécutif souhaitait disposer de deux loges et de quarante places pour chaque représentation. Alors même que l'Opéra a toujours mis à disposition le nombre de places souhaité par le Département dans le cadre réglementaire, le versement est bloqué depuis de nombreux mois. Alors je me pose une question : réclamez-vous la même chose pour les concerts de l'Orchestre de Cannes, pour le théâtre d'Antibes, ou les autres structures culturelles ?

Sur un autre sujet, en page 11 du rapport, pour évoquer le rôle de notre collectivité dans la gestion du syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée : nous avons appris par la presse, M. le Président, qu'une note avait été adressée au procureur de la République de Nice mettant en cause la gestion de ce satellite du Conseil départemental des Alpes-Maritimes chargé de développer la fibre internet dans notre département, et qui reçoit 88 M€ d'argent public, toutes collectivités confondues. Suite à ces révélations, vous avez indiqué avoir diligencé un audit externe et indépendant qui devait être rendu public début octobre. Nous sommes aujourd'hui le 12 octobre, et nous vous demandons si les conclusions vous ont été adressées, et si tel est le cas, de les rendre publiques.

Enfin, sans entrer dans le détail, je souhaite conclure mon propos au sujet du SDIS des Alpes-Maritimes. Je veux tout d'abord rendre hommage à la qualité et au travail exceptionnel des hommes et des femmes qui composent ce corps d'élite. Le Département indique dans ce rapport souhaiter continuer à intensifier les actions du SDIS et nous nous en félicitons. Mais nous regrettons que dans cette assemblée, nous n'ayons pas eu connaissance du rapport de la

chambre régionale des comptes, hormis les membres du conseil d'administration du SDIS. Nous vous demanderons bien sûr des explications au prochain conseil d'administration.

Voilà *M. le Président virtuel*, concernant ce débat d'orientations budgétaires. Nous vous lançons un appel solennel. Soyez, M. le Président, le Président de ce Département. Nous vous soutiendrons. Inspirez-vous aussi des exemples que vous avez connus, puisque vous les avez fréquentés : Jacques MEDECIN, votre regretté père, et bien sûr Christian ESTROSI.

Merci pour cette écoute concernant le débat d'orientations budgétaires.

Je voudrais revenir sur le vœu, si vous le permettez M. le Président. Qu'est-ce que je n'entends pas ? Je vais peut-être développer puisque vous en avez parlé longuement au moment de votre présentation du débat d'orientations budgétaires. Mes collègues ont aussi parlé de ce souhait. Personne ici dans cette assemblée ne veut vendre le Département. Personne. Mais je dois rétablir des vérités.

Le président de la République a simplement ouvert le dialogue avec l'association France urbaine. Contrairement à ce que vous dites, en sous-main, des personnalités ont été reçues à la présidence de la République. Ils sont rentrés par la porte arrière, la nuit, avec un casque, sans être vus. C'est une plaisanterie en sous-main. Vous savez les personnalités qui ont été reçues par le président de la République ? Jean-Luc MOUDENC, Johanna ROLLAND, Daniel CASTELAIN, Alain JUPPE, et notre président de la Métropole. Il y avait aussi bien, toutes tendances confondues, des républicains et des socialistes.

Au cours de cette réunion, le président de la Métropole a écouté, avant la rencontre, les maires composant celle-ci. Il vous a écrit le 6 septembre 2018, à l'issue d'une réunion avec le président de la République. J'ai la lettre ici, je la laisse à votre discrétion. Il vous a demandé de participer à la réflexion du Département et de la Métropole. Parce que, qu'en est-il aujourd'hui ? Personne n'en sait rien. Faire un vœu aujourd'hui pour ne pas savoir le contenu, cela me semble un peu léger. Pour autant, la crainte peut être louable, et d'autant qu'on vous invite à une réunion pour travailler, expliquer, entendre, dialoguer. Et vous refusez ce dialogue. Vous n'avez même pas répondu à la lettre.

Permettez-moi de le dire, à Marseille, ils font différemment. Jean-Claude GAUDIN, que vous connaissez, ou Martine VASSAL, votre homologue au Département, ne sont pas absents de ce dialogue. Je ne crois pas à la chaise vide. Que dit la présidente LR du Département des Bouches-du-Rhône : « Je souhaite que la concertation, si ce qu'il propose (en parlant du président de la République) va dans le bon sens (faut-il encore savoir dans quel sens), que cela fait faire des économies à tout le monde (et nous sommes tous attentifs à nos économies) et que ça simplifie le fonctionnement de l'institution, pourquoi pas ? » C'est elle qui le dit, à Marseille. Et nous, parce que nous avons des postures politiciennes, nous refuserions un débat avec le président de la République ?

Soyons sérieux. Le président de la Métropole, comme toutes les personnalités et tous les maires qui sont reçus aujourd'hui par les membres du gouvernement dans des délégations

différentes, n'ont pas à recevoir aussi l'agrément d'une personne et lui demander l'autorisation. Ils sont capables de juger seuls s'ils peuvent se rendre à une invitation du président de la République, sans avoir l'autorisation de telle ou telle personne.

Et puis la Métropole n'a pas envie de grandir. Lorsque la commune de Coaraze a voulu sortir de la Métropole, nous avons fait en sorte qu'elle puisse le faire. Nous l'avons fait, ce qui veut dire qu'il y a du dialogue, qu'il y a de l'écoute. Ce n'est pas parce qu'on se rend aux invitations du président qu'on accepte aujourd'hui, sans connaître le contenu, tout et n'importe quoi. Il n'y aura ni opposition de principe, ni chèque en blanc.

Je rappellerai, et je conclurai ainsi, que l'Association des Départements de France organisera le mercredi 17 octobre un débat d'idées sur les nouveaux enjeux de la relation Département – Métropole pour la décentralisation. Je pense que vous avez été invité, avec des universitaires, des historiens, des spécialistes du droit des collectivités locales, car tous unanimement nous disent aujourd'hui qu'il n'est plus possible de continuer comme ça. Il y a un vrai sujet. Il faut le mettre sur la table. Il ne faut pas refuser le dialogue. Pour autant, il ne faut pas accepter tout et n'importe quoi parce que nous sommes des conseillers départementaux. Nous sommes pour nos cantons, nous sommes pour nos administrés et pour la défense de nos administrés.

Je vous remercie.

M. le Président.- M. SEGURA, *le président virtuel* vous répondra simplement qu'on ne peut pas tout dire. Et vous venez de tout dire, à la fois une chose et son contraire.

La première des choses, c'est que vous nous expliquez que la dette n'a pas baissé et qu'elle a augmenté de 120 M€. Or je constate qu'aujourd'hui, la baisse de la dette sur les dernières années est de 100 M€. Nous l'atteignons en 2018. Vous nous parlez aussi d'un chiffre qui me laisse pantois : 500 M€ seraient consécutifs à l'augmentation d'impôts faite en 2009. Mais on peut faire toutes les simulations et toutes les inventions que l'on veut. Il est bien évident que si nous n'avions pas augmenté à l'époque en 2009 les impôts, il y aurait peut-être 500 M€ de moins pris sur le contribuable. C'est une réalité mais c'est un calcul fallacieux. On peut le faire sur toutes les augmentations, dans toutes les collectivités, y compris sur la Métropole dont vous avez abondamment parlé ici.

Je vais me consacrer au Département, et je ne vais pas comparer le Département et la Métropole. Je suis sur le budget du Département, et je vous dis que la dette a baissé. Nous nous sommes désengagés de la dette par une gestion saine de nos dépenses publiques. Pour revenir à la situation d'il y a 9 ans et à cette augmentation d'impôts, beaucoup d'entre vous, qui êtes aujourd'hui dans Alpes-Maritimes Ensemble, l'avaient votée. Elle était liée à l'effondrement des DMTO à l'époque. Nous sommes dans une autre période aujourd'hui.

Je pense que vous avez mélangé à loisir un certain nombre d'arguments pour démontrer que *le président virtuel* ne maîtrisait ni son budget, ni ses ambitions dans le débat d'orientations budgétaires. Pourtant, mon propos a été suffisamment éloquent sur

l'engagement pris sur les infrastructures et les routes. Je pense que les ambitions que j'ai affichées également sur le social ont été suffisamment claires. Lorsque vous dites que je n'ai pas de vision, cela me laisse pantois.

Je me réjouis aussi d'avoir à mes côtés, en conseil, en homme avisé, le président de la commission des Finances, qui connaît ce Département pour l'avoir suivi depuis tant et tant d'années, d'abord avec Charles GINESY puis avec Christian ESTROSI, avant d'en assurer la présidence. L'expérience qui est la sienne m'apporte de la sérénité et bien des réponses dans différents domaines, au bénéfice du Département des Alpes-Maritimes.

Vous évoquez le point GIR. Que veut dire le point GIR ? Par rapport à ce qui se fait en France, c'est-à-dire la moyenne nationale, nous avons ensemble, à l'unanimité, décidé d'augmenter d'un point le point GIR. Et nous continuons de travailler sur ce plan. Je rappelle là aussi que l'exercice est éminemment compliqué. Concernant la gestion des EHPAD, il y a les trois piliers : la santé, l'hébergement et l'accompagnement. L'ARS n'est pas toujours au rendez-vous, ni de façon identique dans tous les Départements. Alors comment pouvoir aujourd'hui se comparer et faire une moyenne ?

Vous me parlez du Sictiam. Je suis désolé qu'une telle collectivité, qui a affiché un plan ambitieux sur le schéma départemental d'aménagement du numérique que nous lui avons confié et qui le mène à bien, qui amène le très haut débit au plus haut de notre département et dans toutes les communes, se voie mise à mal par un rapport réalisé par le collaborateur de la Région. J'en ai pris bonne note, nous vérifions les choses, je l'ai dit au président de la Région. Nous faisons de notre côté un audit de ce qui est rapporté et je ne manquerai pas, bien évidemment, de rendre cet audit public et dire ce qui s'est passé. Mais en aucun cas les affaires, qui concernent le schéma départemental d'aménagement du numérique et les cofinancements Europe/État/Région, ne sont pour l'instant mis en cause. Il y a des suspicions et nous les lèverons.

En ce qui concerne le SDIS : oui, il y a eu un débat. Le rapport de la chambre régionale des comptes a été débattu au conseil municipal. C'est le droit du maire de Nice de fixer l'ordre du jour qu'il veut. Ce n'est absolument pas obligatoire. Nous avons eu ce débat au sein du conseil d'administration du SDIS et ce rapport a été voté à l'unanimité des présents représentant toutes les communes. Je ne comprends donc pas le grief que vous venez nous faire aujourd'hui.

En ce qui concerne la réorganisation territoriale, j'ai en effet reçu un courrier du président de la Métropole m'invitant à la réflexion. Et oui, je me suis engagé dans cette réflexion. Oui j'ai reçu un courrier du président de la Métropole m'invitant, sous l'autorité de M. le Préfet, à partager des échanges. Et oui, j'ai répondu à M. le Préfet que j'étais à sa disposition. Et M. le Préfet m'a dit que pour l'instant, il n'était au courant de rien et n'avait aucune instruction, ni de discuter avec qui que ce soit, ni de faire quoi que ce soit avec qui que ce soit. Ce que j'ai, je ne l'ai que par les comptes-rendus de presse et par ce qui m'est rapporté par les journaux, ou par la discussion que j'ai pu avoir avec Christian ESTROSI puisque j'ai échangé sur ce sujet à deux reprises avec lui.

Je suis ouvert à la discussion. Nous sommes ouverts à la discussion. L'intention du président de la République de métropoliser les Départements n'est pas cachée. Il l'a affichée. En revanche, les réunions cet été avec les présidents des Métropoles ont été masquées. Vous me dites que non, en citant tous ceux qui y ont participé. Mais là aussi je retiens un article de presse puisque c'est malheureusement la presse qui fait la loi aujourd'hui. A la sortie d'une réunion de l'Élysée, M. MOUDENC disait ne jamais avoir participé à cette réunion... Je suis quelque part assez inquiet. Je vous renvoie là-dessus à un article du *Canard enchaîné*.

Oui, je suis ouvert à la discussion. Oui, je pense que nous pouvons discuter de certaines choses. Mais oui, je suis profondément attaché à la collectivité départementale parce que je ne veux pas voir les communes souffrir de la disparition de cette caisse de péréquation qui redistribue à un moment donné la richesse au bénéfice des territoires pour les aménager. Aujourd'hui, tel que cela nous est proposé dans les courriers que j'ai reçus, c'est l'exemple de la Métropole lyonnaise qui est proposé. Or, de la Métropole lyonnaise, je n'ai aucun résultat. Je ne sais pas si elle a été opportune, efficace, apportant véritablement des solutions à Lyon, ou s'il y a eu des inconvénients. J'entends les deux sons de cloche. Il y a ceux qui sont pour et ceux qui sont contre, comme toujours.

Là aussi, avec les présidents de Départements, nous avons écrit au président de la République pour être reçus. Nous avons, avec les autres présidents des Communautés d'agglomération du département des Alpes-Maritimes, écrit au président de la République en lui demandant de bien vouloir nous réunir et nous dire exactement ses intentions. Nous n'avons eu là-dessus aucune réponse.

Voilà M. SEGURA ce que *le président virtuel* peut répondre à vos arguments. Je retiendrai dans votre propos un certain nombre d'arguments sur lesquels je vous répondrai bien évidemment par ailleurs, puisque je n'ai pas ici les éléments pour vous démontrer que vous avez faux. Mais sincèrement, vous êtes allés très loin dans votre propos, et je vous en ferai la démonstration.

M. AZINHEIRINHA.- Il semble qu'il y ait eu une incompréhension entre les propos qu'a tenus mon collègue M. SEGURA et ceux que vous avez entendus, M. le Président. M. SEGURA a dit, j'ai noté son intervention, que le stock de la dette a diminué. Il l'a dit. Il n'y pas eu de débat sur le fait que le stock de la dette n'aurait pas diminué. Ce que vous n'avez pas reporté, M. le Président, et ce que soulignait mon collègue M. SEGURA, c'est que – et ce n'est pas lui qui le dit mais le rapport de la chambre régionale des comptes que nous avons d'ailleurs examiné ici, dans cette assemblée, au mois de juin – cette baisse faciale de l'encours de l'emprunt est en réalité un leurre puisqu'elle correspond au transfert des routes à la Métropole, et qu'à périmètre constant – ce n'est pas moi qui le dis mais la chambre régionale des comptes – la dette a augmenté de 120 M€. Donc non, il est faux de dire que notre groupe ne constate pas cette diminution de la dette, nous disons simplement qu'à périmètre constant – et par ailleurs il a ajouté, ce qui reste vrai, que cette diminution de la dette était rendue possible, et c'est heureux puisque nous le faisons dans d'autres collectivités, par la vente des parts de l'aéroport. Donc oui, il y a des économies de gestion, d'autres maires

ici le font, mais il y a aussi ces recettes et ces périmètres qui ne permettent pas de comparer les choses de la même manière.

M. le Président.- M. AZINHEIRINHA, je n'ai qu'une seule réponse à vous faire. C'est vrai que M. SEGURA a parlé d'augmentation de la dette. Il a parlé de la baisse de la dette, de la baisse du stock, et il a affecté cette baisse du stock à la vente de l'aéroport. Bon. Vous l'avez dit à l'instant, comme d'autres collectivités l'ont fait, nous l'avons fait. Là-dessus, il n'y a rien à redire. En revanche, ce que dit le rapport de la chambre régionale des comptes, concerne une période différente. C'est la période avant 2015, quand la situation était celle-là. La baisse du stock, la baisse de la dette est, depuis 2015, depuis ces trois dernières années et avec la quatrième année en cours, nous serons à 100 M€ de baisse. Là-dessus, il n'y a pas de débat. Je pense que vous pouvez être d'accord sur ce point. Sommes-nous d'accord ? Voilà.

M. SOUSSI.

M. SOUSSI.- M. le Président, je souhaiterais intervenir en deux mots sur le SDIS. Je vous remercie tout d'abord pour les propos apaisants que vous venez de tenir à l'instant, en disant également lors d'un autre propos que la presse faisait la loi. Je fais référence à l'article dans *Nice Matin* de ce jour. Vos propos apaisants, lorsque vous avez indiqué il y a quelques instants que c'était le droit du maire de Nice d'avoir rendu public à la séance du Conseil municipal d'hier le rapport de la chambre régionale des comptes. Lorsque ce rapport a été, vous l'avez rappelé M. le Président, présenté au conseil d'administration du SDIS le 22 juin dernier, vous aviez rappelé vous-même, je vous cite : « *La chambre régionale des comptes reconnaît d'ailleurs l'importance du SDIS des Alpes-Maritimes qui compte parmi les premiers de France et souligne qu'il répond à une grande diversité de risques naturels, technologiques, chimiques. Elle relève également que le caractère touristique du département – 11 millions de touristes en 2016 – pèse nécessairement sur le nombre d'interventions annuelles du SDIS* ». Vous indiquiez également en conclusion : « *Nous nous attacherons à apporter une réponse qui saura concilier l'équilibre entre les sollicitations financières demandées aux communes, la défense de nos sapeurs-pompiers et le maintien d'un service optimum, dans un contexte budgétaire contraint.* »

Je voulais simplement vous dire, M. le Président, que nous sommes parfaitement d'accord avec vous sur les deux points que je viens de citer et vous dire en même temps qu'il n'y a pas ici ceux qui soutiennent les pompiers et ceux qui ne les soutiennent pas. Je rappelle à la suite de ce qu'a dit M. SEGURA tout à l'heure que notre soutien est total et indéfectible. C'est vous-même qui rappelez aussi, à l'occasion de cette séance du conseil d'administration du SDIS, que la chambre régionale des comptes fait toutefois valoir que le temps de présence au travail des sapeurs-pompiers professionnels est réduit sous l'effet de modifications règlementaires et de revendications syndicales particulièrement fortes. Ainsi, sur l'ensemble de la période examinée, le contrôle souligne que le temps de présence au travail des sapeurs-pompiers professionnels des Alpes-Maritimes a été l'un des plus faibles de ceux déclarés par les SDIS de première catégorie.

M. le Président, c'est dans ces conditions que le premier adjoint de la Ville de Nice et moi-même vous avons écrit il y a quelques semaines. Vous nous avez fait l'honneur de nous recevoir vendredi dernier, Philippe PRADAL et moi-même, et nous sommes convenus – je le dis pour que les choses soient claires quand je lis l'article de *Nice Matin* aujourd'hui – de traiter ces sujets dans un esprit constructif et en tout cas en dehors de toute polémique. Nous avons abordé dans le courrier des choses extrêmement précises et dont évidemment nous rediscuterons lors du conseil d'administration de vendredi prochain et lors du débat d'orientations budgétaires de cet organisme, par exemple : la progression de la participation départementale, la question des dépenses de personnel, la question des effectifs, la question des rémunérations et du régime indemnitaire.

C'est dans ces conditions que le maire de Nice, de façon très légitime – vous avez dit que c'était son droit mais je rajoute « de façon très légitime » – a porté hier à la connaissance du Conseil municipal de Nice le rapport de la chambre régionale des comptes, quand on sait que la participation de la commune de Nice s'élève environ à 25 M€. Voilà M. le Président la mise au point que je souhaitais faire concernant le SDIS, en vous remerciant, comme je le disais au début de mon propos, pour vos propos apaisants sur ce sujet.

M. le Président.- Merci M. SOUSSI pour cette reconnaissance du travail que nous avons mené concernant le SDIS. Je répète que le maire de Nice est maître de son ordre du jour et qu'il est en droit d'inscrire ce qu'il veut mais qu'il n'y a aucune obligation à ce qu'il présente ce rapport puisque nous l'avons fait valider en conseil d'administration. Je veux également dire que, lors de nos discussions sur le débat d'orientations budgétaires, je vous propose, en tant que Président du SDIS, de répondre favorablement à M. le contrôleur général sur la nécessité de fonctionnement, pour que le SDIS continue à porter secours et assistance à toutes les personnes, et être présent sur tous les coups durs, puisque nous sommes effectivement l'un des SDIS les plus importants et les plus efficaces. Par son nombre d'interventions, même si cela fluctue selon les années en fonction de l'actualité, le SDIS reste l'un des SDIS qui effectue le plus d'interventions et le plus d'opérations, et qui montre ainsi le plus d'efficacité.

Nous avons un débat sur ce sujet. C'est vrai que la Ville de Nice contribue de façon importante au montant que vous avez indiqué. Il est vrai que le Département des Alpes-Maritimes contribue à hauteur aussi importante sur des sommes qui sont un engagement de tout temps. Je précise pour la bonne information, puisque le débat du SDIS s'installe ici que, pour le SDIS, lorsqu'il y a des années où les dépenses sont exceptionnelles, c'est le Département qui est la variable d'ajustement. Nous contribuons ainsi à faire en sorte que les dépenses qui excèdent le budget soient compensées par le Département. Je précise également que c'est le Département qui investit et modernise le SDIS puisque les communes participent au fonctionnement via leurs contributions. Il y a à ce sujet un engagement total du Département qui n'est pas près de faiblir. Nous en rediscuterons mais il y a d'autres demandes de prise de parole.

Mme SALUCKI.

Mme SALUCKI.- Merci M. le Président. Je souhaite simplement apporter une précision. Je pense avoir mal entendu ou mal compris. Mon collègue maire, puisque là je parle au maire aussi, s'est peut-être laissé emporter en disant qu'aujourd'hui le Département n'appuyait plus ou n'aidait plus les communes des Alpes-Maritimes. Je suis un petit peu étonnée. Nous sommes tous habitués à travailler ensemble et tous louent en permanence l'aide et le soutien du Département, au quotidien pratiquement puisque pour chaque événement particulier et grave se produisant sur un territoire, le maire appelle automatiquement le Département et ses services.

A ce propos, je remercie les services de leurs conseils, de leurs compétences et de leur technicité. Ils appuient grandement les territoires. Et je vous remercie, M. le Président, de nous aider aussi fortement. C'était le cas avant et c'est le cas aujourd'hui. Comme M. SEGURA, j'ai une commune qui est parfois en difficulté, et à aucun moment je n'ai eu à déplorer l'absence, la non-présence ou la non-aide du Département à mes côtés. Je pense que M. SEGURA s'est peut-être laissé un peu emporter par une politique politicienne. Il faut faire attention à ne pas déformer la réalité. Nous avons besoin du Département. Si demain le Département n'était plus à nos côtés, ce serait véritablement une catastrophe pour les communes.

M. le Président.- Merci Mme la Vice-présidente, chère Mme SALUCKI, pour cette reconnaissance et ces mots qui réconfortent.

M. KONOPNICKI.

M. KONOPNICKI.- Merci M. le Président. Dans cet hémicycle, nous sommes 54 conseillers départementaux. Je suis le dernier entrant et je peux témoigner de toute ma fierté et ma joie d'être l'un des 54 conseillers départementaux du Département des Alpes-Maritimes, présidé par vous, M. le Président. Je suis également un conseiller départemental fier d'appartenir à une majorité présidée par Eric CIOTTI. Les 54 conseillers départementaux doivent travailler sur la gestion des affaires départementales. C'est le sens même du code général des collectivités territoriales. 54 conseillers départementaux qui représentent 27 cantons. C'est la cartographie de notre département avec sa diversité, ses spécificités et son identité.

Je suis un Niçois, né à Nice, ayant quitté Nice pour rejoindre Mandelieu, mais je suis un citoyen, un habitant, un élu de ce département. Quand nous traitons le débat d'orientations budgétaires, nous nous positionnons selon cette gestion des affaires départementales. Ce débat n'est pas celui que nous devons avoir dans cet hémicycle, dans la mesure où avant d'être conseiller métropolitain, on est conseiller départemental. Avant d'être conseiller de telle ou telle commune, de telle ou telle entité territoriale, nous sommes conseillers départementaux des Alpes-Maritimes. Le Président du Département est Charles Ange GINESY, et la majorité départementale présidée par Eric CIOTTI est celle qui me rend fier et qui me donne envie de m'impliquer pour le département des Alpes-Maritimes.

M. le Président.- Merci. Me BECK.

Me BECK.- Merci M. le Président. Lorsque M. CIOTTI a dû quitter le fauteuil que vous occupez aujourd'hui en raison de la loi sur le cumul des mandats, nous avons été très heureux, M. le Président, de pouvoir compter sur vous. Tout le monde ici connaît en effet votre attachement à cette collectivité, votre engagement, vos compétences. Ce n'est pas par hasard si vous avez été massivement élu par 50 voix et 4 abstentions. Je le rappelle à M. SEGURA qui, avec le même enthousiasme partagé, a donc décidé de porter son choix sur votre personne.

Nous sommes également très heureux et très fiers, et c'est une chance pour nous, de pouvoir compter Eric CIOTTI parmi nous, malgré son engagement parlementaire, en qualité de Président de la commission des Finances. C'est une vraie chance que d'avoir parmi nous un député, un vrai, engagé, avec des convictions, reconnu sur tout le territoire national, et dont nous connaissons son engagement à défendre notre collectivité, comme toutes les communes de France. Je pense que nous aurions tort de nous priver de sa présence parmi nous, n'en déplaise à certains ici.

Je voudrais dire à M. SEGURA que j'ai été vraiment surpris par la violence de son propos contre une collectivité qu'il prétend défendre, alors même que j'ai appris, mon cher collègue, que vous participiez jeudi dernier, sur l'invitation du président de la Métropole à une réunion – je n'y étais pas convié, je suis maire d'une des 49 communes de la Métropole – au cours de laquelle le président de la Métropole a annoncé comme étant actée la fusion des 49 communes de la Métropole avec le Département avant la fin de l'année. Alors, lorsque vous parlez de transparence, de dialogue, de France urbaine, le département des Alpes-Maritimes n'est pas que la bande littorale urbaine de la métropole entre Nice et Cagnes-sur-Mer. La Métropole Nice Côte d'Azur, c'est 49 communes, et le Département des Alpes-Maritimes, c'est bien plus encore.

Défendre M. MACRON, qui ne fait pas mystère de sa volonté de liquider les collectivités départementales dans un premier temps, et ensuite très certainement de liquider les communes au profit d'intercommunalités aux contours incertains, c'est tout de même assez étonnant de la part de quelqu'un qui prétend être aujourd'hui le défenseur du Département. Le Département a une histoire, 160 ans. La Métropole, exemple d'intercommunalité comme d'autres en France, a une histoire autrement plus récente. C'est une loi d'ailleurs modifiée et charcutée en permanence au fil des évolutions des majorités parlementaires depuis 2010.

Je dois dire, comme l'a dit Mme SALUCKI, que c'est une chance pour nous, petites communes, de pouvoir bénéficier d'un vrai partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes. Chacun, et je crois que nos collègues de l'opposition pourront en témoigner, que ce soit Mme TOMASINI, Mme GOURDON, M. TUJAGUE ou M. VINCIGUERRA. Chacun pourra reconnaître que les subventions départementales sont accordées en fonction des besoins et sans considération des opinions politiques des uns et des autres. Je ne suis pas certain que l'on puisse en dire autant des investissements qui peuvent être faits ici ou là dans d'autres établissements publics de ce département.

Je voulais donc simplement vous dire M. le Président que nous sommes heureux de vous avoir comme président, car nous vous savons farouchement attaché à cette collectivité, sans hypocrisie, véritablement décidé à défendre les communes de ce département, comme nous sommes également très heureux et très fiers d'avoir Eric CIOTTI à nos côtés comme Président de la commission des Finances.

M. le Président.- Merci M. le premier Vice-président. M. ASSO.

M. ASSO.- J'entends des choses intéressantes. J'ai le sentiment aussi que des propos dépassent la pensée. Du moins je l'espère car, vous traiter de *président virtuel* m'a beaucoup choqué. Vraiment. Cela fait un bon moment que je suis dans cet hémicycle. Même aux moments les plus féroces des combats politiques, on ne s'est jamais permis d'insulter une institution. Je pense que c'est un propos qui dépasse la pensée, parce que je connais M. SEGURA et je pense qu'il a lu un texte, et non qu'il a exprimé sa propre pensée.

Mais je souhaite exprimer quelque chose qui me paraît plus important. Comme vous le savez, j'ai tendance à aller du côté de Sirius. Et M. SOUSSI le sait. Dans le débat qui est sous-jacent à celui que nous venons d'évoquer, Métropole/Département, il y a une question beaucoup plus centrale, à la fois politique mais qui dépasse les personnes, heureusement. Si nous ramenons ce débat aux personnes, c'est trivial et médiocre. Le débat est ailleurs. C'est la conception de l'État. Il y a un modèle républicain auquel je suis profondément attaché : la démocratie républicaine. Je l'ai déjà dit au cours de la visite du président du Sénat, qui a été habile pour ne pas répondre entièrement, c'est dans son habitude, mais qui a admis que la question était fondée. Le modèle républicain, c'est : Communes/Départements/Nation. La logique de ce modèle, qui s'inscrit dans une centralisation, voulue au départ peut-être par Napoléon mais confirmée par la Troisième République, c'est que la représentation de l'État se fait par le préfet. Face à un maire où le préfet serait puissant ou trop puissant, la compensation était le cumul des mandats. Ainsi, le maire ou le député-maire pouvait en appeler, dans une enseigne politique qui était l'assemblée, contre un préfet peut-être excessif. Dans les Alpes-Maritimes, nous avons connu des préfets excessifs. Je pense en particulier à un homme qu'on appelait le proconsul, en la personne de M. Moatti. Tous ont essayé, personne n'est arrivé à son niveau.

Le deuxième modèle, qui est beaucoup plus récent mais qui s'inscrit dans une volonté politique depuis 20 ans, c'est celui-ci : Métropole/Région/Europe. Ce modèle évite complètement la Nation. La marque de ce modèle peut être plus fédéraliste puisque, par exemple dans les états fédéraux, il n'y a pas de cumul des mandats, mais il n'y a pas non plus de préfets. Il y a des gouverneurs et des lands. Quand on me dit millefeuille, je suis désolé, regardez l'organisation territoriale de l'Allemagne : vous avez la Commune, le *Kreise* qui est, une intercommunalité, le Département et le Land. Il n'y a donc pas plus de millefeuille pour nous qu'en Allemagne ou en Italie. C'est une conception de l'État qui est en cause. C'est pour cela que le président de la République parle d'un nouveau monde. C'est parce qu'il s'inscrit dans l'idée de la mondialisation, de la globalisation, et d'une européanisation fondée uniquement sur un capitalisme illimité. Il faut alors effectivement de grands ensembles,

pouvant avoir des conversations avec d'autres grands ensembles d'autres pays, et qu'il n'y ait plus de nations mais une vague régulation par le marché.

Je me bats contre cela depuis 40 ans parce que je suis issu d'une famille gaulliste. Je ne suis pas en train de totémiser De Gaulle mais d'évoquer une famille pleine de bonapartisme et de christianisme social. Je me bats contre ce modèle depuis 40 ans et je suis attaché au modèle : Communes/Départements/Nation. Et vous ne couperez pas à ce choix politique, au-delà des querelles de personnes dont l'intérêt historique est nul. La vérité, c'est : quelle forme de France voulons-nous demain ? Soit le modèle voulu en catimini mais très avoué par le président de la République : globalisation, mondialisation et fédéralisation économique et financière, sans âme ; soit le maintien des enracinements, des verticalités. C'est ce que j'appelle la civilisation du granit, par rapport à la civilisation liquide. Et là vous aurez un choix. Si vous ramenez cela à des querelles de personnes, vous vous privez d'un vrai débat. Il me paraissait nécessaire de l'évoquer car, si je ne posais pas cette question, ayant une forte aptitude à monter du côté de Sirius, je vais essayer de redescendre.

M. le Président.- Merci M. ASSO. Nous sentons bien les convictions conceptuelles qui vous habitent et cette fidélité dans vos idées et dans ces convictions. Mme DUMONT.

Mme DUMONT.- M. SEGURA a évoqué l'Opéra. Les mots ont un sens. Il parle de chantage. Une convention est établie depuis très longtemps, bien avant que je sois la Vice-présidente déléguée à la culture de ce Département, entre le Département des Alpes-Maritimes et l'Opéra de Nice pour une subvention qui se monte à 1,8 M€. C'est la plus importante subvention culturelle du Département. Celle qui suit en représente un tiers, en l'occurrence pour l'Orchestre de Cannes.

Avec les services, nous avons revu, il est vrai, dans le cadre de la convention, la mise à disposition de places pour les spectacles, essentiellement à destination de nos collégiens. Il y a plus de 1 000 places à l'Opéra de Nice et nous sommes passés d'une demande de 25 à 40. Dans un premier temps, on a considéré que la demande était outrancière. Les services du Département ont rencontré ceux de l'Opéra avec lesquels nous avons échangé calmement, de manière apaisée, en expliquant bien que nous aurions au coup par coup des demandes à formuler. Aucune réponse n'a suivi. Les choses se sont délitées. Nous avons à plusieurs reprises essayé de reprendre contact mais il se trouve que chaque fois l'interlocuteur changeait : une fois c'était l' élu, une fois c'était le directeur qui part, qui revient, la directrice administrative qui nous affirme que tout sera mis en place et qu'il n'y aura pas de problème. Aujourd'hui, il suffirait simplement de signer cette convention pour que les choses rentrent dans l'ordre. Mais quand on emploie le mot « chantage », je ne peux pas accepter que la Ville de Nice, que l'Opéra, disent que le Département fait du chantage.

Je voudrais vous renouveler M. le Président, ainsi qu'au Président de la commission des Finances, mes remerciements et mon soutien pour ce que vous faites en matière culturelle dans ce département. C'est exemplaire. Depuis trois semaines, je reçois à nouveau tous les acteurs culturels que nous soutenons dans ce département, et je suis fier d'affirmer que toutes les collectivités ne sont pas aussi exemplaires dans ce cadre. Merci.

M. le Président.- Merci Mme DUMONT de cette réaction. M. AZINHEIRINHA.

M. AZINHEIRINA.- On parle depuis tout à l'heure d'un texte prononcé par notre président de groupe. Depuis deux ou trois interventions, on entend que ce texte est tronqué. J'ai entendu tout à l'heure des propos sur la dette qui n'étaient pas ceux prononcés par M. SEGURA. J'ai entendu ma collègue souligner que le président de notre groupe avait indiqué que les maires n'étaient plus aidés par le Département. Je vous propose que nous vous diffusions le texte de M. SEGURA. Cela évitera que les uns et les autres l'interprètent sans reprendre ses propos. Le texte qui a été lu par M. SEGURA, je le confirme à M. ASSO, a effectivement été écrit pour notre président de groupe par les 17 membres du groupe que nous représentons. M. SEGURA s'exprime au nom de ces 17 membres.

Et d'ailleurs, parce que ce débat est assez insupportable, M. KONOPNICKI, je ne sais plus d'ailleurs si l'on doit vous dire que vous êtes Niçois, Maralpin ou Mandocien. Moi aussi je suis Niçois, Maralpin et Mandocien. Les membres de notre groupe votent ici des délibérations et des rapports, nous le ferons tout à l'heure en commission permanente, sans qu'une seule de nos voix ne fasse défaut sur l'ensemble du territoire et pas simplement sur celui de la Métropole Nice Côte d'Azur. Et vous le savez. Je ne veux pas laisser dire que nous ne défendons qu'un territoire. En revanche, oui, comme cela a été dit tout à l'heure par M. le Président ou par M. VINCIGUERRA, nous aussi, nous représentons un territoire et nous en sommes très fiers. Lorsque nous siégeons ici au Conseil départemental, nous faisons partie des 54 conseillers départementaux mais nous sommes aussi élus sur un territoire que nous représentons.

M. le Président.- M. CHIKLI.

M. CHIKLI.- Merci M. le Président. Je ne ferai pas le catalogue de toutes les actions que vous avez menées ni de toutes les ambitions que vous portez pour le territoire. Mais je m'adresse au visionnaire que vous êtes sur la stratégie numérique. Vous savez très bien que la réalité virtuelle est dépassée. On parle maintenant de réalité augmentée, et c'est celle augmentée par vos actions que je tenais à saluer.

M. le Président.- Merci beaucoup. C'est vrai que nous avons à ce sujet un décodage à faire... M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Nous sommes un peu perturbés puisque nous ne savons pas de quel débat il s'agit. S'agit-il du débat sur la motion ? Si c'est le cas, j'interviens. Si nous le renvoyons à la fin de la séance, j'interviendrai à la fin.

M. le Président.- Je vous le confirme, nous aborderons ce débat à la fin. Les interventions sont terminées. Je regrette évidemment la tonalité de ces débats, suite à l'intervention de M. SEGURA qui ne nous avait pas habitués à ces mots et ces propos sur des budgets que tous, je le rappelle, avaient votés. En 2018, 2017 ou 2016, nous étions unanimes sur ces bancs par rapport aux deux groupes qui existent aujourd'hui, et tous ces débats d'orientations budgétaires et tous ces budgets avaient été votés par ceux qui semblent les

remettre en cause aujourd'hui. Nous verrons de quelle manière les choses peuvent se passer. Je remercie celles et ceux qui me confortent dans mon poste de *Président réel*. Quelque part, cela fait plaisir de savoir que l'on existe, et pas que virtuellement.

Je vous propose à présent de commencer l'examen des rapports.

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019

M. CIOTTI.- Je voudrais rapidement, puisque vous l'avez fait excellemment, présenter nos orientations budgétaires pour l'exercice 2019. Cet exercice 2019 traduit la continuité de l'engagement que notre majorité a porté depuis 2015 dans son ensemble, avec la confiance des électeurs qui nous avaient mandatés en 2015 pour conduire ces politiques. Je ne rentrerai pas dans les polémiques. Elles viennent d'ailleurs et j'y répondrai ailleurs. Je regrette que notre hémicycle soit quelque peu pris en otage de débats qui concernent d'autres collectivités. Ce débat aura lieu et j'y prendrai toute ma part pour dire mes vérités, avec la force des convictions et du parcours qui est le mien, ainsi qu'avec mon engagement pour ce territoire, cette collectivité, ce département et ce pays que je sers.

Simplement, je veux souligner aujourd'hui qu'il y a un paradoxe à critiquer avec des mots, comme l'a dit Bernard ASSO, sans doute écrits par d'autres, d'une violence totale. Ce paradoxe relève de la force du soutien que les mêmes qui tiennent ces critiques ont apporté sans la moindre réserve à la politique que nous avons eu l'honneur de conduire ensemble depuis 2015. Peut-être que ces critiques relèvent d'une forme d'autocritique, puisque de 2015 à 2018, dans une majorité que j'ai eu l'honneur de diriger, avec des élus qui avaient des délégations, qui les assumaient, souvent avec qualité et compétence, cette politique était systématiquement saluée. Je me rappelle de dépôts de premières pierres, nombreuses, dans une commune de l'ouest du département, Saint-Laurent-du-Var pour ne pas la citer, où nous avons réalisé une digue de protection de la commune qui assure sa pérennité et son développement, avec 11 M€. Je me rappelle du dépôt de la première pierre pour le centre d'incendie et de secours, attendu depuis 30 ans à Saint-Laurent-du-Var, que j'avais souhaité et décidé. Je me rappelle des propos louangeurs, j'en ai presque rougi à l'époque, du maire de cette commune qui faisait assaut de compliments et de flatteries à l'égard du Président actuel et de l'ancien.

Bon. C'est l'évolution des choses. Je la déplore et la regrette. Elle ne participe ni de ma conception de la vie publique ou de la vie politique, ni du respect que l'on doit simplement aux électeurs. Nous sommes en effet ici grâce aux électeurs qui nous ont mandatés. Nous sommes ici aussi parce que nous avons été élus dans un cadre démocratique, avec le soutien de familles politiques. Sans ce soutien, beaucoup d'entre nous ne seraient pas ici. Cela fait partie des évolutions de la vie politique que je peux déplorer.

Pour ma part, je le répète, j'ai une ligne de conduite, des valeurs, une fidélité à des idées et des électeurs. Je ne renie pas ce que j'ai fait hier. Je ne renie jamais ce que j'ai été hier. Chacun a ses idées, ses comportements, ses forces et ses faiblesses. Mais critiquer avec cette violence ce qu'on a salué hier par pur souci d'obtenir le compliment de celui qu'on suit désormais aveuglement ne fait pas honneur à l'engagement politique. Je voulais le dire, M. le

Président, en saluant votre constance à la tête de cette collectivité que vous gérez avec beaucoup de pragmatisme, beaucoup d'efficacité et beaucoup de sens de l'intérêt général.

C'est dans ce cadre que nous présentons ce document d'orientations budgétaires qui repose sur un carré vertueux, celui que nous avons mis en place depuis 2009 et 2010, et surtout depuis la crise que nous avons subie. Nous l'avons mis en place avec beaucoup de cohésion et de courage, dans l'unanimité des 50 membres qui avaient été alors élus sous l'étiquette de la majorité départementale que je conduisais.

Ce carré vertueux est d'abord celui de la baisse de nos dépenses de fonctionnement : 100 M€ de baisse de dépenses de fonctionnement par an. C'est aussi celui de la volonté d'engager le désendettement. Chacun trouvera ses chiffres. Les chiffres sont assez clairs. Lorsque Charles GINESY a quitté cette collectivité en 2003, il n'y avait aucune dette et 150 M€ d'excédents. J'ai été élu le 18 décembre 2008. Je n'ai pas préparé le budget 2009 mais j'assume ce budget et les deux décisions qui ont été prises. Quelle image offrirais-je si je n'assumais pas ces choix ? Ce sont des choix que j'ai fait voter par l'assemblée. C'étaient les choix de l'assemblée : une augmentation de la fiscalité de 15 % et l'obligation d'augmenter la dette de 200 M€ rien que sur l'exercice 2009, pour pouvoir financer des investissements massifs qui avaient été décidés auparavant, tous utiles naturellement, mais que la capacité présente de la collectivité était incapable d'assumer. Cela ne pouvait plus être financé que par le recours à la dette ou par une augmentation de la fiscalité.

Cette augmentation de la fiscalité avait été décidée à trois puisque je rappelle que Christian ESTROSI était alors encore conseiller départemental. Il est resté quelques mois ici et a voté ce budget 2009 qui a porté cette augmentation. Nous l'avons décidé dans cette assemblée et nous l'avons préparé. C'était d'ailleurs dans son bureau, à la mairie de Nice, avec le Préfet Pierre BAYLE, Directeur général des services, moi-même, et Christian ESTROSI. Parallèlement a été décidée une augmentation de 15 % de la fiscalité locale à Nice. Ces deux décisions ont été prises dans nos deux collectivités. C'est le passé mais je voulais rappeler ces vérités. J'assume ces choix.

Globalement, nous avons trois étapes : 2003 : 150 M€ de fonds de roulement ; 2009 et 2010 : on tangente le milliard d'euros de dette sur l'inertie d'un paquebot lourdement lesté ; et puis nous engageons, grâce aux économies que nous mettons ensemble en place en 2009 avec le premier Vice-président Charles Ange GINESY, une forte réduction de nos dépenses : 100 M€ d'économies chaque année. Nous l'avons décidé ensemble, pour ceux qui siégeaient à l'époque dans cette assemblée. Nous avons pris solidairement ces décisions d'ailleurs douloureuses, imposées par le niveau trop élevé d'endettement. Prenez tous mes discours depuis 2009. J'ai toujours dit que notre faiblesse était le niveau trop élevé d'endettement. En 2009, nous étions le deuxième Département le plus endetté de France par habitant, le premier étant la Corrèze. Nous étions en valeur absolue le troisième Département le plus endetté. C'était une menace qui pesait naturellement sur nous. Nous avons géré cette politique et mis en place des mesures de réduction de nos dépenses de communication, de protocole.

Il n'y a jamais eu ici de train de vie ostentatoire. Vous avez lu le rapport de la chambre régionale des comptes, et certains aiment publier des rapports de la chambre régionale des comptes. On pourrait d'ailleurs, et ce serait un éclairage fort utile, présenter ici des rapports des chambres régionales des comptes. Comme on donne d'importantes subventions à d'autres collectivités, il aurait peut-être été utile ici de lire et de comparer les rapports d'autres collectivités sur leur gestion, notamment sur la réalisation d'un stade. Ce rapport aurait pu opportunément être lu ici, même si ça ne relève pas de notre responsabilité. Après tout, puisque désormais chaque collectivité souhaite présenter des rapports qui relèvent d'autres institutions, on pourrait aller parfaitement sur cette logique. Je pense qu'il sera utile à nos débats de mesurer et de relever ce qui a pu être constaté.

Nous avons ce rapport de gestion de la chambre régionale des comptes, qui s'arrête d'ailleurs à l'exercice budgétaire 2015. Ceux qui citaient des chiffres devraient naturellement y ajouter les exercices budgétaires 2016 et 2017, puisque ce sont ces exercices qui traduisent un très net désendettement et une très nette amélioration de la situation budgétaire. Bien entendu, nous retrouverons, à périmètre constant, j'en accepte l'augure et le calcul, le niveau d'endettement qui était celui du début de la mandature il y a dix ans, nonobstant le transfert de 160 M€ de dette qui a été porté à la Métropole. A la fin de l'année 2018, nous aurons sans doute 795 M€ d'encours de dette. Nous étions montés en 2010 à 1 milliard. Nous avons ensuite constamment amorcé la baisse de la dette avec une très forte accélération depuis 2011. Depuis 2016, nous avons diminué la dette de près de 105 M€ sur les trois exercices budgétaires, et nous sommes passés de 891 M€ en 2015 à 795 M€ fin 2018, et vraisemblablement 780 M€, 770 M€, peut-être moins l'année prochaine.

Cette action de désendettement a été possible – c'est notre fierté, nous la poursuivons, et c'est un engagement porté par ces orientations budgétaires – par la poursuite de la stabilité des dépenses de fonctionnement. Si l'on raisonne à périmètre constant sur la dette, il faut aussi le faire sur les dépenses. Nos dépenses de fonctionnement ont diminué en 10 ans. Quelle collectivité peut se vanter d'un tel exploit, d'une telle réalisation, d'un tel résultat ? Je le souligne d'autant plus que, parallèlement, nous avons subi une augmentation de la contrainte de l'État extraordinairement forte. Le Président a rappelé précédemment la baisse de la dotation globale de fonctionnement depuis 2013 : 90 M€ de moins par an. Le fonds de dotation de péréquation des droits de mutation : 52 M€ en 2019. Le reste à charge du Département entre les prestations que nous versons et les dotations que nous recevons pour cela de la part de l'État sur les allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) est un écart annuel de 140 M€.

Si nous ajoutons le fonds de péréquation des DMTO, la baisse de la dotation globale de fonctionnement, le manque à gagner des allocations individuelles de solidarité, nous ne sommes pas loin de 300 M€ qui nous font annuellement défaut, par rapport à 2009. L'honnêteté devrait conduire à dire que nous ne sommes plus du tout dans la situation de 2009. Nous avons vécu des années où il fallait réfléchir à comment dépenser l'argent. C'était une problématique. Certains ont fait preuve de beaucoup d'imagination en la matière... Aujourd'hui, nous sommes dans une logique radicalement inverse.

Nous avons été contraints, et nous l'avons décidé, de baisser nos dépenses de fonctionnement pour nous désendetter car la dette est un poison mortel. Nous avons décidé et nous vous le proposons, avec M. le Président, pour l'exercice 2019, grâce à cette bonne gestion qui a été saluée. Là aussi, on peut lire des propos et tenir des discours mais il y a des organismes assez objectifs. J'invite les citoyens qui sont lucides dans leur regard, objectifs dans leur analyse, et pertinents, qu'on ne peut abuser ni tromper, qu'on ne peut pas prendre pour des idiots : lorsqu'ils reçoivent leur taxe foncière, ils voient très bien si son montant baisse ou augmente. Ils voient très bien qui a baissé et qui a augmenté. Ce n'est pas parce qu'il y a une publicité, payée 40 000 € la page par le même contribuable, qui dit que ça baisse. Quand les contribuables reçoivent une hausse de 14 à 22 % selon les communes, ils ont bien compris que ça augmentait. On peut leur raconter ce qu'on veut. Ce discours décrédibilise d'ailleurs la parole publique. Un citoyen est responsable, un électeur encore plus, et un contribuable peut-être encore plus, parce que là, ça concerne son argent.

Je vous invite mes chers collègues, sur tous les bancs de cette assemblée, à lire le rapport sur les finances publiques locales qui émane de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes, comme je vous invite à lire notre rapport sur la gestion du Département des Alpes-Maritimes, ainsi que celui du SDIS qui souligne que la gestion du SDIS est saine : c'est la première page du rapport de la chambre régionale des comptes. Certains pourraient rêver d'avoir, sur le contrôle de leur exercice budgétaire, les mêmes appréciations.

En page 55 du rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales, je lis que les Départements des Alpes-Maritimes, de la Charente, du Cher, des Deux-Sèvres, de l'Yonne, ont réduit leurs dépenses de personnel pour la seconde année consécutive. En page 57 de ce rapport de la Cour des comptes, qui est quand même l'autorité comptable la plus haute de notre pays, je lis que les Alpes-Maritimes figurent parmi les Départements qui ont enregistré la plus forte hausse de leur épargne nette. L'épargne nette est ce qui traduit la bonne ou la mauvaise situation d'une collectivité. Il y a les Alpes-Maritimes, l'Essonne, le Puy-de-Dôme, la Seine-Maritime, les Ardennes, l'Aude, le Cantal et la Corse du Sud. Nous sommes au premier rang de ces collectivités vertueuses.

Je vous invite donc mes chers collègues à poursuivre, sans vous laisser troubler par les polémiques venues d'ailleurs, cette politique. Nous l'avons tous reconnu ensemble, elle est bonne et je pense que nous n'avons pas d'autre choix. Elle repose sur un dernier pilier, celui de la dynamique de l'investissement. Nous maintenons nos investissements, et nous sommes au-delà de la moyenne de la strate des Départements millionnaires en matière d'investissement. Cette bonne gestion nous a permis cette année de nous engager dans une nouvelle démarche, celle de la baisse de la fiscalité. C'est pour nous, et pour moi, un devoir. Nous sommes dans un pays qui, depuis de trop nombreuses années, quel que soit le gouvernement, avec naturellement des situations et des périodes différentes et avec une violence plus ou moins forte, a malheureusement accablé les Français d'impôts et de charges. Nous détenons le triste record du monde des prélèvements obligatoires. 50 milliards d'euros d'impôts de plus sous le gouvernement socialiste. 5 milliards d'euros d'impôts de plus sous le

gouvernement En Marche, que certains soutiennent dans cette assemblée. Les Français n'en peuvent plus. Nous en voyons les conséquences en cette rentrée, notamment pour les retraités, les propriétaires, les automobilistes, ceux qui se chauffent au fuel ou au gaz. Ce sont des hausses incessantes et des prélèvements de plus en plus lourds.

Nous avons une responsabilité devant l'histoire : celle de diminuer la fiscalité. Dans notre famille politique, celle à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, celle de la droite républicaine, il est aujourd'hui un devoir d'engager ce reflux fiscal. Là où nous sommes, nous avons ce devoir. Nous l'avons au niveau local et au niveau national. Cette situation est naturellement devenue aujourd'hui totalement insupportable. Ce que nous amorçons est sans doute modeste. En 2011, sur la dette, nous avons inversé la courbe de l'endettement, avec 1 M€ de moins. Ce n'était rien mais nous avons amorcé le chemin, ouvert la route, et la tendance aujourd'hui continue et s'accroît. Je vous propose que nous fassions la même chose sur la fiscalité, à force de bonne gestion et de politique vertueuse, pour que chacun en bénéficie. Les communes bien-sûr, parce que nous continuons à exercer la solidarité territoriale. Quelle mauvaise foi aussi, dans la lecture du rapport de la chambre régionale des comptes, d'avoir omis de souligner que, même sous forme de critique, la chambre régionale des comptes avait signalé l'effort extraordinairement important du Département pour les communes. Nous sommes aujourd'hui le premier financeur des communes et nous le sommes pour l'indépendance des communes, quel que soit leur engagement politique, quelles que soient leurs couleurs, quel que soit leur territoire, quelle que soit leur situation géographique.

Qui peut dire aujourd'hui que le Département a pénalisé telle ou telle commune ? Pendant la crise, nous avons continué à soutenir les communes. Les groupes de l'opposition, ceux qui sont toujours là, je m'adresse à M. TUJAGUE, M. VINCIGUERRA ou Mme GOURDON, le savent bien. Jamais une collectivité n'a été pénalisée parce qu'elle était communiste ou socialiste. Bien au contraire, nous avons veillé à cette équité territoriale. C'est un enjeu important.

Les communes ont bénéficié de la bonne gestion du Département et nous avons fait des choix pour elles parce que nous considérons, comme le rappelait Bernard ASSO, que le couple moteur de notre démocratie, ce sont la commune et le Département. Si le Département n'est plus là, j'en fais le pari aujourd'hui, c'est un autre débat, dans trois ans nous n'aurons plus de communes. Déjà, dans certains territoires ou dans certaines grandes structures, quelle est la liberté des maires ? Certains propos privés sont très différents des propos publics. Quelle est l'autonomie de ces maires, dans les grands choix qui leur ont été imposés, notamment les choix fiscaux ? Je pose cette question.

Ici, il n'y a jamais eu d'ingérence ou d'interférence sur quelque collectivité que ce soit. Les projets sont communaux, ils relèvent de la légitimité des maires choisis par les électeurs, et nous les soutenons. C'est notre honneur. Nous l'avons fait pour les collectivités locales, pour les communes, pour les intercommunalités. Nous l'avons fait massivement, je le dis aussi, pour la Ville de Nice. Là encore, les comptes seront faits : lorsque nous avons apporté 20 M€ au Grand stade, lorsque nous avons apporté 50 M€ pour la ligne 2 du tramway, lorsque nous avons apporté 7 M€ pour la prolongation de la ligne 3 du tramway sous ma

présidence, lorsque nous avons apporté des financements pour la Coulée verte, lorsque nous avons apporté pour la prolongation de la ligne 1. Je prends quelques exemples qui sont sans doute les plus révélateurs mais ils s'inscrivent dans une politique globale. Vous le savez bien, vous avez voté ces politiques, vous qui aujourd'hui faites tellement assaut de critiques à l'égard de tout ce que nous avons fait dans ce Département.

Alors oui, nous décidons, en même temps que nous continuons à aider nos communes, à offrir aux contribuables citoyens des Alpes-Maritimes, une petite marge de manœuvre supplémentaire. Nous choisissons d'amorcer le désengagement fiscal, d'apporter notre pierre à cet édifice aujourd'hui de responsabilité. Nous sommes, pour le temps voulu par la démocratie, qui est un temps limité, gestionnaires d'argent public. L'argent public, ce n'est pas le nôtre. Je voudrais que certains élus comprennent que cet argent public, ce n'est pas le leur. Rien ne les autorise à en faire n'importe quoi ou à se l'approprier. L'argent public, que nous avons la lourde responsabilité et le devoir de gérer, c'est celui du contribuable. Nous avons des devoirs à l'égard du contribuable et le premier de ces devoirs est d'amorcer aujourd'hui la décrue fiscale. C'est cette orientation nouvelle que prennent le Président Charles Ange GINESY et notre majorité départementale. Certains diront qu'elle est symbolique mais les symboles sont importants dans la vie publique et dans la démocratie.

Je crois aux faits et aux actes. Ce qui se passe aujourd'hui au plan national nous amène à la responsabilité. Notre pays est en train de décrocher et de s'abîmer. Si nous continuons à ce rythme et à cette vitesse, dans quelques années, nous risquons d'avoir à l'élection présidentielle à faire le choix funeste entre M. MELENCHON et Mme LE PEN. Ce qui se passe depuis le début de l'été en France est dramatique, avec une dégradation de l'image publique. Ce qui se passe au sommet de l'État également : nous sommes passés de cette belle image de la cour du Louvre d'un jeune président de la République, à cette image dégradante du selfie de Saint-Martin. C'est à l'image aujourd'hui de la désagrégation du pouvoir, que pour beaucoup vous soutenez, et que nous, dans notre groupe, celui des Républicains, nous n'avons jamais soutenu et que nous avons, avec je crois beaucoup plus de lucidité et de constance, toujours dénoncé.

Cette dégradation impose des devoirs. Elle impose de rompre avec la politique du selfie, avec la politique de la communication outrancière, avec la politique de l'image, des slogans, des fausses informations, des fausses annonces, des événements qui se multiplient, de la dépense publique incontrôlée. Nous avons une responsabilité ici dans notre département, comme pour notre pays. Si nous ne voulons pas un jour que les électeurs de France se disent qu'il y en a assez de ce spectacle et de ceux qui l'incarnent, qui abusent, qui les trompent au quotidien, nous avons un devoir de responsabilité.

Naturellement, il est sans doute moins médiatique d'avoir une rigueur budgétaire et de dépenser moins que de dépenser sans compter. C'est sans doute moins médiatique que de faire des fêtes et des jeux en permanence. Mais ici, nous avons cette volonté de rigueur, cette volonté de préserver l'argent du contribuable, de le mesurer à l'aune de son efficacité pour la jeunesse, envers laquelle nous avons une responsabilité devant l'avenir. C'est ce qui nous guide. C'est ce qui nous anime, loin des débats et des polémiques. Il y aura des moments de

vérité. Rassurez-vous, ils vont arriver vite, et plus vite que vous ne le pensez. En tous cas, je le dis très clairement, ne prenons pas en otage pour de mauvaises raisons cette assemblée départementale qui est une maison responsable, sérieuse, présidée par un président qui a su donner le cap et orienter notre collectivité – et ce seront deux axes majeurs de nos orientations budgétaires – vers l’avenir, au niveau de l’intelligence artificielle notamment, au niveau des enjeux environnementaux, à un niveau auquel nous n’avions jamais accédé. C’est aussi cela regarder l’avenir, loin des querelles de cours d’école qui finalement irritent nos concitoyens et ne font qu’abîmer la responsabilité collective que nous devons avoir envers eux et envers nos territoires.

M. le Président.- Merci M. le Président de la commission des Finances pour cet exposé aussi clair que précis, dans un contexte global, en faisant référence au contexte national, à nos partenaires et aux environnements immédiats du département des Alpes-Maritimes, tout en recentrant la problématique sur le département des Alpes-Maritimes et sur ce qui porte notre responsabilité. Je suis heureux que ces précisions aient pu être exposées en complément de tout ce que nous avons pu dire ce matin. Je me réjouis tous les jours de pouvoir travailler avec Eric CIOTTI qui a présidé cette collectivité, qui a cette expérience, et qui rappelle des moments très précis sur des décisions budgétaires qui aujourd'hui peuvent être oubliées dans leur contexte car, quelques années après on oublie souvent ce qui n’est pas écrit. Cela reste néanmoins dans les mémoires et donne aussi de belles explications.

Pour ce premier rapport, je rappelle que la loi NOTRe nous impose de débattre sur le débat d’orientations budgétaires. Nous sommes obligés de voter, non pas le débat d’orientations budgétaires, mais pour considérer que le débat a eu lieu. Je vous demande donc d’en prendre acte.

Le rapport n°1 est mis aux voix. L’assemblée prend acte, à l’unanimité, que le débat d’orientations budgétaires s’est tenu.

2. BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2018

M. CIOTTI.- Cette décision modificative est d’un montant très modeste puisqu’elle va modifier nos équilibres budgétaires d’à peine une dizaine de millions d’euros. Pour ce qui concerne les grands axes de cette décision modificative, je veux souligner qu’elle enregistre la reprise de l’excédent cumulé de 2017 à hauteur de 10 M€, permettant notamment de financer l’augmentation du coût des mineurs non accompagnés et de l’allocation servant à verser le RSA. Elle abonde également de 3 M€ notre contribution au SDIS. Cette contribution atteint 76,5 M€. Le SDIS constitue un des premiers postes de dépenses pour notre collectivité. 76,5 M€ en 2018, c’est un engagement très lourd. C’est sans doute un des premiers postes budgétaires, si nous ne tenons pas compte des allocations individuelles de solidarité que nous versons.

A ce sujet, j’ai été peiné que nos pompiers soient pris en otage de petites polémiques. Nous avons un devoir et une responsabilité : ceux de soutenir nos pompiers. Certains ont contesté notre décision, que j’assume, de diminuer le temps de travail des sapeurs-pompiers. C’est une décision que j’assume, comme j’assume le fait que nous n’ayons pas fait

d'économies sur la sécurité de nos concitoyens. La sécurité a bien entendu un coût, et ce coût est élevé, mais elle n'a pas de prix pour moi. Ouvrir aujourd'hui un débat sur le financement de nos moyens de secours est extrêmement grave.

Excusez-moi de cette petite parenthèse mais elle est importante. Je voudrais citer deux chiffres puisque je suis rapporteur à l'Assemblée nationale du budget de la sécurité civile. Je recevais la semaine dernière le nouveau patron des sapeurs-pompiers de France, le Colonel Gregory ALLIONE, qui m'a donné une image assez symbolique. Entre les deux coupes du monde qu'a remportées la France, 1998 – 2018, les interventions ont augmenté de plus d'un million : moins de trois millions d'interventions en 1998, contre plus de quatre millions d'interventions aujourd'hui. De plus, 80 % de ces interventions sont des interventions de secours à personnes. Aujourd'hui, notamment du fait de l'affaiblissement de nos structures hospitalières et médicales, nos pompiers sont les derniers recours.

Ils sont très sollicités dans notre département et cela n'a pas été suffisamment souligné par le rapport de la chambre régionale des comptes. Nous l'avons indiqué d'ailleurs. Même si nos remarques ont été prises en compte, ils auraient pu établir des ratios différents. Notre département compte 1,1 million d'habitants. Au 15 août, cette population passe à 2 millions d'habitants. Les pompiers doivent être dimensionnés pour faire face à la sollicitation maximale. Nous avons des pompiers toute l'année mais nous devons avoir des effectifs toute l'année qui permettent de répondre à une population de 2 millions d'habitants et non d'un million d'habitants. Le 15 août, il y a deux fois plus d'accidents puisqu'il y a deux fois plus d'habitants et nous n'allons pas dire : « il y a une file d'attente, nous n'allons pas vous secourir ». Ce problème est d'ailleurs le même pour la police : M. SEGURA, qui a été policier, devrait le savoir. Nous avons souvent affecté les effectifs dans les Alpes-Maritimes en fonction de notre population permanente, en oubliant notre population touristique. C'est un biais considérable.

Donc quand on calcule les dépenses pour le SDIS par rapport à la population, on a bien évidemment un ratio plus élevé qu'ailleurs mais vous oubliez de dire que nous sommes le département de France où il y a le plus d'interventions. Nous sommes le premier SDIS de France en matière de sollicitations. Bien sûr, cela coûte plus cher si on sort les chiffres de leur contexte et de cette analyse, et nous aurons des polémiques à n'en plus finir. Mais je veux le souligner avec gravité : faire entrer nos pompiers dans cette polémique est indécent pour eux, pour les 120 000 interventions qu'ils ont réalisées dans les Alpes-Maritimes et pour les 80 000 personnes qu'ils ont secourues.

J'assume ces choix et je les revendique. Oui, nous avons beaucoup dépensé pour nos pompiers et j'en suis fier. Oui, nous avons augmenté nos moyens pour les pompiers et j'en suis fier. Oui, nous avons construit partout des casernes pour les pompiers, y compris à Saint-Laurent-du-Var pour 4 M€ et j'en suis fier. Je le dis partout dans le département des Alpes-Maritimes, et les pompiers le savent. Oui j'ai diminué le temps de travail de nos pompiers, vous l'avez critiqué par la voix de M. SOUSSI tout à l'heure, mais j'en suis fier et je le revendique. J'ai entendu aussi, puisque certains maires étaient présents, qu'on a fortement, dans un conseil des maires d'une collectivité, critiqué nos sapeurs-pompiers professionnels en

les opposant aux sapeurs-pompiers volontaires. Jamais nous n'opposerons les sapeurs-pompiers volontaires aux sapeurs-pompiers professionnels. Nous avons besoin de sapeurs-pompiers volontaires partout dans nos villages, et il y a une directive européenne qui met cela en cause extraordinairement dangereusement. L'arrêt Matzak, de la Cour de justice de l'Union européenne, si par malheur il venait à être appliqué, tuerait notre modèle de sécurité civile et de secours en France.

Je suis fier de nos sapeurs-pompiers professionnels et ils le savent. Ils savent qui les soutient et ils savent qui a toujours été devant eux et à leurs côtés dans toutes les circonstances. Alors oui, j'assume ces choix et j'en suis fier. Vous pouvez me critiquer tant que vous voulez. Vous pouvez dire qu'on a dépensé beaucoup pour les pompiers, vous pouvez dire qu'on a trop dépensé, j'en suis fier, je le revendique, et si j'avais à le refaire, je le referais. Le secours, je le répète, à un coût mais il n'a pas de prix pour moi et pour notre majorité départementale. C'est un point essentiel.

3 M€ de plus M. le Président, c'est ce qui m'a amené à m'échapper un peu sur ce terrain de nos sapeurs-pompiers. En ce qui concerne nos dépenses, parallèlement à celles que je viens d'évoquer un peu longuement, nous aurons également une augmentation de la politique Aide à l'enfance et à la famille, soit 5,3 M€. C'est un enjeu majeur pour notre département et je regrette que cela n'ait pas été évoqué au-delà de certaines polémiques. Nous subissons une pression migratoire majeure à la frontière. Nous avons à ce jour accueilli plus de 2 000 mineurs non accompagnés dans les structures départementales depuis le début de l'année 2018. C'est une très forte augmentation par rapport à 2017. Nous en étions en 2017 à 800 mineurs isolés. Nous aurons donc quasiment doublé ce nombre. Nous avons autour de 350 mineurs isolés dans nos foyers, dans nos structures d'accueil ou dans des hôtels que nous finançons. Cela a un coût. Ce n'est pas l'État qui l'assume mais le Département des Alpes-Maritimes. Nous sommes aujourd'hui contraints d'abonder les crédits pour la politique de l'enfance à hauteur de 5,3 M€.

Nous sommes également contraints d'abonder le RSA de 4,3 M€, du fait de décisions, notamment la suppression de contrats aidés, ou malheureusement de l'augmentation de la précarité dans notre pays, d'une politique nationale extraordinairement injuste à l'égard des plus défavorisés, et d'une politique totalement inefficace sur le plan de la lutte contre le chômage. Les collectivités paient cette absence de résultat, cette absence de diminution du chômage, ce manque de retour vers l'emploi de beaucoup de nos concitoyens.

Vous avez dans cette décision modificative n°1 la répartition des abondements et des diminutions de crédits. 5,7 M€ de plus pour la mission Action sociale ; 4,5 M€ de moins sur la mission Fonctionnement de l'administration ; 2 M€ de moins, bravo M. le Président, sur la politique Ressources humaines, ce qui signifie que nous tenons nos dépenses de personnel ; 2,3 M€ de moins sur la politique Gestion financière, ce qui montre que là aussi nous gérons bien la situation, notamment de la dette. Cela nous a permis, avec la diminution des taux d'intérêts, de voir notre encours de dette et notre service de la dette baisser considérablement. Une augmentation pour la mission Aménagement du territoire : l'aide aux communes, je le disais tout à l'heure (et vous savez, lorsque l'on dit quelque chose, cela se traduit dans les

actes) vous l'avez dans cette décision modificative. Elle est très peu importante dans son montant mais chaque action qu'elle comprend s'inscrit dans la cohérence des politiques globales. Enfin, 2,8 M€ de plus pour la mission Actions éducatives, sportives et culturelles.

Sur l'investissement, le cap est maintenu, vous l'avez dit M. le Président, avec 220 M€ dont un effort important pour le SMIAGE qui confirme la participation du Département à hauteur de 3,1 M€ en fonctionnement pour la lutte contre les inondations (c'est une priorité majeure) et 14 M€ en investissement.

Voilà mes chers collègues l'équilibre général de cette décision modificative n°1 que j'ai l'honneur de soumettre à votre débat et peut-être à votre approbation.

Le rapport n°2, mis aux voix, est approuvé à la majorité (vote contre du groupe Front de gauche de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE, et du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA).

M. VINCIGUERRA.- Vu le résultat de ce vote, on se demande un peu à quoi a servi le débat précédent que nous avons subi...

M. le Président.- Il s'agissait du débat d'orientations budgétaires. Là nous avons voté la décision modificative. Ce sont deux rapports différents.

3. BUDGETS ANNEXES – DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2018

M. CIOTTI.- Vous avez les budgets annexes du laboratoire vétérinaire départemental, du parking Silo, du cinéma Mercury et des ports de Villefranche-sur-Mer. Je vous propose de les approuver et de prendre acte de l'affectation des résultats telle qu'elle est décrite dans le rapport. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions qui pourraient se poser.

La décision modificative n°1 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

La décision modificative n°1 du budget annexe du parking Silo, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

La décision modificative n°1 du budget annexe du cinéma Mercury, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

La décision modificative n°1 du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

4. FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DES TAXES ADDITIONNELLES AUX DROITS DE MUTATION ET FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE – REPARTITION 2018

M. CIOTTI.- Il s'agit d'un rapport classique, c'est-à-dire de la répartition du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation et de la

répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Ces fonds sont destinés aux communes et pour les droits de mutation aux communes qui ne perçoivent pas directement les droits de mutation. Ces sommes nous sont notifiées par la Direction générale des finances publiques. Nous en assurons, selon une règle préalablement établie et qui n'a pas été modifiée, la répartition. C'est une somme qui ira aux communes, pour les droits de mutation : 8,25 M€. C'est un engagement important pour les petites communes de notre département. C'est une augmentation de 26,10 % par rapport à l'année dernière (6,54 M€) liée à l'augmentation des droits de mutation. En ce qui concerne le fonds de péréquation de la taxe professionnelle, nous avons en revanche une diminution : il s'élève à 1,6 M€. On a supprimé la taxe professionnelle et créé ce fonds de péréquation, et nous voyons bien que ce que percevaient auparavant les communes diminue d'année en année. Ce sera vraisemblablement la même chose pour la taxe d'habitation, mais c'est un autre débat.

Le rapport n°4, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

5. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A 7 COMMUNES DU DEPARTEMENT PERDANT LE BENEFICE DE L'ENCAISSEMENT DIRECT DES DMTO

M. CIOTTI.- Il s'agit avec ce rapport de corriger une situation exceptionnelle liée à la fin du classement, en tant que stations de tourisme, de 7 communes du département des Alpes-Maritimes. Cette année, sans l'intervention du Département, ces communes n'auraient pas perçu le fonds de péréquation des DMTO puisqu'il y aurait eu une année blanche sur l'année 2018. Nous anticipons sur le versement 2019, ce qui permettra de corriger et de ne pas déséquilibrer les budgets de ces communes. Il s'agit de Guillaumes, Isola, Levens, Lucéram, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Martin-d'Entraunes et Saint-Martin-Vésubie.

M. le Président.- Merci. Mme GOURDON.

Mme GOURDON. Nous sommes évidemment favorables à cette mesure. Mais quelle est l'instance qui décide d'attribuer ou d'enlever le label ? Ces communes pourront-elles le récupérer l'année prochaine ?

M. le Président.- Cela provient de la loi MAPTAM et de la loi NOTRe. Certaines communes devaient renouveler leur demande de classement touristique mais ne l'ont pas fait, soit parce que cela leur a échappé, soit parce qu'il n'était plus possible d'instruire le dossier dans les délais. C'est donc une question de timing.

Mme GOURDON. D'accord.

Le rapport n°5, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

6. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES ET MOYENS GENERAUX

Me BECK.- Il s'agit de différentes affaires financières et moyens généraux, avec tout d'abord une subvention d'investissement de 500 000 € au bénéfice du Commissariat à

l'énergie atomique, dans le cadre du projet ITER. Le Département a versé 6 M€ de subventions à ce projet depuis 2007.

Deuxièmement, il s'agit ensuite d'attribuer à titre exceptionnel et dérogatoire une subvention de 200 000 € à la Commune de La Trinité pour la construction d'un centre multi-activités.

Troisièmement, il s'agit d'une subvention d'investissement de 60 000 € à l'association Nice Lawn Tennis Club pour la réalisation de 5 courts de tennis. Une convention est d'ailleurs jointe au rapport et doit être approuvée par l'assemblée pour qu'elle puisse être signée par le Président.

Quatrièmement, il s'agit du principe d'extension des Archives départementales. Ce projet porte sur une extension de 3 600 m² qui se ferait au sud et à l'ouest du bâtiment Charles GINESY. Le coût de cette opération est estimé à 15 M€. Le ministère de la Culture et de la communication financerait ces dépenses à hauteur de 25 % du montant hors taxe.

Cinquièmement, et c'est à mes yeux une décision très importante que nous prendrions, il est proposé de changer la dénomination de la voie dite « Quai au charbon », située au port de Villefranche-Darse, pour l'appeler « Quai René Portes ». Ceux qui ont eu l'honneur de connaître René Portes se souviennent du grand président de l'Association des bateliers de Villefranche qu'il a été. Nous lui rendrions donc hommage en décidant de donner son nom à ce quai bien connu des Villefranchois et même des Niçois.

Le rapport n°6, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

7. BILAN DES TRANSFERTS DE COMPETENCES REALISES DEPUIS 2012

Me BECK.- Il s'agit avec ce rapport de faire un bilan des transferts de compétences réalisés depuis 2012. Notre excellente collègue Mme GOURDON l'avait demandé lors d'une précédente séance. Nous faisons donc un point sur ces transferts de compétences au profit, soit d'établissements publics comme la Métropole Nice Côte d'Azur, soit de la Région, soit de communes lorsqu'il s'agit notamment de transférer le port de Cannes à la commune de Cannes, le port de Golfe-Juan à la commune de Vallauris ou le port de Menton à la commune de Menton.

En ce qui concerne la Métropole, les différentes lois sur sa création, la loi MAPTAM et la loi NOTRe, ont entraîné comme transferts de compétences les routes départementales, les transports urbains, le fonds de solidarité logement, le fonds d'aide aux jeunes en difficulté, la prévention spécialisée et le port de Nice, au même titre que ceux transférés aux communes que j'ai citées à l'instant. Pour la Région PACA, il s'agit des transports interurbains et scolaires, à l'exception du transport des élèves handicapés qui reste de la compétence départementale. A cela s'ajoute bien sûr la planification de la gestion des déchets.

Pour parler chiffres, il faut rappeler que ce sont 276,5 emplois à temps plein qui ont été transférés. C'est une dépense de 62,2 M€ pour le Département chaque année : 5 M€ pour

les intérêts de la dette ; 28 M€ pour l'investissement dans les routes ; 14 M€ pour le fonctionnement des routes, dont 3,3 M€ de charges directes, 800 000 € de charges indirectes et 9,8 M€ au titre des charges de personnel ; 1,2 M€ pour la promotion économique TEAM Côte d'Azur ; 1,8 M€ pour les transports. C'est également pour la Région une perte de recettes puisqu'il s'agit là d'une perte de 27 M€ de recettes que n'a plus le Département. Voilà succinctement le bilan que nous pouvons faire de ces transferts de compétences.

M. le Président.- Merci Me BECK. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je vous remercie d'avoir fourni ces éléments. Au fil des rapports, nous évoquons souvent différents transferts mais nous n'en avons qu'une vue fractionnée. Nous avons désormais une vue d'ensemble à laquelle nous pourrions nous référer lorsque nous aurons des rapports liés au budget, à la dette, aux transferts, etc. Il s'agit donc d'un support intéressant. Merci de l'avoir fait.

M. le Président.- Merci Mme GOURDON. C'était une belle demande et c'est un document de référence qui évite d'avoir la mémoire courte.

Le rapport n°7, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

8. DEVELOPPEMENT DURABLE – RAPPORT ANNUEL 2017 DU DEPARTEMENT

M. VIAUD.- Mes chers collègues, l'adoption de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », a permis le renforcement des assises et la gouvernance des projets territoriaux de développement durable. Le rapport présente un travail mené en commission Écologie et développement durable du 8 octobre dernier. Cette commission et la commission des Finances ont pris acte de ce rapport, que je ne vais pas vous détailler mais dont tout le monde a pris connaissance. Je remercie les services du Département des Alpes-Maritimes avec qui nous avons préparé ces commissions et ce rapport et je vous propose de le soumettre au vote.

Le rapport n°8, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

9. EDUCATION – MESURES DIVERSES

Mme ARINI.- Ce rapport comprend différentes mesures relatives à l'éducation. Tout d'abord, le Département doit notifier aux collèges, avant le 1^{er} novembre de l'année N-1, le montant prévisionnel de la participation aux dépenses de fonctionnement. Le montant global des ressources nécessaires au fonctionnement des collèges publics s'élève à 11,2 M€ pour l'exercice 2019, étant précisé que le Département financera sur cette base le montant de 10,7 M€, la différence étant financée directement par les établissements sur leurs réserves. Le montant destiné aux transports scolaires obligatoires s'élève quant à lui à 1,1 M€.

Concernant le tarif de la restauration scolaire et de l'hébergement, il nous appartient de le fixer. A compter du 1^{er} janvier 2019, le prix du repas s'élèvera à 3,30 € sachant qu'aucune augmentation n'avait été appliquée depuis 2014. Ce prix passera donc de 3,20 € à 3,30 €. Il

s'agira aussi d'actualiser les prestations accessoires des logements de fonction, au nombre de 400. Il convient de fixer chaque année le taux d'actualisation du seuil des prestations accessoires gratuites pour les personnels logés par nécessité de service. Au titre de l'année 2018, il convient d'adopter les mêmes plafonds que ceux qui étaient adoptés précédemment.

Nous vous proposons ensuite de modifier la convention type relative à la fourniture de repas au bénéfice des écoles communales. Cette convention doit être modifiée et complétée. Les éléments sont intégrés dans le modèle joint. Dans cette convention, il est proposé à certaines communes de bénéficier de repas. En contrepartie, ces communes mettront du personnel à disposition.

Le dernier point concerne le dispositif « Les Cadets de la Défense ». Ce dispositif est initié par les ministères des Armées et de l'Éducation nationale, dans le cadre du plan Égalité des chances. Il vise à accueillir, hors temps scolaire et sur la base du volontariat, des groupes de 30 filles et garçons issus de plusieurs collèges, le mercredi. Le SDIS 06, la gendarmerie, la police ainsi que l'armée pourraient animer ces séances. L'objectif du dispositif est de faciliter la mixité sociale, de participer à l'éducation citoyenne et à la promotion des valeurs républicaines, de permettre une meilleure connaissance de l'armée. Deux classes devraient être accueillies : l'une regroupant les élèves du collège Blanqui de Puget-Théniers et du collège Bréa de Saint-Martin-du-Var ; l'autre sur le bassin cannois, le périmètre restant à définir. Le coût de cette opération est évalué à 7 000 €. Il comprend un soutien logistique pour le transport et les uniformes.

M. le Président.- Je vous remercie pour votre implication et pour ce rapport.
Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous voterons évidemment ce rapport mais je souhaitais évoquer le sujet des cantines. Nous en avons parlé à différentes reprises et j'en ai également fait part à la commission. Je voudrais faire une proposition concernant le crédit nourriture qui est dans l'assiette, c'est-à-dire ce qu'on met dans l'assiette et qui est porté ici à 2,25 € contre 2,18 €, et 2 € lorsque je suis rentrée ici en 2008. Il y a donc une évolution relativement importante et je pense que nous pourrions vraiment travailler sur ce coût assiette, c'est-à-dire sur ce que contient l'assiette et sur son prix.

Il y a certainement un moyen de le faire baisser, tout en préservant la qualité et même en l'augmentant par le développement du bio comme le prévoient les textes de loi. Ce n'est pas la première fois que j'en parle ici mais je pense que nous pourrions nous pencher aujourd'hui sur ce sujet avec encore plus d'attention. Un de ces moyens, qui serait efficace pour faire baisser le prix dans l'assiette, est de lutter contre le gaspillage. Il faudrait faire une lutte organisée contre le gaspillage. Ce n'est pas un problème limité aux cantines des collèges, il se pose partout. Nous en avons parlé en commission. Cette démarche a commencé dans certains collèges, c'est une tendance importante mais nous pouvons l'amplifier. Il y a des moyens simples, sans coûts supplémentaires, qui permettent d'y arriver. L'une des solutions est par exemple de proposer dans les cantines des portions de tailles différentes qui permettent

aux enfants de choisir selon leur appétit et selon leurs goûts, afin qu'ils jettent beaucoup moins.

Cela peut devenir des projets d'établissements, portés par l'ensemble des professeurs et pas seulement par la direction ou l'intendance. Ils s'inscrivent parfaitement dans le développement durable et dans le GREEN Deal, avec une réflexion sur les déchets, sur le compostage, sur la valeur du travail agricole, sur la valeur du travail des employés de cantine, qui voient leur travail mis à la poubelle en grande partie à la fin des repas, ce qui n'est ni très satisfaisant ni très valorisant, et ce qui je pense n'engage pas à faire mieux. Il y a donc toute une réflexion qui va au-delà de ce qu'on mange : qui le fabrique, qui le fait, qui le transforme ? Nous vous proposons donc d'organiser quelque chose sur ce sujet. Sur Mouans-Sartoux, nous avons une cantine entièrement bio, nous n'avons pas augmenté les prix et pourtant nous nous en sortons. Nous avons travaillé d'abord sur le gaspillage. C'est un peu la clé de voûte, et ce travail sur le gaspillage va très loin au niveau des enfants. C'est une proposition.

M. le Président.- Merci Mme GOURDON. Je vous ai indiqué en tête à tête m'impliquer personnellement dans cette affaire. Je demande à Mme ARINI de prendre votre demande à bras le corps. Je sais que vous avez quelques avancées sur ce sujet. J'y vois le prolongement de ce que nous avons avec le plan « 06 à table ! » qui donne à la fois satisfaction sur la qualité des produits que nous donnons à nos collégiens et sur cette production départementale. Nous sommes sur des circuits courts, sur une belle économie, et sur une amélioration de la qualité de vie en même temps que sur le GREEN Deal. Cela ne peut donc aller que dans le bon sens.

Mme BENASSAYAG.

Mme BENASSAYAG.- Je veux souligner la qualité de ce qui est servi dans les collèges au niveau des repas. Nous le constatons dans nos écoles primaires et dans toutes les écoles. Il faut remarquer qu'au Conseil départemental, dans tous les collèges, nous avons une cuisine qui est faite sur place et qui est d'excellente qualité. Les collégiens sont vraiment très satisfaits de ce qui leur est servi. Concernant le gaspillage, il y a en effet le gaspillage dans l'assiette et peut-être aussi le gaspillage au niveau de l'élaboration des repas. Sur le gaspillage par les élèves, des actions ont été mises en place avec un système de tri des déchets pour bien prendre conscience de ce qui est jeté. Beaucoup de choses sont faites dans les collèges concernant les cantines et le service des repas. Je m'en satisfais. Concernant la gestion financière, selon les collèges, puisque tous n'ont pas la même gestion, je suis également personnellement assez satisfaite de la gestion des cantines. Nous pouvons toujours nous améliorer et nous nous améliorerons bien sûr.

Mme GOURDON.- Je ne faisais pas du tout une critique à l'égard de nos cantines. Je propose simplement une évolution qui va au-delà encore pour éviter le gaspillage de la nourriture.

M. le Président.- Nous l'avons bien compris ainsi. C'est le prolongement de notre action.

Le rapport n°9, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

10. RESSOURCES HUMAINES – MESURES DIVERSES

Me BECK.- Ce rapport comporte huit sujets :

- l'adaptation des emplois de la collectivité ;
- les modalités d'organisation du vote électronique pour les élections professionnelles 2018 : c'est une décision que nous avons prise au mois de mai dernier et qui a fait l'objet d'un rapport au comité technique hier. Ce rapport a d'ailleurs suscité l'adhésion de toutes les organisations syndicales ;
- le troisième sujet est le Complément indemnitaire annuel (CIA) : vous vous étiez engagé à revoir le régime indemnitaire, dans le cadre de ce CIA notamment. Je sais que vous avez rencontré les organisations syndicales. Nous avons pu constater hier en comité technique qu'il y avait une sorte de consensus, ou en tout cas qu'il n'y avait pas d'opposition à la réforme proposée au vote de l'assemblée, aujourd'hui, avec notamment la suppression des quotas et le fait que le CIA serait versé en prenant en compte l'évaluation des agents, ce qui paraissait très important pour tous. Je rappelle que nous avons pris la décision d'abonder l'enveloppe consacrée au CIA en la faisant passer ainsi à 1,4 M€, soit une augmentation très conséquente de 400 000 €, c'est-à-dire 40 % ;
- le quatrième point est l'autorisation pour des apprentis mineurs d'effectuer des travaux règlementés par dérogation ;
- le cinquième point est la signature de l'avenant n°3 à la convention du 4 janvier 2018 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la MDPH ;
- le sixième est la signature d'une convention relative à la participation financière du SDIS 06 aux frais de l'Arbre de Noël des enfants du personnel ;
- le septième point concerne la signature de l'avenant n°2 à la convention relative au financement de l'association du restaurant inter-administratif du Cadam ;
- le huitième point est la signature d'un avenant à la convention du 31 décembre 1999 avec l'association du comité des œuvres sociales 06.

Voilà brièvement rapporté ce rapport important, notamment en ce qui concerne le CIA.

M. le Président.- Je vous remercie.

Le rapport n°10, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention de Mme GOURDON et non participation au vote de Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, DUHALDE-GUIGNARD, GIUDICELLI, SATTONNET, SERGI, TOMASINI et de MM. ASSO, CIOTTI, GINESY, ROSSI, ROSSINI, SEGURA, SOUSSI, TUJAGUE, VEROLA, VIAUD, VINCIGUERRA).

M. le Président.- Nous avons terminé notre ordre du jour. Nous pouvons à présent aborder les vœux. J'ai reçu trois vœux émanant du groupe Les Républicains, et deux vœux du groupe Alpes-Maritimes Ensemble. Ces vœux vous ont été distribués et je propose que nous

passions à la motion de soutien à l'appel à manifestation d'intérêt pour la constitution d'instituts interdisciplinaires d'intelligence artificielle. M. ROSSI va nous présenter ce vœu.

M. ROSSI.- Mes chers collègues, je pense que nous nous retrouverons dans cette motion. Comme vous le savez peut-être, le gouvernement a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour le label 3IA : Instituts interdisciplinaires d'intelligence artificielle. Comme vous le savez aussi, nous avons un vivier exceptionnel de chercheurs et d'entrepreneurs, ainsi que la première technopole d'Europe à Sophia Antipolis. Vous savez également que Nice Sophia Antipolis est le territoire français qui accueille le plus grand nombre de chercheurs de renommée internationale. Il était donc naturel que l'Université de Nice, l'INRIA et le CNRS déposent une candidature à ce label. Ce serait une reconnaissance légitime du travail effectué par les instituts de recherche et un bel encouragement qui nous pousserait dans la voie du projet de Maison départementale de l'intelligence artificielle. Cela renforcerait ainsi le SMART Deal, cher à notre Président. C'est pourquoi, par cette motion, il vous est proposé d'apporter notre entier soutien à cette candidature.

M. le Président.- Merci. Je soutiens totalement cette démarche. Notre groupe d'experts qui est présidé par Marco LENDI, avait inscrit, dans l'un de ses projets, que nous puissions conduire, avec le Département des Alpes-Maritimes, la Maison de l'intelligence artificielle. Lorsque le président de la CASA nous a indiqué qu'une réponse allait être faite à un appel à projet national, porté par l'INRIA et l'Université de Nice Sophia Antipolis, il nous a paru normal que nous puissions venir en soutien à Sophia Antipolis pour ce projet 3IA, qui est un projet important, un projet européen qui porte la dimension du Département sur les grands projets nationaux. L'invitation qui vous est faite à cet instant de soutenir le projet ne peut être que dans l'espoir d'avoir un très beau label qui sera raccroché à Nice Sophia Antipolis et à la CASA. Nous soutenons donc pleinement cette unité et nous avons de très belles espérances, avec un très beau vivier.

Le vœu de soutien à l'appel à manifestation d'intérêt pour la constitution d'instituts interdisciplinaires d'intelligence artificielle, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. le Président.- Nous pouvons passer au deuxième vœu relatif à ESCOTA. Me BECK.

Me BECK.- La société ESCOTA, filiale du groupe Vinci Autoroutes, a vocation à œuvrer, normalement, afin de faciliter les déplacements dans les Alpes-Maritimes. Nous avons pour souci un aménagement équilibré et durable de notre territoire. En conséquence, nous ne pouvons pas ne pas nous intéresser aux conditions de fonctionnement de notre réseau autoroutier dans le département. Il nous faut constater que de nombreux projets souhaités localement et soutenus par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, et qui amélioreraient de manière significative les conditions de circulation dans le département, sont en attente de décisions, décisions qui relèvent de la société concessionnaire ou de la tutelle qu'exerce l'État.

Nous dénonçons le blocage de décisions qui impacte directement le quotidien des habitants du département. Je voudrais rappeler que, parmi les opérations attendues, il y a : la demande récurrente et fort légitime de la gratuité du contournement de Nice, au même titre que toutes les voies périphériques des grandes villes françaises : il n'y a pas de raison pour que Nice fasse exception ; le déblocage des dossiers techniques impulsés par le Département, comme l'échangeur de Mougins ; la bretelle de Cannes-La Bocca et l'aménagement de l'échangeur des Tourrades ; la voie dédiée à la circulation du car à haut niveau de service entre Nice et Sophia Antipolis ; la sortie de Biot ; le financement par ESCOTA du dispositif de régulation dynamique de la vitesse pour la limitation à 90 km/h qui va devenir effective ; la limitation du trafic des poids lourds sur l'A8 ; et enfin l'accélération du projet de création de la bretelle de Beausoleil, projet qui, obtenu grâce à l'investissement et la persévérance de nombreux élus locaux, dont vous étiez Eric CIOTTI, et beaucoup de maires de ce département concernés par ce sujet, tarde à être mis en œuvre malgré les annonces qui ont pu être faites.

Au regard des résultats financiers d'ESCOTA dont le chiffre d'affaires pour les péages a atteint plus de 749 M€ en 2017, le Département demande que des ressources financières soient pour partie investies dans ces projets routiers structurants et prioritaires. Le Département regrette vivement que la privatisation opérée en 2005 conduise aujourd'hui la société gestionnaire de l'A8, dont la maison mère Vinci Autoroutes a reversé 1,346 milliard d'euros de dividendes à ses actionnaires entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2017, à privilégier une stratégie de gestion de profits au détriment des aménagements. Le Département en appelle donc à l'État pour qu'il exerce véritablement son rôle de délégataire. Telle est la motion proposée au vote de l'assemblée.

M. le Président.- Merci M. le premier Vice-président. Je pense qu'il s'agit là aussi d'une motion importante qui nous est venue à l'esprit au moment où, cet été, s'est installé le débat sur la limitation de vitesse sur l'autoroute A8, sur une demande de M. le Préfet qui s'est adressé à la société concessionnaire en disant que, pour réguler les flux de circulation et éviter des bouchons et des heures d'attentes, il fallait les anticiper. Pour éviter la zone accidentogène et les accidents qui font parfois des blessés et des morts, il est important que l'on mette en place un plan de régulation. Et M. le Préfet avait demandé à ESCOTA de mettre des équipements permettant de maintenir la vitesse à 110 km/h lorsqu'il y a peu de monde sur l'autoroute, et de la réguler à 90 km/h lorsqu'il y a plus de monde.

Il n'a pas obtenu gain de cause mais une fin de non-recevoir de la société concessionnaire qui a indiqué que cet investissement serait beaucoup trop important. C'est là que j'ai réagi violemment car, lorsque l'on considère les bénéfices que cette société réalise sur l'ensemble des autoroutes de France, on ne comprend pas que sur une autoroute qui rapporte autant que ce que rapporte cette portion d'autoroute depuis des années, il n'y ait pas eu d'investissement pour cet équipement.

Face à cette fin de non-recevoir, nous réclamons la gratuité de cette portion de péage. C'est une demande qui était en filigrane depuis de nombreuses années et qui réglerait d'ailleurs une demande qu'Eric CIOTTI a pu formuler à plusieurs reprises : celle du déplacement du péage de Saint-Isidore qui pose problème et qui est aussi une zone très

accidentogène. On ne peut que soutenir cette motion et demander aussi d'autres équipements puisque, comme vous l'avez vu, nous avons ajouté dans la motion des demandes exprimées à ESCOTA pour améliorer largement le dispositif ESCOTA dans le département des Alpes-Maritimes.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Nous avons deux ou trois propositions complémentaires à cette motion. Concernant les dossiers techniques, pour lesquels nous sollicitons l'intervention financière d'ESCOTA, serait-il possible d'ajouter la bretelle d'accès à l'autoroute à partir du Paillon ? Dans l'étude en cours, sous l'égide de la Métropole d'ailleurs, concernant la circulation dans les Paillons, des aménagements sont prévus concernant cette bretelle. Selon les informations qui nous ont été données, ESCOTA ne souhaite participer ni à l'étude, ni au financement de l'opération. Il serait bien d'ajouter cela à la motion.

Par ailleurs, quant à la limitation du trafic des poids lourds sur l'A8, de quoi s'agit-il exactement ? Pourriez-vous nous le préciser ?

Enfin, sur le dernier paragraphe, je salue votre moment de sagesse exceptionnelle. Se rendre compte que la privatisation bénéficie surtout aux actionnaires de Vinci et autres, c'est bien, mais ne pourrions-nous pas aller un peu plus loin et demander au gouvernement, au moins pour Vinci dans un premier temps, d'envisager tout simplement la renationalisation ? Cet argent nous permettrait de faire bien des choses et nous n'aurions pas à négocier comme nous le faisons. Je crains que vous ne reteniez pas cette troisième proposition mais merci de votre réponse sur les deux autres.

M. le Président.- Sur les deux premiers points, il n'y a pas de problème. En revanche, la troisième demande sort en effet du contexte et des relations que nous avons avec ESCOTA. C'est un problème qui relève d'une décision de l'État et qui pourrait faire l'objet d'une demande parallèle mais qui ne peut pas être inclus dans cette motion. Je vous propose qu'on retienne cette question, sur la validation de la bretelle d'accès du Paillon.

Quant à la limitation d'accès des poids lourds, cela sous-tend une partie de merroulage, avec aussi d'autres solutions qui peuvent être trouvées pour éviter le trafic des poids lourds sur l'A8. Vous pensiez aussi à la liaison avec le passage par le tunnel de Tende, n'est-ce pas ? La formulation est en tout cas une formulation de principe et générale. C'est un vœu pieux qui ne le restera pas, si derrière on cherche des solutions. Si on reste trop précis et qu'on parle dans notre motion de la limitation du trafic des poids lourds par le merroulage, ce sera limitatif : si le merroulage ne se met pas en route, il n'y aura pas d'autres solutions alternatives. Il vaut mieux rester général, avec une capacité de s'adapter.

M. VINCIGUERRA.- Je trouve que M. TUJAGUE, dans sa conclusion, a très bien posé le débat. Il est vrai que, si nous disposions de ces péages, ils seraient sans doute moins chers, ils respecteraient nos pompiers et nos bus, et nous pourrions réinvestir. Outre le côté redistributeur à sens unique des bénéfiques, l'autre problème concerne la gratuité du

contournement nord de Nice. Qui paie l'entretien ? Il s'agit d'une autoroute, et une autoroute a des contraintes de profil et des contraintes d'équipement qui n'ont strictement rien à voir avec une voie express. Dès lors, si nous demandons la gratuité de tout ou partie de la traversée du département par l'autoroute, la question de l'entretien se posera. Elle ne peut se poser que s'il y a un péage et s'il nous revient. S'il n'y en a plus du tout, ce sera supporté par l'ensemble des habitants des Alpes-Maritimes. C'est un choix. J'attire l'attention sur ce point : qui dit gratuité dit prise en charge de l'entretien. Je ne vois pas comment nous pourrions amener ESCOTA à renoncer à ces péages tout en continuant à assurer l'entretien. Ce serait leur demander de faire *seppuku*, comme on dit dans une autre tradition culturelle. Ils ne le feront pas. A partir de là, la demande de gratuité me semble être, sauf à rentrer dans un véritable débat sur la renationalisation, un vœu pieux.

Il en est de même pour la limitation du trafic des poids lourds. Nous parlons du merroutage depuis des années. Nous en avons même parlé dans le cadre de la lutte contre l'A8 bis. Le merroutage passerait entre autres par le port de Gênes. En ce moment, je doute que cela soit possible. Le merroutage passe aussi par une desserte des ports directement par le ferroviaire. Ce sont des équipements extrêmement lourds face auxquels tous les pays et l'Europe ont reculé, d'une part parce que cela coûte très cher, d'autre part parce qu'il y a un lobby très puissant des transports internationaux routiers. On peut donc toujours le dire, ça fait joli, mais ça n'aboutira à rien.

Certains éléments sont en revanche extrêmement positifs, comme le déblocage des dossiers techniques. Il faudrait bien évidemment les obtenir. Mais je ne vois pas comment nous pourrions obtenir d'ESCOTA qu'elle paye des équipements qu'elle considère comme publics alors qu'elle nous demande de payer une partie de ses équipements privés, d'autant plus que nous cédon à ces demandes et que nous lui avons donc donné de bonnes habitudes.

L'ouverture « gratuite » de l'autoroute – gratuite entre guillemets parce que rien n'est gratuit – reposera à terme le problème du doublement de cette autoroute. Il faut bien s'en rendre compte. Quand on demande ce genre de chose, en fond de décor, il y a aussi le retour de ce débat que je pensais clos. Nous sommes donc un peu gênés. Certains points nous paraissent très bien mais d'autres relèvent du vœu pieux ou n'ont pas de fondement réel du point de vue économique, matériel, etc. Nous ne savons pas encore ce que nous allons faire : voter la motion, refuser de participer au vote parce qu'elle manque de clarté, etc. Je trouve que cette motion est un peu fourre-tout et qu'elle mériterait d'être beaucoup plus ciblée. Je rappelle aussi que si les autoroutes ont été dénationalisées et offertes en pâture au privé, c'est quand même M. de VILLEPIN qui y a procédé.

M. le Président. - Je ne peux pas aller plus loin que les arguments et la réponse que j'ai apportés à M. TUJAGUE. Ce n'est pas de notre autorité que de revenir sur la privatisation. On peut éventuellement le souhaiter mais cela fait partie des vœux pieux, autant que la gratuité. Vous dites que des arguments sont bons et que d'autres sont des vœux pieux. Si je raisonne par l'absurde, apportez-nous votre soutien sur cette motion : vous ne risquez rien sur les vœux pieux et vous nous apportez votre soutien sur ce qui est bon.

M. CIOTTI.

M. CIOTTI.- C'est un débat important et majeur. J'ai personnellement lancé une pétition pour la gratuité du contournement autoroutier de Nice et pour la suppression du péage. Hier soir, cette pétition avait reçu 27 500 signatures. Je vous invite d'ailleurs à vous mobiliser en sa faveur puisqu'elle sera un des éléments de la pression que nous devons exercer pour réparer cette injustice historique que subissent aujourd'hui la ville de Nice et le Département des Alpes-Maritimes. Nous sommes la seule grande ville de France à avoir un contournement autoroutier payant, avec un coût extrêmement élevé.

J'ajoute que le péage qui assure ce prélèvement est de surcroît particulièrement accidentogène. Il a vu se dérouler malheureusement de très nombreux accidents, notamment des accidents mortels, encore récemment. Ce péage est placé au bas d'une longue descente, ce qui est une folie absolue. C'est un devoir de supprimer cette barrière de péage là où elle se trouve. Nous devons aujourd'hui, je l'espère à l'unanimité, le redire avec force.

Je veux également souligner un point qui démontre le caractère uniquement financier qui motive les actionnaires des sociétés concessionnaires. J'avais fait voter dans la loi l'année dernière la gratuité de circulation sur l'autoroute pour les véhicules de secours : les pompiers, les policiers, les gendarmes et le SAMU. Les concessionnaires d'autoroute s'opposent à l'application de cette disposition, qui est pourtant rentrée dans la loi avec une forme de passivité et d'impuissance du gouvernement actuel. Nous allons rouvrir ce débat, mais cela démontre la logique dans laquelle se trouvent et se placent ces sociétés autoroutières. Seul l'intérêt financier les guide. Il n'y a aucune préoccupation de sécurité puisqu'elles ont notamment refusé les panneaux à messages variables qu'avait proposés le préfet sur l'autoroute. De même, ce qui est plus du fait du gouvernement, nous sommes bloqués aujourd'hui pour la mise en place d'une voie en site propre pour les bus entre Nice et Sophia Antipolis. Je pense qu'il faut que nous exprimions notre colère face à cette situation.

M. VINCIGUERRA, cette idée de renationalisation des sociétés autoroutières ne me choque pas. Je l'ai toujours dit avec constance et je suis d'ailleurs en train de travailler sur ce sujet à l'Assemblée nationale. D'autres l'ont fait en leur temps. J'ai auditionné récemment le directeur général des infrastructures routières à l'Assemblée. Cette privatisation a été un scandale. Je le dis. Le gain pour l'État a été de 14 milliards d'euros, auxquels il fallait rajouter la récupération d'une dette de 30 milliards d'euros. Mais aujourd'hui, les gains de ces sociétés autoroutières s'élèvent à environ 4 milliards d'euros par an. Le coût de la dette, notamment du fait de la baisse des taux d'intérêts, a en plus considérablement chuté. Il faudra donc corriger cette situation d'une façon ou d'une autre. Racheter le réseau ESCOTA représenterait 20 milliards d'euros aujourd'hui. Cela aurait naturellement un coût mais ne serait pas forcément une mauvaise affaire pour l'État. Nous avons bradé les autoroutes – je le dis quel que soit le Premier ministre, et en plus je ne le soutenais pas à l'époque puisqu'il était opposé à quelqu'un derrière lequel j'étais engagé – et c'est une erreur, une faute qu'il faudra réparer.

M. le Président.- Mme MONIER.

Mme MONIER.- Notre groupe votera cette motion dans la mesure où effectivement, cette autoroute est un axe structurant. Il y a beaucoup d'accidents, beaucoup d'usagers sont pénalisés, et même si certains de nos collègues pensent qu'il s'agit de vœux pieux, je pense que l'unanimité et le fait de tous rechercher l'intérêt général ira aussi dans le sens du développement durable et de cet intérêt général. Il me semble important de mettre ainsi la pression sur ESCOTA pour trouver une solution rapidement.

M. le Président.- Merci. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je suis de plus en plus dubitative. Quand j'ai lu la motion, la première chose qui m'est venue en tête, en lisant le passage sur la limitation du trafic sur l'autoroute, est que vous alliez nous ressortir l'A8 bis en nous expliquant qu'il n'y a pas assez de place sur le tronçon actuel et qu'il faut faire une parallèle, comme cela était prévu il y a 15 ou 20 ans, ce contre quoi nous nous étions bien battus. Cela ne s'est pas fait pour des questions de développement durable. Je suis donc vraiment dubitative sur cette motion qui entraîne beaucoup de choses.

Si nous considérons le développement durable, est-il nécessaire d'encourager à avoir toujours plus de voitures sur l'autoroute en la rendant gratuite ? Plus globalement, ne pourrait-on pas réfléchir à une gratuité, pas uniquement de l'autoroute, et même si nos tarifs ne sont pas très élevés, des transports en commun, pour inciter les habitants à prendre plus souvent les transports en commun et moins souvent leur voiture ? J'essaie de voir plus loin. Cette motion me perturbe un peu puisqu'elle incite aussi au tout voiture. Il manque des éléments. Peut-être faudrait-il réfléchir à des propositions alternatives plus positives.

M. le Président.- Effectivement, c'est du tout voiture mais nous sommes sur une autoroute. Nous avons un problème autoroutier avec des embouteillages, un coût important, un mécontentement qui ne cesse de monter. Nous cherchons des solutions alternatives. Nous l'avons évoqué précédemment avec des parkings de covoiturage, avec la mobilité douce pour les trajets domicile – travail, avec le télétravail, avec le coworking, etc. Il y a des solutions sur lesquelles nous travaillons. Mais dans le cas présent, nous proposons une motion relative à ESCOTA pour lui adresser une demande. Si nous sommes sur des vœux pieux, l'important est d'avoir quelque chose de concret à côté, et ce concret, nous l'avons.

Mme GOURDON.- J'aimerais bien que ce que vous venez de dire sur tout ce qui est fait pour limiter le tout voiture, pour favoriser les transports en commun, les modes de déplacement doux, le merroutage, etc., figure en alternative dans la motion. Je la voterais alors plus volontiers, même si nous allons peut-être la voter quand même. L'A8 bis m'a traumatisée pendant longtemps, nous avons fortement lutté contre, et j'ai peur que l'on nous dise ensuite que, si le tronçon est saturé, il faut en faire un autre.

M. VINCIGUERRA.- C'est effectivement un problème réel et global dans le département et il faut à un moment réagir, même de manière incomplète, ce qui est le cas. Si vous nous dites qu'on va avoir un travail extrêmement sérieux sur les alternatives qui permettront de vider en partie cette autoroute et si vous me dites que nous allons faire un

travail de fond ensemble pour faire un certain nombre de propositions, vous ferez passer votre motion de la mention passable à la mention assez bien. Je suis assez d'accord pour donner une mention assez bien à la motion si vous me dites que nous allons travailler sérieusement sur des alternatives au déplacement automobile. Je rappelle que la DTA (directive territoriale d'aménagement) avait proposé, et normalement programmé, un certain nombre d'alternatives, notamment ferroviaires, et que nous ne les voyons toujours pas se réaliser. Quoi qu'il en soit, si derrière nous travaillons sérieusement sur les alternatives, cela nous rassurerait.

M. le Président.- Je vous propose que nous arrêtions le débat sur cette motion. Ce que vous demandez ici est un travail déjà en cours. Nous travaillons sur ces solutions alternatives. Les services du Département y travaillent de façon sérieuse et nous essayons d'avancer. Mais si nous défendons les routes, ce n'est pas que pour faire du tout-voiture.

Le deuxième vœu relatif à ESCOTA, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. le Président.- Passons à présent à la motion en faveur d'une action conjointe des Départements et Métropoles sur un territoire commun. Je ne vais pas refaire le débat. La motion que vous avez sous les yeux a été écrite pour convenir aux quatre Départements concernés, en plus de celui des Alpes-Maritimes. Nous avons ainsi une motion présentée à cinq assemblées départementales et qui a été écrite pour tenir l'équilibre et convenir à tout le monde. Nous aurions pu dans l'écriture aller plus loin sur certaines spécificités des Alpes-Maritimes. Nous ne l'avons pas fait parce que cela ne convenait pas aux autres Départements et réciproquement.

Cette motion ne ferme la porte à rien, si ce n'est à la disparition du Département en l'état et en la connaissance actuelle des choses, avec des actions publiques concrètes que les conseillers départementaux maintiennent, des relations de confiance, et des partenariats privilégiés entre les élus locaux, qu'ils soient élus d'une Métropole ou de la ruralité. Il n'y a jamais eu de différence faite dans notre assemblée départementale. Les velléités gouvernementales qui visent à transposer le modèle du Rhône sur les départements des Alpes-Maritimes, de la Gironde, de la Haute-Garonne, de la Loire-Atlantique et du Nord vont à l'encontre de la dynamique de territoire que nous menons. Nous avons un Département des Alpes-Maritimes qui s'oppose donc avec vigueur à la dynamique d'absorption du Département par la Métropole sur le territoire métropolitain.

Pour toutes ces raisons, les Départements des Alpes-Maritimes, de la Gironde, de la Haute-Garonne, de la Loire-Atlantique et du Nord demandent au gouvernement de ne pas s'engager sur cette voie de la duplication du modèle lyonnais. C'est ce qui est important. Nous ne voulons pas aujourd'hui le modèle lyonnais, qui n'a pas convaincu, qui n'a pas fait la démonstration qu'il apportait quelque chose.

Je vais vous livrer ma conviction profonde, celle que je porte depuis que je suis élu de territoires ruraux et conseiller général, puis départemental. Les réformes territoriales successives n'ont fait que déstructurer le territoire au lieu de le construire et d'améliorer les choses autour des communes, autour des intercommunalités d'adhésion. Et je répète qu'elles

sont nécessaires. Des intercommunalités où on a envie de se regrouper avec des collègues pour trouver des économies d'échelle et des synergies. Nous n'avons pas construit cela. Au contraire. Petit à petit, à chaque réforme territoriale, nous ne sommes pas allés de l'avant, y compris sur la réforme des conseillers généraux et la réforme des cantons. La territorialité y a perdu. Il suffit de regarder l'ensemble de cette enceinte : 54 conseillers départementaux et combien les territoires se retrouvent. Et pourtant, c'est bien de ceux-là dont il s'agit pour leur aménagement. Notre collectivité s'est petit à petit transformée en une collectivité des solidarités humaines. C'est une responsabilité importante mais ce n'est pas la seule.

Ne perdons pas de vue ces territoires dont nous avons besoin, ces communes. Qu'on nous donne la garantie de la pérennité des communes et ensuite nous verrons. Voilà un peu l'esprit dans lequel je vous présente rapidement cette motion. Beaucoup de choses ont déjà été dites mais je ne veux pas écarter le débat.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Le débat a commencé par des biais divers et il était important que nous y revenions pour donner notre point de vue. Il serait bien que, sur une motion comme celle-ci, même si elle est présentée par le groupe Les Républicains, UDI et divers droite, nous arrivions à nous mettre tous d'accord. L'enjeu est considérable. Nous sommes dans une situation qui n'est pas le fait du hasard ni qui arrive d'hier. Elle arrive de loin, avec des réformes qui, depuis des années, quelles que soient les majorités au pouvoir au niveau national, vont toutes dans le sens de l'affaiblissement des communes et de la promotion de structures de gestion de nos territoires de très grande taille pour s'inscrire dans la logique de l'Europe. Dans le texte, vous faites référence à la loi MAPTAM. C'est précisément cette loi qui a permis que se crée la Métropole Lyonnaise. Elle permet également que, dans les Bouches-du-Rhône, on aille vers une solution qui ressemble beaucoup à celle de Lyon. Elle impose cette évolution.

Aujourd'hui, nous n'en sommes pas là. Dans ce Département, si rien ne change, il ne peut y avoir d'évolution que de façon volontaire. Je rejoins ce que disait Bernard ASSO précédemment. L'enjeu est profondément politique, au vrai sens du terme. Il s'agit, avec ces réformes successives, et avec celle-ci en particulier, de passer de l'organisation républicaine, qui fait le fondement de notre République – Communes/Départements/Nation – à une organisation libérale, capitaliste – Métropoles/Régions/Europe – où l'intervention de l'État est abandonnée. C'est cela l'enjeu majeur qui nous est présenté.

Pour y arriver, on prend des biais divers mais il faut mesurer les conséquences que cela peut avoir. La Métropole dont il est question avec le président de la République et les présidents d'intercommunalités qui se sont réunis, ce n'est pas, vous l'avez dit M. le Président, la Métropole aujourd'hui des Alpes-Maritimes. Cette Métropole, c'est un établissement public de coopération intercommunale particulier certes mais qui fait partie du paysage du département depuis que la commission départementale de coopération intercommunale a, sur la base d'un consensus assez large, accepté cette organisation du territoire que nous avons ici aujourd'hui.

Ce qui nous est proposé, ce n'est pas cette Métropole, c'est la Métropole lyonnaise, c'est-à-dire une collectivité à part entière dont les conseillers métropolitains ne seront pas élus à l'échelle de communes mais à l'échelle de circonscriptions. La garantie de voir toutes les communes représentées sera ainsi terminée. C'est un sacré coup porté aux communes. C'est aussi l'abandon de toutes les compétences, à quelques détails près, et de toutes les responsabilités des communes. On y ajoute évidemment le Département. On commence même par le Département, que les gouvernements successifs se sont attachés à affaiblir. Comme vous le disiez M. le Président, aujourd'hui, on ne décide que d'un peu plus de 25 % de nos ressources, tout le reste correspondant à des dotations décidées par l'État. Cela change profondément l'organisation des territoires. Une Métropole telle qu'on l'imagine, couvrant l'ensemble du territoire départemental, la rendrait totalement maître du jeu sur ce territoire. Elle se substituerait alors au Département et aux communes. Nous le savons. Pour nous, ce n'est pas acceptable. Ce serait la liquidation définitive des communes, avec tout ce que cela implique.

Un journaliste écrivait récemment : peu importe pour les citoyens que le service soit rendu par tel ou tel organisme. Peut-être mais, avant de rendre le service, il faut savoir qui décide de l'organisation du service et de la vie sur un territoire. C'est la question fondamentale, avant la mise en œuvre du service. Dans le schéma proposé par le président de la République, qui en a parlé et qui veut le faire, ce ne seront évidemment plus les élus communaux qui décideront. Ils seront juste là dans une coquille vide pendant un temps court pour ensuite sans doute disparaître, si cela venait à se produire. En ce qui nous concerne, pour ces raisons et pour bien d'autres qui font que nous ne vivrions plus de la même façon dans ce pays, nous approuverons complètement cette motion qui est bien faite et qui dit ce qui doit être dit. Mesurons l'enjeu. Le combat ne va pas s'arrêter ici et il sera difficile, notamment à l'égard de tous nos concitoyens car, je ne suis pas sûr que tout le monde mesure les conséquences qu'aurait une transformation de l'organisation de notre pays et de notre République sous cette forme.

M. le Président.- Merci M. TUJAGUE. Je partage tout à fait votre analyse. Aujourd'hui, le service est rendu par les communes, et il est bien rendu, grâce à la proximité. Merci de votre soutien et de votre analyse.

M. MARTIN.- Notre groupe ne participera pas à ce vote. Aujourd'hui nous sommes sur un projet de loi, il y a une discussion...

M. CIOTTI.- Vous avez des informations ?

M. SEGURA.- Ce n'est pas un projet de loi !

M. MARTIN.- Ce n'est pas un projet de loi, excusez-moi. Aujourd'hui, ce n'est pas un projet de loi inscrit. Il s'agit d'un débat. Le Président de la Métropole Christian ESTROSI vous a conviés afin de le rencontrer pour discuter. Je ne vais pas rentrer dans la cour d'école. Nous ne participerons pas à ce vote.

M. le Président.- Merci M. MARTIN. Il est dommage que vous abandonniez le débat sur ce sujet. Vous avez fait un lapsus sur le projet de loi. Comme l'a rappelé M. TUJAGUE, on ne discute aujourd'hui sur rien. Il n'y a pas de règle. Le modèle donné est de l'adhésion. Cela a été dit par M. SEGURA qui nous demandait tout à l'heure pourquoi nous ne faisons pas comme à Marseille où des discussions ont lieu. Mais à Marseille, les élus sont d'accord, et la conception est tout à fait différente. Le modèle lyonnais est un département qui reprend quasiment le territoire de la métropole. Sur les Bouches-du-Rhône, c'est encore une autre configuration. Chaque Département est dans une configuration différente. Ce qui caractérise les Alpes-Maritimes, ce sont les 163 communes, la bande littorale qui concentre 90 % de la population et le reste du territoire qui en représente 10 %. S'il n'y a pas cette caisse de péréquation que représente la collectivité départementale, que font les maires ? Rien. Que fait l'aménagement du territoire ? Nous allons nous retrouver avec un Département qui restera un grand corps creux. C'est là qu'il y a un problème, et ce problème ce n'est pas le modèle lyonnais qui est à mille lieues de cela.

M. SEGURA.

M. SEGURA.- Mon collègue a parlé d'un projet mais il n'y a aucun projet. Effectivement, c'est une discussion aujourd'hui. Dans cette discussion, naturellement, nous défendrons les intérêts du Département. Mais nous préférons être autour d'une table, discuter, et voir quels sont aujourd'hui les objectifs dans cette nouvelle forme de territorialisation pour notre département, et surtout ne pas être aux oubliettes demain s'il y a des aménagements futurs sur le Département et la Métropole. Il vaut mieux être autour de la table, travailler et éventuellement revenir en séance ici pour dire que nous ne sommes pas d'accord, que nous ne voulons pas donner de chèque en blanc sur les propositions. Mais écoutons d'abord, dialoguons, mettons-nous ensemble. Ce n'est pas parce que c'est le président de la République. Nous avons ici des personnalités au niveau national qui sont reçues par le président de la République ou par des ministres et ce n'est pas pour autant qu'elles sont dans la lignée de la philosophie politique des uns et des autres. Les échanges ne font pas un chèque en blanc ou une adoption systématique de ce qu'on va nous proposer.

M. le Président.- Je n'en fais pas une visée politique, et nous installons le débat dans l'hémicycle. On ne peut pas d'un côté vouloir des débats dans l'hémicycle et après les sortir de l'hémicycle. C'est un sujet important et nous pouvons tous ensemble avoir cette belle vision des choses. Je l'ai dit dans mon propos. Nous ne pouvons pas accepter cette vision parisienne et technocratique qui veut nous organiser un territoire qui ne correspond pas à la réalité des choses et qui fait disparaître des choses qui fonctionnent bien. C'est là que tout un chacun doit arriver avec des solutions.

Si l'on veut faire bouger les lignes, discutons-en effectivement mais aujourd'hui le débat est mal parti, et c'est ce que nous avons écrit dans notre motion avec les autres présidents de Département et que nous défendrons avec le président de l'Assemblée des Départements de France. Sur ce sujet, on ne peut pas lui reprocher d'être partisan, d'être arrêté sur des idées sectaires. C'est quelqu'un d'ouvert qui apportera notre soutien aux

Départements qui ne veulent pas subir cette modification territoriale telle qu'elle est envisagée aujourd'hui.

M. ASSO.

M. ASSO.- J'ajoute qu'à Lyon, ils étaient tous d'accord car le périmètre de la ville est même supérieur au département, ou en tout cas dépasse les limites du département à certains endroits. J'ai habité Lyon et je connais bien cette ville. A Marseille, ils sont tous d'accord pour d'autres raisons. Mais l'article 72 de la Constitution prédispose qu'on ne peut pas porter atteinte à la libre administration des collectivités locales. Si nous ne sommes pas d'accord, on ne peut pas nous l'imposer. Ou alors ce serait un coup d'État. Mais je m'attends à tout de la part d'un président qui a dit que la nation était obsolète et qui explique à l'Étranger que nous sommes tous des imbéciles. Je me méfie.

M. le Président.- Merci. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes parfaitement d'accord avec tout cela. Nous sentons bien aussi que la voie est tracée vers un autre modèle que celui que nous avons actuellement. Ce ne sera pas positif si cela se réalise mais tous les gouvernements successifs depuis plusieurs mandats suivent le même chemin. Aucun d'eux ne l'a infléchi. Nous sommes aujourd'hui encore là-dedans et peut-être encore pire. Nous devons donc nous mobiliser contre cela.

Par ailleurs, puisque nous aussi nous avons bonne mémoire, je rappelle qu'en 2011, lorsqu'il a été question de la création de la Métropole niçoise, nous étions quelques-uns à être farouchement contre puisque la création de cette Métropole nous semblait être le début de ce que nous constatons aujourd'hui. Il était inscrit que nous allions transférer des compétences du Département à la Métropole. Nous avons déjà dit que c'était dangereux. Cela risque de se poursuivre et devenir même pire avec la métropolisation du Département. Nous sommes farouchement opposés à cela puisqu'il n'y aurait plus de maîtrise par les mairies. Nous sommes foncièrement pour le maintien de toutes les communes. La proximité envers le citoyen est pour nous une donnée majeure de la vie démocratique locale. Pour toutes ces raisons, nous voterons cette motion, et il faut se préparer à continuer puisque ce sera peut-être encore plus grave que ça.

M. le Président.- M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- S'il s'agit d'une discussion, il me paraît plus que correct d'en fixer les préalables nous concernant. Cette motion sert à cela. Il y a une position sur laquelle nous ne bougerons pas : c'est celle qui est expliquée dans cette motion : c'est un préalable à la discussion.

Deuxièmement, nous avons toujours dit jusqu'à présent que nous ne prendrions pas partie en cas de dissension entre les deux groupes de la majorité. Cette fois-ci, nous n'appliquerons pas cette position et nous voterons cette motion. Il ne s'agit pas d'arbitrer mais

de réaffirmer ce que nous avons toujours dit et ce que nous pensons. Nous voterons donc notre motion.

M. le Président.- Merci M. VINCIGUERRA. Je crois que le débat mérite en effet que nous ne restions pas dans une position d'abstention.

M. CIOTTI.- Je tiens juste à préciser à M. VINCIGUERRA qu'il n'y a pas deux groupes de la majorité mais un seul groupe de la majorité. Merci de soutenir sa pertinence.

M. le Président.- M. AZINHEIRINHA.

M. AZINHEIRINHA.- Je ne reviendrai pas sur le fait qu'on nous demande de nous prononcer sur une motion qui n'a pas de fondement puisqu'il a clairement été dit par M. SEGURA qu'il n'y avait pas de projet de loi qu'on nous demande d'examiner ici mais des réunions et rencontres. Il y a tout simplement une réflexion sur nos institutions. Elle n'est pas nouvelle. Vous y avez participé. Vous l'avez dit vous-même, vous êtes aujourd'hui président d'une Communauté d'agglomération. Il y en a d'autres ici. J'entends depuis tout à l'heure sur différents bancs l'idée que ces réformes des institutions font disparaître la Commune. C'est surtout cela qui me choque. M. le Président de la Communauté de communes d'Alpes d'Azur. Est-ce que le maire de Péone a disparu ? Je ne le pense pas. M. le Président des Pays de Grasse. Est-ce que les communes ont disparu ? Nous avons tous entendu ce débat au moment de la création des Communautés de communes et de la création des Métropoles. Je constate que d'autres territoires s'organisent en pôles métropolitains, et nous l'avons soutenu. Nous appartenons ici à différents groupes politiques, nous travaillons sur ces questions, nous avons entendu parler d'une réforme territoriale pour avoir un conseiller unique entre le Département et la Région. Beaucoup ici, et je crois que c'était votre cas M. le Président, l'avaient soutenu et on nous demande aujourd'hui tout simplement de continuer cette réflexion sur les institutions. De grâce, ne disons pas à nos habitants qu'il s'agit de faire disparaître la commune. Elle existe depuis 1789 et n'est pas près d'être morte.

M. le Président.- M. AZINHEIRINHA, en tant que Président de la Communauté de communes Alpes d'Azur qui regroupe 34 communes du moyen et du haut pays, si je me suis impliqué dans ce mandat, c'est parce que je vois bien poindre la disparition des communes : les transferts de compétences successifs mettent l'intercommunalité en difficulté. Lorsque les maires portaient leurs écoles avec l'aide du Département, il n'y avait aucun problème : les écoles étaient gérées au plus juste, avec beaucoup de rationalité et de proximité. L'intercommunalité a pris cette compétence, comme elle va prendre, parce que la loi NOTRe le lui a confié ou va le lui confier, la compétence tourisme ou la compétence eau et assainissement. Je peux vous dire que le président d'Alpes d'Azur n'a aucun moyen de gérer l'eau et l'assainissement. Là où les communes étaient avant en capacité de gérer leur problème territorial, aidées par le Département, on va les mettre en difficulté. Petit à petit, par les transferts de compétences, nous allons voir ces territoires changer. Je pense que l'on peut tout imaginer mais le système qui existait avant fonctionnait bien par rapport à notre configuration territoriale. Effectivement, le président de la Communauté de communes Alpes

d'Azur réagit en vous disant : je vois chez moi mes communes en difficulté et heureusement qu'il y a le Département. Si demain il n'y avait plus le Département, nous serions en péril.

M. ASSO.- Une dernière remarque. Les Métropoles sont des établissements publics, comme les intercommunalités sont des établissements publics. C'est d'ailleurs aussi vieux que la naissance du Département ou les premiers termes de la loi de 1976 et il n'y a jamais eu de débat là-dessus. Mais les textes qui ont été adoptés il y a quelque temps, et dont nous ne savons pas s'ils seront mis en place en 2020, changent la nature de la Métropole. On la transforme en collectivité territoriale et on change même l'élection du président, sachant que les textes ne sont pas encore dotés de décrets d'application. C'est un changement de nature. Lorsque la Métropole a été constituée, c'était un établissement, une intercommunalité, une mutualisation. Cela ne posait aucun problème. En parallèle, il y a eu une accélération de l'unification du marché européen et de la disparition d'un certain nombre de résistances juridiques nationales dans la pratique européenne. Depuis, il y a un vrai débat sur le changement de la nature des intercommunalités et particulièrement de la Métropole. Si elle devient une collectivité territoriale, les communes n'existeront que pour assumer l'état civil.

M. CIOTTI.- En démocratie, tout débat est sain pour autant qu'il soit transparent. L'organisation territoriale est un débat légitime qui doit avoir lieu avec les acteurs concernés, avec les trois grandes associations : l'Association des maires de France, qui n'a pas été consultée ; l'Association des Départements de France, qui n'a pas été consultée ; et l'Association des Régions de France. Pour le reste, ce sont des associations plus ou moins autoproclamées sans aucune légitimité ou représentativité nationale. Ce sont souvent des organisations qui ont des approches assez politiques, ce qui n'est pas le cas des trois associations que j'ai citées.

On peut réfléchir à toute organisation future, pourquoi pas ? On pourrait d'ailleurs réfléchir au fait que le Département englobe la Métropole. Pourquoi cela ne fonctionnerait-il pas dans ce sens ? C'est une collectivité qui est bien gérée, qui a plus de ressources, qui a moins de dettes aujourd'hui, qui couvre un équilibre territorial reconnu dans tout le département et qui travaille avec les Communautés d'agglomération de Cannes, de Grasse, d'Antibes, de la Riviera française, des Paillons. Pourquoi pas ?

Ce qui me choque, et je veux le souligner, c'est la méthode. Elle traduit des arrière-pensées. Nous en avons eu un exemple tout à l'heure dans la différence ou la révélation dans le groupe « en marche vers en marche ». C'est une problématique démocratique. On apprend par le *Canard enchaîné* qu'il y a eu une réunion secrète. Elle est tellement secrète qu'un des participants dit d'ailleurs qu'elle n'a pas existé. Pourtant il y était. Cette réunion secrète n'invite pas tous les présidents de Métropoles. Elle n'invite d'ailleurs pas celui de la Métropole la plus importante : celle de Marseille. Le président de la Métropole de Marseille n'était pas à cette réunion secrète à l'Élysée. On a donc déjà quelque part un choix. Pour quelle raison ? Est-ce que ce sont des amis politiques ? Est-ce que ce sont de futurs candidats potentiels de la majorité et qu'il y a une arrière-pensée sur les élections municipales ? Première question.

La deuxième réunion concerne manifestement les mêmes interlocuteurs. Il y a pourtant une nouvelle présidente à la Métropole de Marseille mais elle n'est toujours pas conviée. C'est étonnant. Et puis on lit des comptes rendus. J'en ai lu dans la *Voix du Nord* et dans *Nice Matin* : on y apprend, et Franck MARTIN le disait tout à l'heure : « vous allez être invités à l'Élysée par un président de Métropole ». C'est assez étonnant du fonctionnement de notre pays d'ailleurs. C'est assez nouveau. Mais comment, dans une démocratie, on engage une modification de l'organisation territoriale avec uniquement l'un des partenaires concernés, et à l'intérieur des partenaires concernés, avec uniquement les amis ? C'est à l'encontre de tout principe démocratique.

J'ai lu d'autres choses dans la presse. Bernard ASSO a raison de le rappeler. Si cette collectivité nouvelle devait voir le jour – et encore une fois je ne me prononce pas sur le fond – elle revêtirait les contours d'une collectivité territoriale au sens de l'article 72 de la Constitution. Et on nous dit qu'il n'y aurait pas d'élections. Où a-t-on vu cela ? On élirait les représentants d'une collectivité territoriale sans élection ? Un mandat en cours serait supprimé, avec des élus comme vous qui détiennent une légitimité électorale et on nommerait, dans les conseils municipaux, etc. ? C'est le président de la Métropole de Lille qui indiquait qu'il n'y aurait des élections qu'en 2026. Où est le principe démocratique ? Je suis donc extrêmement inquiet de la dérive que cette affaire traduit au plan du respect de nos institutions et du fonctionnement démocratique de notre pays.

Aujourd'hui, nous avons donc une motion soutenue par plusieurs groupes, quelle que soit leur origine politique, qui représentent la diversité des territoires azuréens. Encore une fois, tout débat est sain et peut être accepté. J'ai aussi lu des propos faisant état d'une hiérarchie dans les invitations. Est-ce qu'il y aurait dans notre République des élus de seconde zone, des voix qui compteraient moins que d'autres, des citoyens moins légitimes et dont les représentants seraient moins légitimes ? Quelle est cette vision de notre République ?

M. AZINHEIRINHA.- Il faut arrêter de lire *La Voix du Nord*...

M. CIOTTI.- C'était dans *Nice Matin*.

M. AZINHEIRINHA.- Arrêtons de lire la presse et regardez les courriers dans les Alpes-Maritimes, et notamment celui du président de la Métropole, qui invite le président du Département au dialogue et à travailler sur ces questions. Arrêtons de citer des articles de la *Voix du Nord* ou autres.

M. CIOTTI.- Je cite le rédacteur de ce courrier entre guillemets dans *Nice Matin* et je n'ai pas vu de démenti disant qu'il y aurait une invitation parce qu'il y avait une hiérarchie des élus. Vous l'avez tous vu comme moi. Voilà ce que je voulais dire pour dénoncer les arrière-pensées politiciennes et la dérive démocratique que traduit cette affaire au-delà du fond.

M. SEGURA.- Vous ne pouvez pas dire aujourd'hui que l'invitation de Jean-Luc MOUDENC par le président de la République, qui représente quand même la France urbaine

aujourd'hui, les grandes Métropoles et les grandes collectivités, ça ne veut pas dire que les collectivités ne sont pas représentées dans le débat. Nous sommes d'accord sur le fond : attention, qu'est-ce qu'on va mettre dans le fond ? Mais pour autant, vous faites parler Martine VASSAL, qui n'a pas été invitée. Je ne vais pas reprendre les propos de Martine VASSAL sur la question justement du Département et de la Métropole. Elle dit, et je le répète puisque vous n'étiez pas là lorsque j'ai prononcé cette phrase : si ce que propose le président de la République va dans le bon sens, que ça fait faire des économies à tout le monde et que ça simplifie le fonctionnement des institutions, pourquoi pas ? Donc vous voyez, nous sommes dans un débat et non dans des postures. Je ne me permettrais pas de dire aujourd'hui que c'est la presse qui va nous apporter des éléments. Comme vous êtes député et représentant national, mettons-nous autour de la table pour en discuter.

M. le Président.- Je vous invite à présent à vous prononcer sur cette motion. Je précise que, lors de sa venue ici-même dans cette enceinte, le Président du Sénat Gérard LARCHER s'était plaint de la non-consultation sur cette affaire du président de l'Association des Départements de France, du président de l'Association des Régions de France et du président de l'Association des maires de France. Aucun des trois n'a été convié. Et c'est bien là qu'il y a quand même un malaise. Chacun s'appuie ensuite sur la réalité de son territoire, et celle des Alpes-Maritimes, sans aller chercher ce qui se passe à Lyon ou à Marseille : c'est la connaissance que nous en avons, tout un chacun, et qui nous a conduits à écrire cette motion relative à l'action conjointe des Départements et des Métropoles sur un territoire commun, et que nous vous présentons. Le débat a été nourri et je vous en remercie. Je sou mets donc cette motion à votre approbation.

Le troisième vœu relatif à l'action conjointe des Départements et des Métropoles sur un territoire commun, mis aux voix, est approuvé à la majorité (non participation au vote du groupe Alpes-Maritimes Ensemble de Mmes GILLETTA, KHALDI-BOUOUGHROUM, MERLINO-MANZINO, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OUAKNINE, RAMOS-MAZZUCCO, SERGI, SERVELLA-CIPPOLINI et MM. AZINHEIRINHA, BAUDIN, CONSTANT, MARTIN, SCIBETTA, SEGURA, SOUSSI).

La séance est suspendue de 14 h 04 à 15 h 10.

M. le Président.- Nous pouvons reprendre notre séance. Je laisse la parole à M. BAUDIN pour le vœu concernant la formation d'un comité d'éthique.

M. BAUDIN.- Merci M. le Président. Vous n'êtes pas sans savoir que les élus locaux que nous sommes subissent de plus en plus souvent des attaques, ou au moins des insinuations souvent malsaines. Nous avons donc présenté une motion pour la formation d'un comité d'éthique puisque chaque élu doit exercer ses fonctions à la fois avec impartialité, diligence, probité et intégrité. L'exemplarité doit être une valeur encore plus essentielle pour un élu dans l'exercice de son mandat. Les meilleures solutions doivent toujours être trouvées en préservant la bonne utilisation des deniers publics. Il faut également plus de transparence et de prévention des risques de conflits d'intérêts dans l'exercice de nos mandats.

Considérant toutes ces conditions, nous pensons qu'il y a lieu d'instituer un comité qui sera chargé d'examiner et de statuer sur toute situation qui contreviendrait aux valeurs précitées ou au moins présumées de conflit d'intérêts. Ce comité d'éthique pourra se saisir de toute question entrant dans son champ de compétences. Il pourra être présidé, pour sa neutralité, par un ancien magistrat et le Conseil départemental mettra à disposition des membres du comité les moyens nécessaires. Je rappelle que nous l'avons instauré dans notre municipalité à Nice. Tous les conseillers départementaux niçois ne peuvent que s'en féliciter. Le premier rapport que ce comité nous a fait il y a peu de temps était extrêmement intéressant pour tous.

M. le Président.- Merci M. BAUDIN. M. ASSO.

M. ASSO.- J'ai été à l'origine de la création du comité d'éthique de la Ville de Nice. A l'époque, il n'y avait pas de déontologue. Comme c'était un thème qui était dans l'air du temps, ce qui me paraît naturel puisque cela permet de répondre à un certain nombre de questions qui viennent d'être soulevées par mon collègue M. BAUDIN, et qu'à l'époque il n'y avait pas de déontologue à la Ville de Nice, le comité d'éthique me paraissait de bon aloi, d'autant plus qu'il y a de bonnes raisons de penser qu'il a exercé ses compétences sous l'autorité d'abord de l'ancien président du tribunal administratif, puis sous celle de l'ancien président du TGI.

Pour ce qui est du Département, je pense que nous allons créer, parce que c'est la loi qui l'impose, un déontologue. Ma position, puisque je ne peux pas être en contradiction avec ma propre pensée, ce qui est quand même rare, c'est de dire que, pendant une expérience de quatre ou cinq mois, je vais voir comment fonctionne le déontologue. Il y en a un à Nice et je voudrais bien connaître son rapport assez rapidement. A partir de cet instant, il pourrait être surabondant d'avoir un comité d'éthique mais, si j'estime que le déontologue du Département ne correspond pas à ce qu'on peut attendre de lui au sens de ce que fait le comité d'éthique, je demanderai à ce moment-là de soutenir la création du comité d'éthique. Pour l'heure, je ne le demande pas et j'attends de voir le fonctionnement du déontologue. A Nice, j'attends qu'il mette en place son rapport parce que je ne l'ai pas encore lu.

M. le Président.- Merci Bernard ASSO pour cette position de sagesse.
M. AZINHEIRINHA.

M. AZINHEIRINHA.- J'ai une question pour Bernard ASSO : est-ce que le déontologue dont vous parlez, qui a été rendu obligatoire par la loi, correspond au texte du 20 avril 2016 sur l'obligation pour les collectivités de mettre à disposition un déontologue ? Oui ? Si tel est le cas, il ne rentre pas dans le champ d'application de ce dont nous sommes en train de débattre puisqu'il ne concerne que les agents qui exercent dans la collectivité et non les élus. La loi oblige les collectivités à recruter un agent déontologue mais son champ d'exercice ne peut pas être celui des élus : uniquement celui des agents de la collectivité.

M. le Président.- Effectivement, il y a une distinction, comme l'indique M. AZINHEIRINHA : il y a un déontologue prévu pour les agents et il y en a un autre que

nous avons missionné pour les élus. Pour les agents, cela fait partie de la MICA (Mission inspection contrôle audit). C'est une mission interne. Nous avons pris la décision. Et je pense que, ce dont parle Bernard ASSO, c'est de créer un poste de déontologue pour les élus, comme à l'Assemblée nationale. C'est ce poste qui est aujourd'hui en cours d'installation. Nous aurons donc le déontologue pour l'administration et le déontologue pour les élus. Pour celui qui est en cours d'installation, il s'agit d'un ancien préfet que nous avons contacté et qui est en cours de recrutement. Je rejoins donc assez volontiers la proposition de Bernard ASSO, c'est-à-dire celle de laisser s'installer le déontologue. Je comprends bien également les arguments de Bernard BAUDIN.

M. ASSO.- Je les partage aussi. Je pense qu'il faut d'abord mettre en œuvre notre procédure et nous verrons dans quatre ou cinq mois ce qu'il en sera. Le déontologue pourra intervenir devant nous, en commission restreinte ou autre, pour expliquer les difficultés qu'il rencontre ou les propositions qu'il aura à nous faire. Si cela ne fonctionne pas, je soutiendrai la proposition sur le comité d'éthique. Si la motion est maintenue, je m'abstiendrai.

M. le Président.- Je propose donc à Bernard BAUDIN qu'il retire sa motion. Elle est de bon sens et je la partage mais, pour en avoir discuté avec un certain nombre de collègues, il me semble préférable de laisser s'installer le déontologue, voir les premiers résultats, voir comment il envisage la mission de contrôle. Et ce comité d'éthique qui n'est pas rendu obligatoire par la loi, nous pourrions l'installer dans un second temps si nécessaire.

M. BAUDIN.- Nous n'avons pas, nous les élus, connaissance du profil de ce déontologue, comme celui que vous avez pour les salariés. Je ne retire pas ma demande. Dans une collectivité comme la nôtre, les élus locaux sont attaqués sans arrêt, et une structure indépendante comme celle-ci regarde dans les coins et les tiroirs.

M. le Président.- Vous ne retirez donc pas la motion. Je vais la mettre aux voix. La proposition du président est de nous accorder quelques mois d'observation parce que nous ne pouvons pas ajouter de charges aux charges. Me BECK.

Me BECK.- J'ai cru comprendre, dans la dernière intervention de Bernard BAUDIN que seule son ignorance de la personnalité qui sera choisie comme déontologue justifiait son hésitation. Peut-être qu'il prendra connaissance de son identité et que cela le rassurera.

M. le Président.- C'est une bonne réaction. Effectivement, ce peut être utile de porter à votre connaissance la démarche que nous avons faite sur le recrutement du déontologue qui est en cours. Christophe NOEL du PAYRAT avait engagé ce recrutement et Christophe PICARD assure aujourd'hui cette mission. Il n'y a aucun problème pour que vous ayez connaissance de la fiche de poste et de la mission définie pour ce déontologue, ainsi que de son recrutement. Cet argument est-il suffisant pour que vous retiriez la motion et que nous y revenions ultérieurement ?

M. AZINHEIRINHA.- Je voudrais simplement compléter mon propos de tout à l'heure. Encore une fois, nous découvrons que vous avez l'intention de recruter un

déontologue. Il est bien question de recruter, non plus un déontologue, mais deux déontologues, ce qui n'est pas la même chose. La loi d'avril 2016 est parfaitement claire : le déontologue, tel que la loi le prévoit, ne peut pas exercer ses activités en dehors des agents de la collectivité. Il ne peut pas le faire pour l'exécutif. Vous nous informez que vous créez un deuxième poste de déontologue. Dont acte, et cela répond à notre demande, puisque le comité d'éthique ou le déontologue, c'est le même terme, travaille pour les élus. Il ne s'agit pas, Me BECK, de connaître l'identité de ce déontologue mais de savoir quelles seront les missions de ce déontologue pour les élus que nous sommes, les missions que nous décrivons dans ce vœu. Si vous avez réponse à ces questions sur la personnalité et si ses missions sont parfaitement établies dans le profil de poste que, j'imagine, vous êtes en train de faire, nous retirerons ce vœu. Si tel n'est pas le cas, nous ne pourrions pas retirer le vœu.

J'ajoute une dernière chose. Un comité d'éthique est une volonté politique. Ce n'est pas une obligation de la loi. Ce sont des personnes qui sont bénévoles. Aujourd'hui, si vous nous proposez de recruter un déontologue, encore une fois celui qui est dédié aux élus, ce n'est pas le même fonctionnement. Ce n'est pas ce que nous demandons. Aujourd'hui nous demandons un comité d'éthique.

M. le Président.- Pour moi, la demande est satisfaite dans l'expression de ce que vous venez de dire. Un recrutement d'un déontologue a été fait pour l'administration et les fonctionnaires, et il y a la décision que nous avons prise. Effectivement, peut-être qu'il n'y a pas eu de délibération officielle sur le sujet mais elle était consécutive à une première demande d'éclaircissement. Il me semble que c'était une demande de Françoise MONIER dans une séance précédente.

M. AZINHEIRINHA.- De Me OUAKNINE. Pour un vœu qui n'était pas déposé dans les trois jours francs.

M. le Président.- Oui. Et je me suis engagé à ce moment-là à recruter un déontologue et la démarche a été engagée.

M. AZINHEIRINHA.- Il est dommage que l'assemblée d'aujourd'hui ne l'ait pas institué, ce qui nous aurait évité de défendre ce vœu.

M. le Président.- Il n'est pas institué, parce que Pierre BREUIL, qui a été ciblé pour prendre cette mission, a été malade et indisponible au début du mois de septembre, ce qui a repoussé d'autant sa prise de fonctions. Vous savez tout et nous nous sommes expliqués en séance. Est-ce que vous maintenez votre motion ? Vous la maintenez ? Je vais donc la soumettre au vote. Mme ARINI.

Mme ARINI.- Je voudrais dire à M. BAUDIN qu'il ne faut pas confondre la protection fonctionnelle et le déontologue. Cela n'a rien à voir. M. BAUDIN disait que nous étions attaqués de toute part. Mais le déontologue n'aura qu'un rôle de conseil, que ce soit auprès des agents ou auprès des élus. Le comité d'éthique n'aura qu'un rôle de conseil.

M. le Président.- Mes chers collègues, pour ma part, je vous invite à ne pas voter cette motion. Elle est maintenue par le groupe Alpes-Maritimes Ensemble. Je la soumets donc au vote.

Le quatrième vœu sur le comité d'éthique, mis aux voix, est rejeté à la majorité (vote contre du groupe Les Républicains de Mmes ARINI, AZEMAR-MORANDINI, BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, DESCHAINRES, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, FERRAND, OLIVIER, PAGANIN, PIRET, SALUCKI, SATTONNET, SIEGEL et MM. BARTOLETTI, BECK, CESARI, CHIKLI, CIOTTI, COLOMAS, DUPLAY, GENTE, GINESY, KONOPNICKI, LISNARD, LOMBARDO, ROSSI, ROSSINI, TAMBAY, VEROLA, VIAUD, abstention de M. ASSO, vote favorable du groupe Alpes-Maritimes Ensemble de Mmes GILLETTA, KHALDI-BOUOUGHROUM, MERLINO-MANZINO, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OUAKNINE, RAMOS-MAZZUCCO, SERGI, SERVELLA-CIPPOLINI et de MM. AZINHEIRINHA, BAUDIN, CONSTANT, MARTIN, SEGURA, SCIBETTA, SOUSSI ; le groupe Front de gauche Mme TOMASINI et M. TUJAGUE et le groupe Socialiste et écologiste, Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote).

M. le Président.- Nous passons à la motion proposée par Mme MONIER concernant les transports en commun.

Mme MONIER.- Le vœu que je présente aujourd'hui fait suite au plaisir que j'ai d'être dans deux assemblées qui ont vocation à travailler pour l'intérêt général et pour les citoyens, que ce soit la Métropole ou le Département. Chacun des élus siégeant dans ces instances a exactement la même volonté : faire en sorte que l'on réfléchisse ensemble à l'intérêt général, qu'il s'agisse des 54 élus du Conseil départemental ou des 130 qui sont à la Métropole et dont certains font aussi partie de cette assemblée.

Nous avons eu tout à l'heure un débat très intéressant et vous avez indiqué, M. le Président, qu'il fallait que nous trouvions des solutions alternatives au tout-voiture. La motion intervient en ce sens en complément puisque la Métropole a mis en place un transport à 1 €. 65 millions de trajets sont effectués, ce qui montre qu'énormément de personnes, handicapées ou non, car dans la motion j'évoque aussi les personnes handicapées, utilisent les transports en commun, que ce soit le bus ou le tram, dans toute la métropole. Au niveau de la Métropole, nous avons donc déjà un îlot qui essaie de travailler sur des solutions alternatives au tout-voiture.

Si je vous interpelle aujourd'hui, avec ma casquette de conseillère départementale, c'est que je regrette que nous n'allions pas au bout de ce à quoi nous nous engageons. Je ne comprends pas pourquoi le Département a cessé de verser la contribution qui était prévue depuis 2014. Nous avons dit que la politique des transports était au cœur de notre développement et de l'attractivité de nos territoires. Je pense que nous sommes tous d'accord. De même, la solidarité territoriale passe par un réseau de transport équitable. Nous savons que le développement durable et le retour à l'emploi restent quelque chose de très important. C'est une priorité des élus de notre assemblée. Or depuis 2014, nous avons cessé de verser à la Métropole la compensation suite à la mise en place du ticket de transport à 1 €. L'objectif

était aussi de permettre aux plus modestes de pouvoir se déplacer, ce qui est d'autant plus important en haut de certaines vallées. Cela permet à des personnes à revenus modestes ou n'ayant pas les moyens d'avoir une voiture de se déplacer et d'aller travailler.

Je ne comprends pas pourquoi nous avons également cessé de verser la contribution pour les étudiants handicapés. Le handicap est quelque chose de très lourd et, dans le soutien que nous avons tous à apporter aux plus fragiles ou à ceux qui ont moins les moyens, dans l'optique de travailler sur des alternatives au tout-voiture, il serait important que notre assemblée soutienne cette initiative. Si tous ensemble nous essayons de relever ce défi à l'alternative au tout-voiture, je pense que nous aurons gagné notre combat et apporté quelque chose de conséquent à tous les citoyens de notre département et à ceux de notre métropole, ce qui ira en plus dans le sens du développement durable et permettra à l'avenir d'être un peu plus vert encore.

M. le Président.- Merci pour ces explications. J'avais du mal à comprendre la tonalité du sujet mais, s'inscrivant dans une alternative et dans la mobilité douce, je le comprends mieux. Néanmoins, cette volonté affichée va dans le sens de ce que nous souhaitons, avec les explications que je vous dois en fonction de ce que vous me demandez et que je comprends mieux aujourd'hui.

Tout d'abord, concernant les transports et déplacements des personnes handicapées, nous sommes toujours porteurs de cette compétence puisque le Département en a la responsabilité. Nous les aidons sur le transport. Cependant, le transport à 1 € n'est pas nouveau et ne date pas de 2014. Il remonte à une période où Christian ESTROSI était Président du Département et avait mis les transports du moyen et du haut pays à 1 €. Cette institution du transport à 1 € a ensuite été transformée lorsqu'il y a eu volonté par la Métropole de continuer à accélérer le transport à 1 €. Il y a eu un changement important au moment où les deux Présidents, Christian ESTROSI et Eric CIOTTI, se sont entendus en 2014 pour dire qu'il fallait réactualiser et passer à 1,50 €. Des documents liaient contractuellement les deux collectivités et les accords entre les deux Présidents y ont mis fin. Cela a donné lieu à des courriers, en tout cas en ce qui concerne le transport, avec des enjeux financiers relativement faibles, c'est-à-dire entre 20 000 € et 30 000 € pour les personnes handicapées sur Mobil'Azur. Un courrier de la Métropole indique : « nous cessons cette prestation ». Le Département ne s'est donc plus porté à indemniser la Métropole sur ce sujet.

En même temps, le financement du ticket à 1 € a été, à la même époque, organisé par la Métropole. En parallèle, la subvention du Département liée au ticket unitaire à 1 € a été logiquement supprimée puisque ce ticket unitaire est passé à 1,50 €. Contractuellement parlant, je n'ai aucun document, en tout cas c'est l'analyse des services...

Mme MONIER.- Je pense qu'il y a une erreur. Le ticket est toujours à 1 €. Si vous prenez un carnet de 10 tickets, le ticket est toujours à 1 €. Il est à 1,50 € si vous faites un voyage simple et unitaire. Évidemment, tout le monde prend sa carte de 10 transports et utilise la possibilité de voyager à 1 €, quelle que soit la distance effectuée et quel que soit le parcours.

M. le Président.- Il y a eu un changement de régime qui a renié ce qui avait été mis en place en 2014 et cela n'a pas été reconventionné. Le ticket unitaire, qui est la base du conventionnement, n'est plus à 1 € mais à 1,50 €. Ce n'est pas parce qu'il y a un forfait de 10 tickets à 10 € que le ticket unitaire est à 1 €.

Mme MONIER.- C'est pourtant une solution alternative au tout-voiture. Quand 65 millions de personnes se déplacent, est-ce que vous pensez qu'elles n'utilisent pas le transport à 1 € ?

M. le Président. - Il y a deux aspects dans votre motion : le premier est celui que je suis en train de traiter et de vous expliquer et le second est l'aspect novateur qui pourrait nous conduire à nous investir, mais nous n'avons plus la compétence. Le Département a perdu cette compétence, malheureusement. Lorsque nous débattons de la compétence transport menée par la Région dans le moyen et le haut pays, la Communauté de communes que je préside, et qui voyait le transport assuré quasiment à 100 % par le Département, est obligée à présent de mettre la main à la poche pour assurer le transport sur les communes du moyen et du haut pays, notamment le transport scolaire. La Région ne nous a pas apporté de solution, au contraire. Nous voyons bien ici que l'éloignement du transfert de compétence a amené les territoires à mettre la main à la poche. Nous avons changé de régime et le Département ne peut plus intervenir. Les documents qui nous liaient par convention pour assister la Métropole dans cette aide financière n'existent plus et aujourd'hui nous ne sommes plus en mesure de poursuivre cette opération, même si nous le voulions. Cela fait partie des compétences que nous avons perdues, et je le regrette, tout comme vous.

Est-ce que vous maintenez cette délibération qui, de mon point de vue, n'a plus de raison d'être et a perdu sa substance ?

Mme MONIER.- Je souhaite au nom de tous mes collègues que l'on garde à l'esprit que nous avons quand même essayé de proposer quelque chose allant dans le sens d'une alternative au tout-voiture.

M. le Président.- Vous maintenez donc cette motion ? Je peux vous faire une proposition : si le président de la Métropole veut solliciter l'autorité compétente, qui est aujourd'hui la Région, il est bien évident que le Conseil départemental peut délibérer pour appuyer la demande du président de la Métropole mais je pense que Christian ESTROSI est suffisamment bien placé pour s'aider lui-même sur cette démarche. M. AZINHEIRINHA.

M. AZINHEIRINHA.- Avant que la séance ne soit levée, sur le dernier vœu, pour le procès-verbal, je souhaiterais qu'il soit indiqué l'observation de Bernard ASSO selon laquelle le rapport du comité d'éthique de la Ville de Nice n'avait jamais été présenté, qu'il a été présenté au dernier Conseil municipal auquel il ait assisté et qu'il l'a voté.

M. ASSO.- Non, j'ai dit que je n'avais pas lu le rapport du déontologue de la Ville de Nice. L'autre rapport, non seulement je l'ai lu, mais j'ai participé à la réunion et j'ai même expliqué à l'expert, qui est le président du TGI, qu'il avait outrepassé une partie de ses

missions. J'ai donc bien eu connaissance du rapport du comité d'éthique, je l'ai voté, et ce n'est pas du tout de cela dont je parlais. Je visais le rapport du déontologue qui s'occupe des agents. Je n'ai jamais lu son rapport.

M. le Président.- Je ne voudrais pas que les débats du Conseil municipal de Nice ou de la Métropole s'invitent en permanence ici. Il y a un problème de propos, nous regarderons cela de près, et le compte-rendu reflètera fidèlement ce qui a été dit par les uns et par les autres. Nous avons donc à voter la dernière motion.

Le cinquième vœu relatif aux transports en commun, mis aux voix, est rejeté à la majorité (vote contre du groupe Les Républicains de Mmes ARINI, AZEMAR-MORANDINI, BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, DESCHAIPTRES, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, FERRAND, OLIVIER, PAGANIN, PIRET, SALUCKI, SATTONNET, SIEGEL et MM. ASSO, BARTOLETTI, BECK, CESARI, CHIKLI, CIOTTI, COLOMAS, DUPLAY, GENTE, GINESY, KONOPNICKI, LISNARD, LOMBARDO, ROSSI, ROSSINI, TAMBAY, VEROLA, VIAUD, vote favorable du groupe Alpes-Maritimes Ensemble de Mmes GILLETTA, KHALDI-BOUOUGHROUM, MERLINO-MANZINO, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OUAKNINE, RAMOS-MAZZUCCO, SERGI, SERVELLA-CIPPOLINI et de MM. AZINHEIRINHA, BAUDIN, CONSTANT, MARTIN, SEGURA, SCIBETTA, SOUSSI ; le groupe Front de gauche Mme TOMASINI et M. TUJAGUE et le groupe Socialiste et écologiste, Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote).

M. le Président.- Je vous remercie. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Dans mon propos de ce matin, j'ai évoqué le projet de prison sur le plateau Tercier. Ce projet n'est pas accepté par les élus ni par les populations des Paillons, non pas parce qu'il s'agit d'une prison mais parce qu'une étude réalisée montre tout l'intérêt de ce plateau du point de vue de l'alimentation en eau du secteur. J'aurais souhaité que l'assemblée soutienne cette position de préservation définitive de cet espace naturel remarquable. Il n'y a pas de vœu ni de motion mais peut-être pourriez-vous au moins dire qu'il s'agit d'une bonne idée ?

M. le Président.- Je pense tout comme vous dans vos explications que la localisation de cette prison sur le plateau Tercier va créer des nuisances, ne serait-ce que par la création des accès routiers et des problèmes de sécurité qui aujourd'hui vont dans un sens qui ne peut pas être le bon. Néanmoins, je mesure mes propos, c'est un dossier qui mérite que l'on s'y penche. Je vous propose que nous nous revoyions sur le sujet pour qu'à la prochaine séance, nous puissions proposer à nos collègues une position conforme sur le sujet.

M. VINCIGUERRA.- La volonté, de la part de certains, d'aménager ce plateau n'est pas récente. J'en entends parler depuis fort longtemps. S'opposer au fait qu'une prison s'y installe parce qu'elle va ruiner l'aspect collection des eaux pluviales, c'est une chose. Parler de la protection de cet endroit comme un endroit patrimonial, ayant une forte richesse environnementale et archéologique, c'est autre chose. Il y a aussi ces aspects. N'oublions pas qu'il y a sur ce plateau Tercier une histoire qui remonte à Louis XIV. Cela mérite que l'on

s'en préoccupe. J'ai toujours été un ardent défenseur des sites militaires du département et celui-ci en a été un. Ce site fait aussi partie des choses à protéger d'un point de vue patrimonial.

M. le Président.- Vous avez tout à fait raison et lorsque vous parlez de projets, je me souviens d'un projet, lorsque mon père était Président de cette collectivité, avec la chocolaterie Ferrero qui voulait s'installer sur ce plateau. Cela avait donné lieu à des débats nourris. Je pense que la prison aujourd'hui continue à susciter des débats également nourris. Pour ma part, à titre personnel, et avant de positionner le débat au niveau de l'assemblée, par respect pour mes collègues, je souhaite que nous prenions le temps d'en discuter. Je ne prends pas de position ferme et définitive, je vous donne ma conviction personnelle qui va dans le sens de ce que les élus locaux ont manifesté et soutenu pour la défense de nos territoires. Je conviens avec M. VINCIGUERRA que ce site archéologique et historique mérite d'être protégé et préservé.

M. SEGURA.- Puisque je suis également concerné par cette implantation de la prison à Saint-Laurent-du-Var, vous conviendrez également, en tant que Président (puisque vous soutenez le plateau Tercier, ce que je comprends très bien puisqu'on défend chacun nos intérêts et nos territoires) qu'il est important aussi que la Ville Saint-Laurent-du-Var attende le même raisonnement et la même philosophie que pour le plateau Tercier pour débattre ou non de l'enjeu de cette prison. Sans rentrer dans la polémique sur la prison, je regrette quand même certaines déclarations qui ont été faites, en disant que pour certains qui ont refusé la prison à Saint-Laurent-du-Var, ce serait une responsabilité à la fois pour les Azuréens et pour les Niçois. Je ne vais pas porter la sécurité des établissements pénitentiaires sur mon dos, même si j'ai les épaules larges, mais c'est en tout cas un enjeu important aujourd'hui d'avoir un établissement pénitentiaire dans le département des Alpes-Maritimes, mais il faut trouver le bon lieu.

M. le Président.- Merci M. SEGURA. Je vous ferai la même réponse. C'est un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour. Je n'évoquerai pas de prise de position par les conseillers départementaux. Il n'y a pas de proposition à faire. Nous remettrons cela ultérieurement.

Nous arrivons à la fin de notre ordre du jour et de notre séance. Je vous demande d'adopter le procès-verbal de la séance du 18 mai 2018, conformément à l'article 45 de notre règlement intérieur.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 18 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 15 heures 43.